

RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2025

ARTICLE 29 LEC, TCFD ET RISQUES DE DURABILITÉ



Sommaire

RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2025

1.	Introduction	6
1.1.	Qui est Ostrum Asset Management ?	7
2.	Démarche générale de l'entité	11
2.1.	Les piliers de notre stratégie ESG	12
2.2.	Transparence et informations	34
2.3.	Principaux chiffres ESG et classification des fonds	35
2.4.	Adhésion d'Ostrum Asset Management	37
3.	Moyens internes et externes au service de l'ESG	41
3.1.	Moyens internes et externes déployés par l'entité	42
3.2.	Formations et sensibilisation	46
4.	Démarche ESG et gouvernance	48
4.1.	Supervision des sujets ESG et climatiques par les instances de direction	49
4.2.	Gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum Asset Management	52
4.3.	Organisation des métiers autour de l'ESG et du Climat	52
4.4.	Comitologie et groupes de travail autour de l'ESG	56
4.5.	Prise en compte de l'ESG dans les pratiques de rémunération	60



5.	Notre stratégie d'engagement	61
5.1.	Le dialogue et l'engagement individuel	63
5.2.	Politique de vote	69
5.3.	Un engagement actif dans des initiatives collectives	72
6.	Taxonomie européenne & combustible fossile ..	74
7.	Stratégie d'alignement conforme aux Accords de Paris.....	77
7.1.	L'évaluation du niveau de transition climatique des entreprises	79
7.2.	La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion	80
7.3.	Le déploiement de nos politiques énergies fossiles (Charbon + Pétrole & Gaz)	83
7.4.	Le dialogue et l'engagement climat	83
8.	Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité.....	85
8.1.	L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs	86
8.2.	Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité ..	88
8.3.	La biodiversité intégrée à notre processus de gestion	91
9.	Prise en compte des critères ESG	94
9.1.	Identification des risques et opportunités.....	95
9.2.	Contrôles et suivi des contraintes ESG, cadre réglementaire ESG	110
9.3.	Consolidation et Monitoring des risques ESG	112
9.4.	Dispositif de contrôle interne	113
10.	Ambition sur notre propre périmètre	114
11.	Annexes.....	116



Ce rapport répond à trois attendus réglementaires : le décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, la Loi Rixain et le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) concernant les risques de durabilité. Il répond également aux recommandations de la *Task Force on Climate Related Financial Disclosure* (TCFD). Pour faciliter la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous quatre tables de correspondance vous permettant de vous repérer plus facilement.

TABLE DE CORRESPONDANCE

Article 29 de la Loi Énergie Climat (LEC)

Démarche générale de l'entité	2	p. 11
Moyens internes et externes déployés par l'entité.....	3.1	p. 42
Démarche de prise en compte des critères ESG		
au niveau de la gouvernance de l'entité.....	4	p. 48
Stratégie d'Engagement auprès des émetteurs.....	5	p. 61
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	6	p. 74
Stratégie d'alignement conforme aux Accords de Paris.....	7	p. 77
Stratégie d'alignement sur les objectifs biodiversité	8	p. 85
Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	9	p. 94

SFDR

Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement	9	p. 94
Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	11	p. 120
Prise en compte de l'ESG dans les pratiques de rémunération.....	4.5	p. 60

Loi Rixain

Loi Rixain – Dispositions spécifiques pour les sociétés de gestion en matière d'équilibre femmes-hommes	4.1	p. 51
--	-----	-------



TCFD

Gouvernance autour de l'ESG & du Climat.....4	p. 48
---	-------

• Supervision des sujets ESG et climatiques par le conseil d'administration.....4.1	p. 49
• Supervision des sujets ESG et climatiques par le comité exécutif.....4.1	p. 50
• Organisation des métiers autour du Climat.....4.3	p. 52
• Comitologie et groupe de travail autour de l'ESG.....4.4	p. 56
• Incitation de nos collaborateurs.....4.3	p. 52
• Sensibilisation de nos collaborateurs.....3.2	p. 46
• Ressources externes techniques.....3.1	p. 42
• Contribution à la définition des standards et récompenses.....2.4	p. 37

Stratégie - Identification des risques et opportunités climatiques.....9	p. 94
---	-------

• Risques et opportunités climatiques identifiés et leurs impacts.....9.1	p. 95
• Impact des risques et opportunités identifiés sur les activités d'Ostrum Asset Management.....9.1	p. 95
• Stratégie d'alignement conforme aux Accords de Paris.....7	p. 77
• Récapitulatif des risques et opportunités identifiés par Ostrum Asset Management.....9.1	p. 95

Gestion des risques - Identification, évaluation et gestion des risques et opportunités ESG et climatiques.....9	p. 94
--	-------

Processus pour identifier et évaluer les risques et opportunités ESG et climatiques dans nos investissements.....9.1	p. 95
--	-------

Gestion des risques ESG et climatiques dans nos investissements.....9.1	p. 95
--	-------

Processus pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques sur notre propre périmètre.....10	p. 114
--	--------

Objectifs, outils et indicateurs utilisés pour traiter des risques et opportunités ESG & climatiques.....2.1.2	p.16
---	------



1

INTRODUCTION



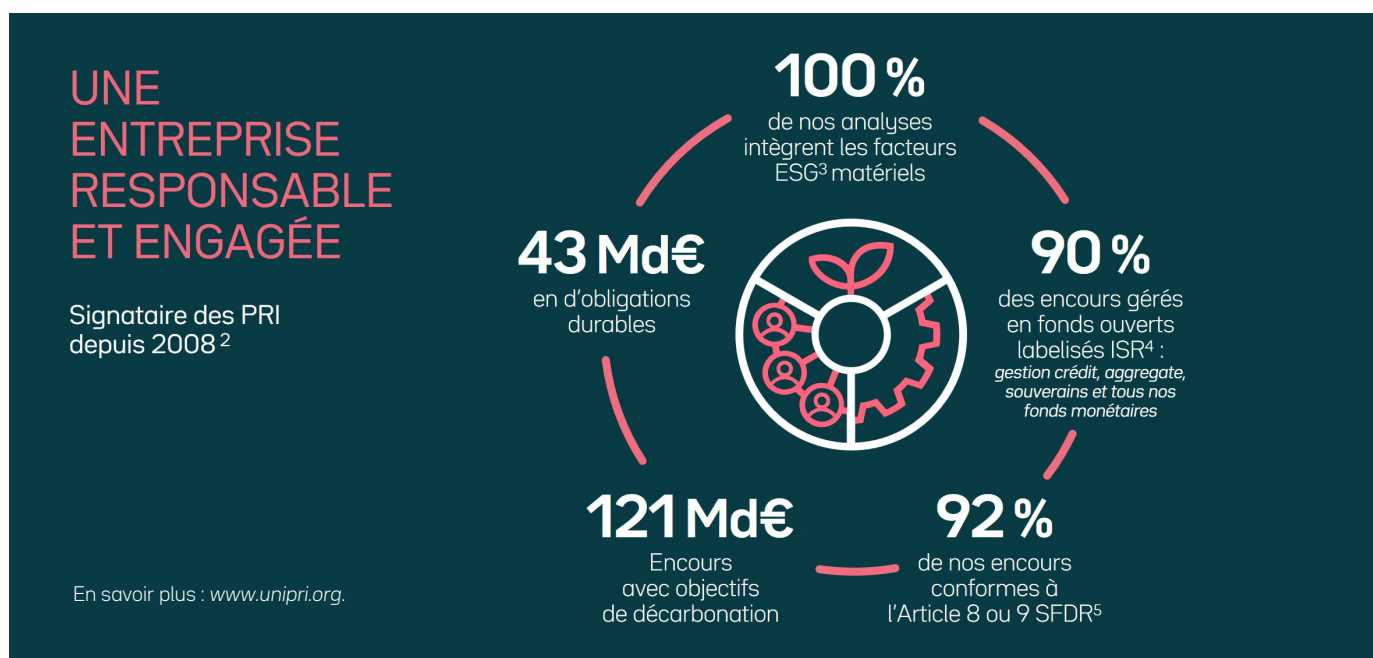
1. INTRODUCTION

1.1. Qui est Ostrum Asset Management ?

Ostrum Asset Management, gérant d'actifs européen dédié aux institutionnels, se distingue par sa vocation : celle d'être au service d'une finance durablement alignée avec les enjeux de la société.

Sa mission vise à assurer la valorisation pérenne des investissements de ses clients, contribuant ainsi à leur engagement sociétal dédié aux projets de vie, tels que les retraites, la santé et la protection contre les accidents de la vie (prévoyance, IARD¹).

C'est pourquoi Ostrum Asset Management s'est engagée sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 40 ans. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place financière.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025.

¹ IARD : Incendies, Accidents et Risques Divers

² Ostrum Asset Management est une des premières sociétés de gestion françaises signataires des PRI (Principles For Responsible Investment) en 2008, au travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à sa création le 1^{er} octobre 2018.

³ Analyse hors RTO (Réception - Transmission d'ordre). L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

⁴ Informations sur le label ISR : <https://www.lelabelisr.fr/>

⁵ Les fonds classés dans l'Article 8 SFDR promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Les fonds classés dans l'Article 9 SFDR ont un objectif d'investissement durable. Pour en savoir plus, se référer au prospectus des fonds et sur www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/entree-en-application-au-10-mars-2021-du-reglement-sfdr-pour-les-societes-de-gestion-de-portefeuille



**UN ACTEUR DE
PREMIER PLAN
EN EUROPE⁶**

384 Md€

d'encours sous gestion
dont

270 Md€

en gestion assurantielle

69 %

des encours
des fonds ouverts
avec 4 ou 5 étoiles
Morningstar⁷



**LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
DES INVESTISSEURS
EUROPÉENS**



+ 250

collaborateurs en France
et un réseau de distribution mondial⁸



+ 140

Professionnels
de l'investissement



+ 90

clients institutionnels en Europe,
avec des fonds dédiés et des mandats



+ 40 ans

de relation de confiance
avec nos clients

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

⁶ IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) 2025 a classé Ostrum Asset Management au 9^e rang des plus importants gestionnaires institutionnels d'actifs au 31/12/2024. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

⁷ Source Morningstar, 31/12/2025. Plus d'informations sur www.morningstar.com.

⁸ CDI uniquement. Réseau de Natixis Investment Managers International

DES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT SUR MESURE POUR LA GESTION INSTITUTIONNELLE



GESTIONS MONÉTAIRES & OBLIGATAIRES

- Taux Assurance
-
- Monétaire
-
- Credit Investment Grade,
High Yield et Crossover
-
- Souverains & Inflation
-
- Aggregate
-
- Émergents



GESTIONS ACTIONS

- Fondamentale
Assurance
-
- Fondamentale
Euro / Europe
-
- Fondamentale
Asie *
-
- Modélisée
(Euro, Europe, US, Japon, Global)
-
- Systématique & indicielle



GESTIONS MULTI-ACTIFS

- Fondamentale
Assurance
-
- Fondamentale
-
- Modélisée



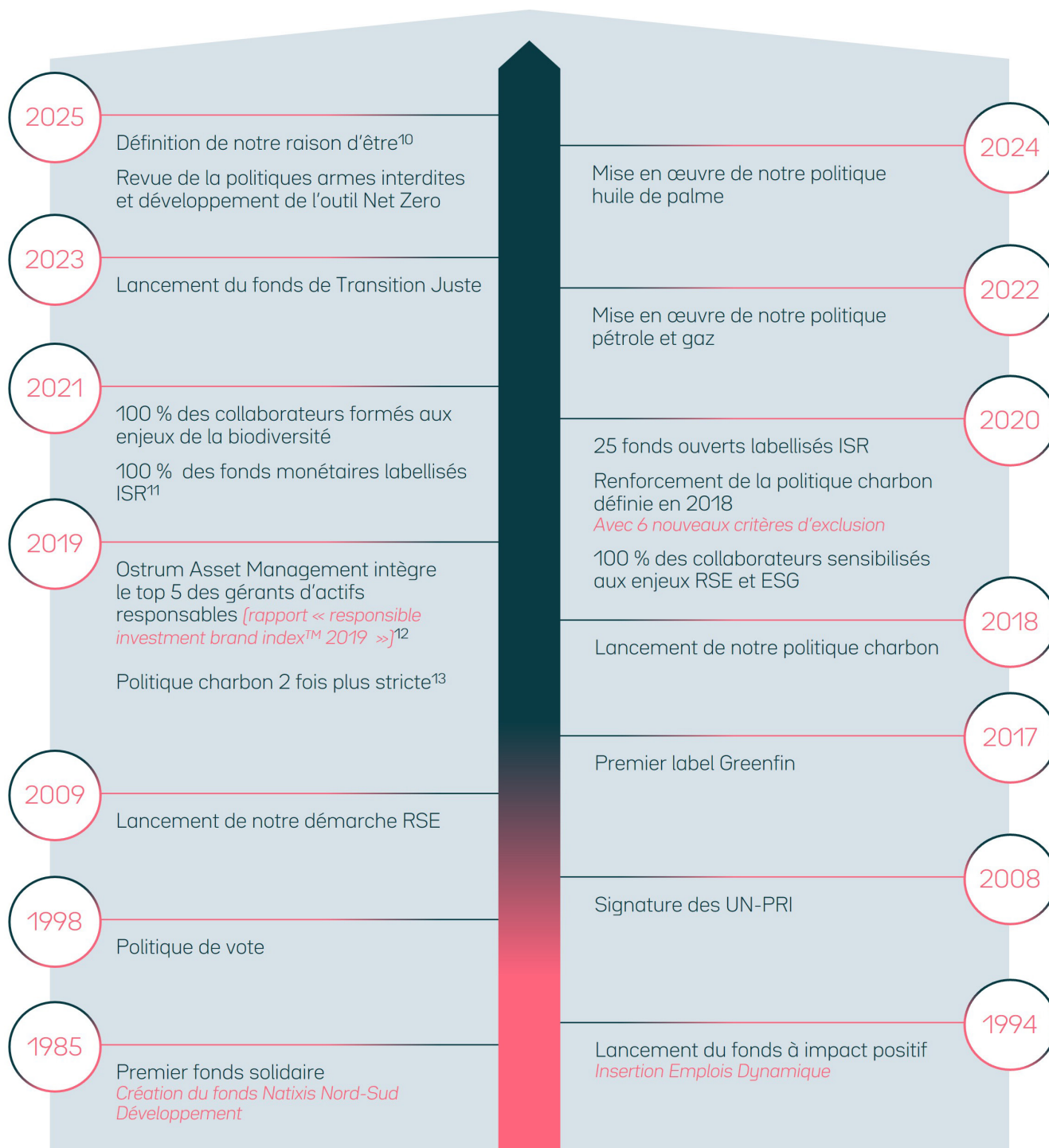
GESTIONS ALTERNATIVES

- Volatility Risk
Premium
-
- Overlay
(actions, devises, multi-actifs)
-
- Structurés

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

*LA GESTION FONDAMENTALE ASIE EST RÉALISÉE PAR NIM SINGAPOUR

UN ENGAGEMENT HISTORIQUE⁹



⁹ Au travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset Management le 1^{er} octobre 2018.

¹⁰ Raison d'être : démarche coconstruite qui a permis de définir la finalité de l'entreprise au-delà du simple profit.

¹¹ Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2021.

¹² Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds/du gestionnaire du fonds. Méthodologie de classement : <https://www.ri-brandindex.org/#method>

¹³ Exclusion des émetteurs à partir de 26 % de revenus issus du charbon, contre 50 % auparavant.

2

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

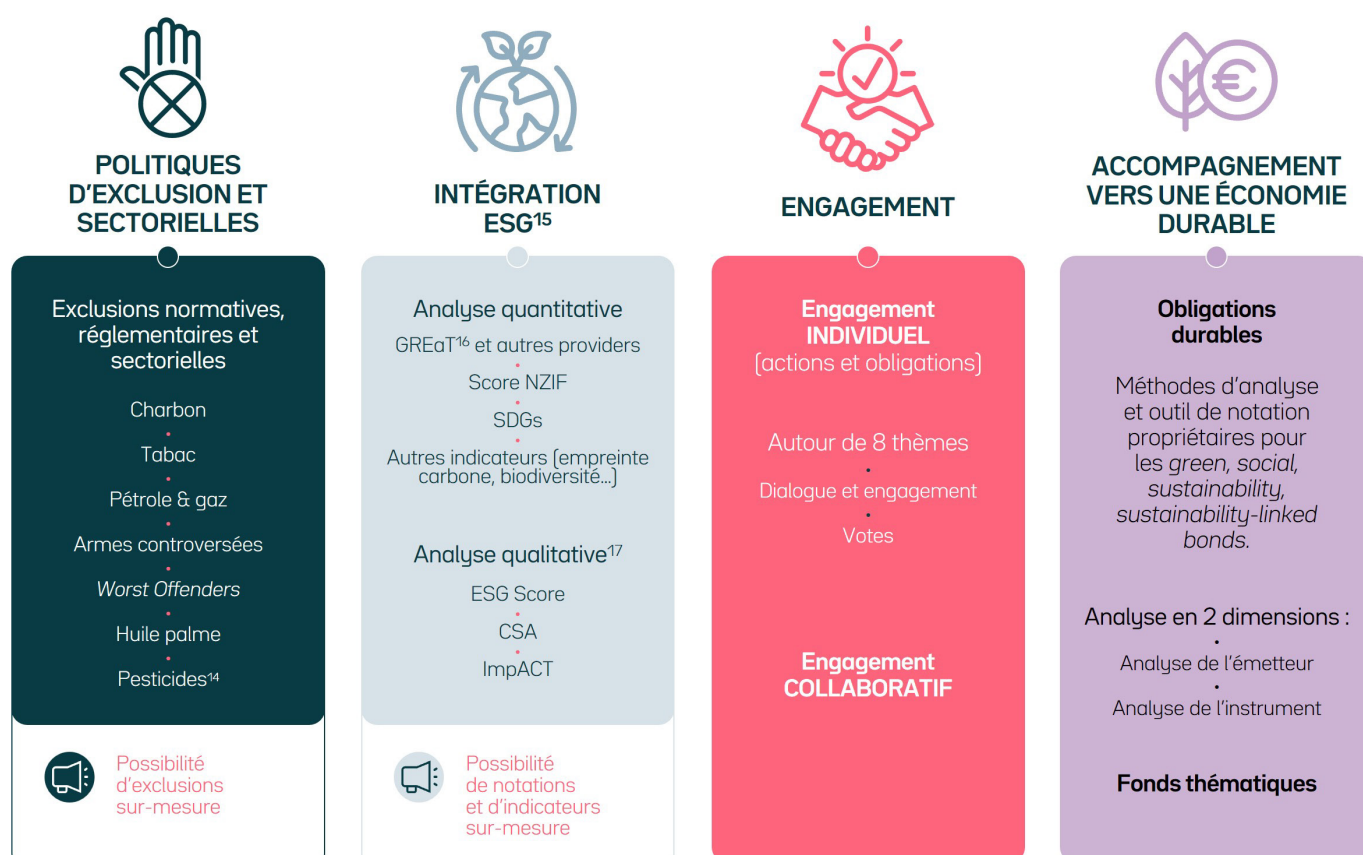


2. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

2.1. Les piliers de notre stratégie ESG

Notre gestion est au cœur de notre raison d'être : assurer la valorisation pérenne des actifs de nos clients pour contribuer à leurs propres engagements sociétaux dédiés au projet de vie. Cette mission nous conduit naturellement à mener une stratégie d'investissement responsable impliquant un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

UNE STRATÉGIE ESG DEPLOYÉE EN 4 PILIERS



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

¹⁴ À partir de 2026.

¹⁵ L'Intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) dans l'analyse et les décisions d'investissement.

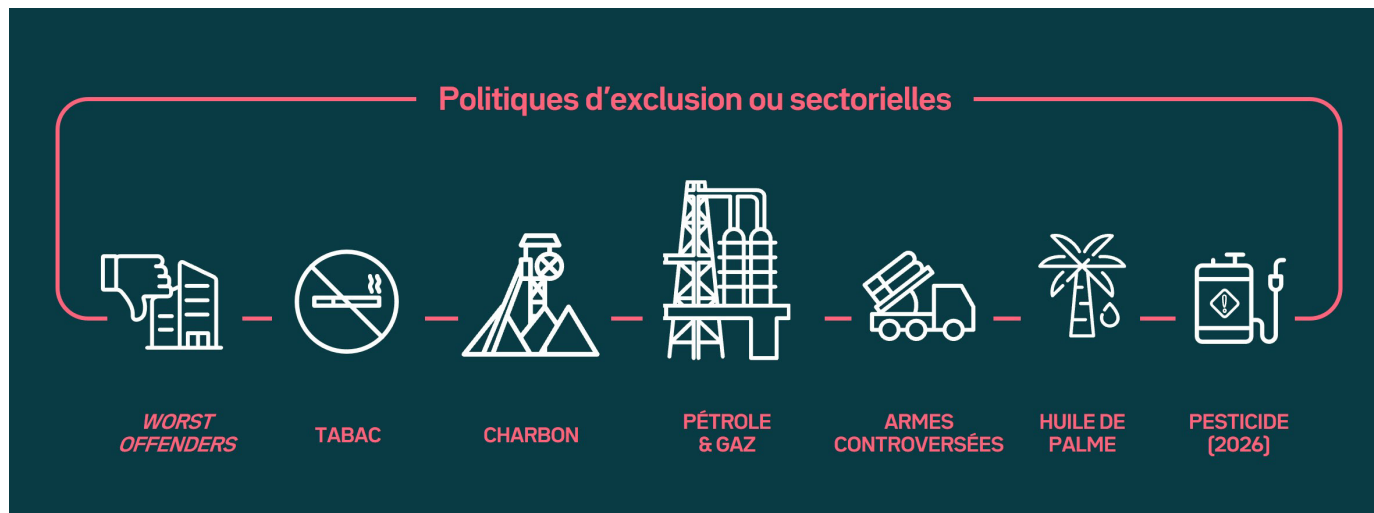
L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

¹⁶ GREaT : notation extra-financière propriétaire de la Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources, transition Énergétique, développement des Territoires. <https://www.lbpam.com/fr>

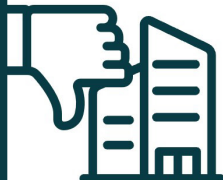
¹⁷ Analyse qualitative : les notations et indicateurs mentionnés sont détaillés dans la partie 2.1.2 Intégration ESG

2.1.1. Nos politiques d'exclusion et sectorielles¹⁸

Ostrum Asset Management a mis en place des politiques sectorielles et d'exclusion qui permettent un engagement fort de ses équipes.



NOS POLITIQUES D'EXCLUSION OU SECTORIELLES



WORST OFFENDERS

Exclusion de toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de **droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement** et **éthique des affaires**.



TABAC

Exclusion :

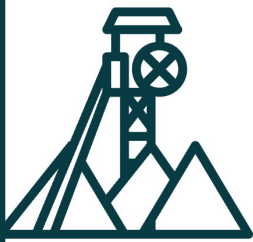
- de l'ensemble des entreprises fabricantes et/ou productrices de produits contenant du tabac (**dès le 1^{er} euro de revenus**)
- des entreprises dont **au moins 5 % des revenus** proviennent de la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac.

¹⁸ Pour certains fonds de gestion quantitative, pour la gestion indicielle et les produits structurés existants au 1^{er} janvier 2025, les politiques ne s'appliquent pas uniformément. Chaque politique étant différente, merci de consulter chacune des politiques sur le site internet.

CHARBON

Exclusion des sociétés qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures), ainsi que celles qui n'ont pas défini un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris et les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie [sortie en 2030 dans les pays OCDE et 2040 pour les pays hors OCDE].

Exclusion également des entreprises dépassant les seuils suivants :



10 %

du chiffre d'affaires issu du charbon [couverture des entreprises des secteurs minier, énergétique et des services]

10%

de la production d'électricité générée à partir du charbon

5 GW [gigawatt]

de capacité installée de production d'électricité à base de charbon

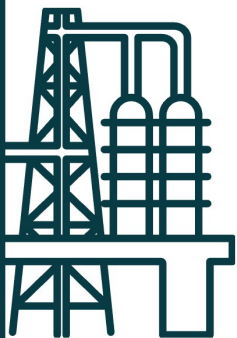
10 M

de tonnes de production annuelle de charbon thermique

PÉTROLE & GAZ*

Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées telles que définies par la liste GOGEL (Urgewald)** :

- Fracturation hydraulique [pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches]
- Forages offshore ultra-profonds, forages en Arctique
- Extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd



Interdiction d'achat des sociétés qui réalisent 10 % ou plus de leur production en volume dans ces catégories.

Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur : exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval.

*En accord avec les recommandations des institutions de référence basées sur des études scientifiques, les catégories non conventionnelles/controversées ont été définies comme étant celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation [pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches] ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

** [HTTPS://WWW.URGEWALD.ORG/EN/MIDIEN/GLOBAL-OIL-GAS-EXIT-LIST-2025-EXPANSION-OUTPACING-CLIMATE-ACTION](https://www.urgewald.org/en/milien/global-oil-gas-exit-list-2025-expansion-outpacing-climate-action)

ARMES INTERDITES ET ARMES CONTROVERSÉES

Exclusion des émetteurs* impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des armes interdites à savoir :

- **mines anti-personnel** (MAP)
- **bombes à sous-munitions** (BASM)
- **armes chimiques**
- **armes biologiques**
- **armes nucléaires** (en dehors du Traité de Non-Prolifération)
- **fragments non détectables**
- **armes à laser aveuglantes**



Sont également exclus (sauf exceptions) les émetteurs* impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des armes controversées suivantes :

- **bombes incendiaires** (dont phosphore blanc)
- **armes à uranium appauvri**

* Par émetteur impliqué dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes. L'implication peut être directe ou indirecte via une participation majoritaire à l'actionnariat de ces entreprises. Les émetteurs souverains ne sont pas concernés par cette politique.



HUILE DE PALME

Exclusion des entreprises qui génèrent au moins **5 % de leurs revenus de la production et/ou de la distribution de l'huile de palme.**



PESTICIDES

En 2026, Ostrum Asset Management va **exclure** de son univers d'investissement les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à la **production et/ou à la distribution de pesticides est supérieur à 15 %.**

Par ailleurs, Ostrum applique une méthodologie d'analyse des principaux producteurs de PFAS¹⁹. Elle a généré plusieurs exclusions dans notre univers d'investissement.

Pour plus d'informations : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg>

¹⁹ PFAS : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

2.1.2. L'intégration ESG



100 %

• des analyses des émetteurs intègrent les critères ESG

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Au cœur de notre mission d'asset manager responsable, la compréhension approfondie des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constitue une source d'information indispensable. L'identification des tendances macroéconomiques et sectorielles, l'anticipation des évolutions réglementaires et la maîtrise des risques et opportunités ESG inhérents à chaque industrie sont fondamentaux dans nos choix d'investissement.

Pour agir en tant que gestionnaire d'actifs responsable, conformément à son devoir fiduciaire, Ostrum Asset Management fonde ses décisions d'investissement sur une **approche rigoureuse qui combine de manière structurée des données ESG quantitatives et qualitatives**.

Un grand nombre de produits gérés par Ostrum Asset Management sont soumis à des contraintes ESG qu'elles soient volontaires telles que le Label ISR ou le Label Greenfin ou réglementaires (SFDR²⁰, lignes directrices de l'ESMA²¹ etc.).

Les portefeuilles labellisés ou les portefeuilles qu'Ostrum Asset Management a classé en article 8 SFDR²² doivent répondre à des critères quantitatifs de notation ESG. Pour la plupart, leur note ESG doit être meilleure que celle de leur univers d'investissement. Cette notation ESG résulte de la notation **GREaT pour les entreprises** et la **notation SDG index pour les États et assimilés souverains**. D'autres critères peuvent également être appliqués comme le choix d'indicateurs dont le niveau doit être meilleur que celui de l'univers (par exemple : l'intensité carbone). Ces éléments quantitatifs sont intégrés dans les décisions d'investissement.

Parallèlement, des analyses qualitatives sont notamment réalisées par les équipes de Recherche crédit et durabilité. Le score de double matérialité, le CSA (évaluation des stratégies climat des entreprises) ainsi que la note ImpACT (notation propriétaire des obligations durables) permettent aux gérants de se référer à des éléments ESG qualitatifs sur les émetteurs pour décrypter en profondeur, les stratégies, la robustesse des politiques mises en place et l'engagement réel des entreprises face aux défis de la durabilité.

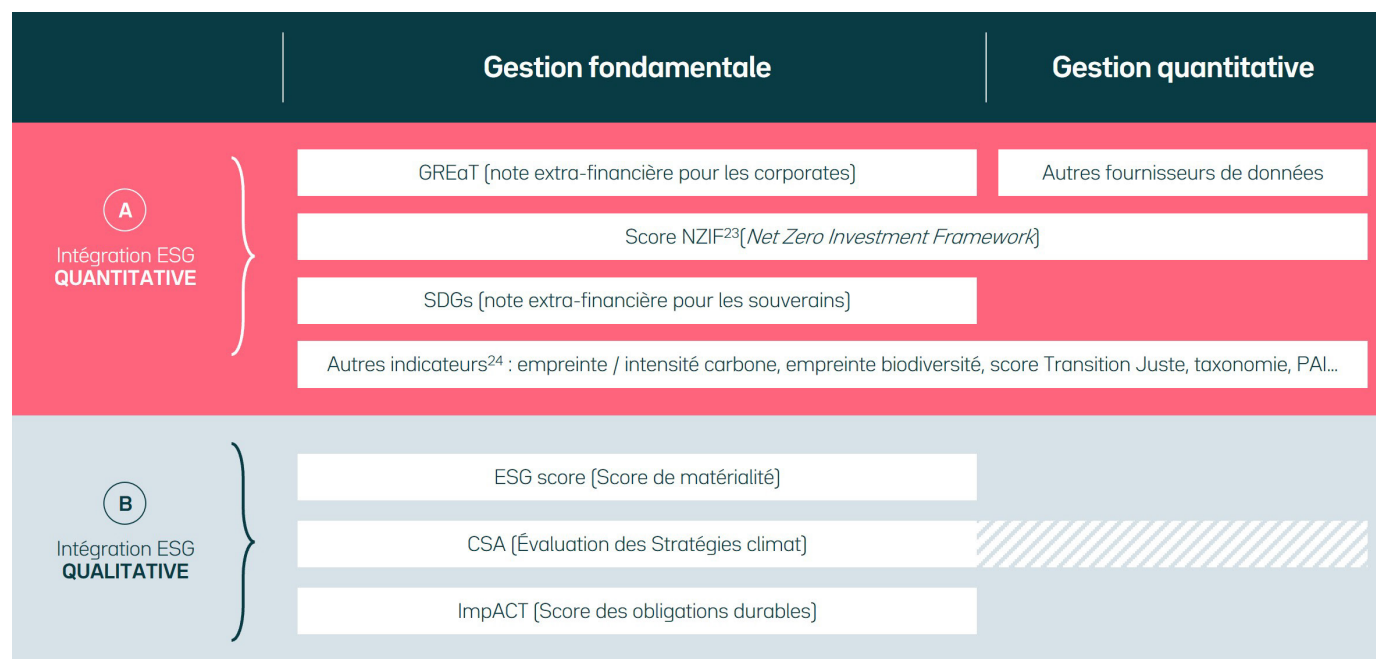
²⁰ SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

²¹ ESMA : European Securities and Markets Authority

²² Le Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au travers notamment de la mise à disposition d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers. Le règlement se traduit par la classification des fonds en 3 catégories.

Un fonds Article 8 promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Au-delà de la gestion fondamentale et de l'intégration quantitative et qualitative des facteurs ESG, les équipes de Gestion quantitative ont développé des approches d'investissement responsable cohérentes avec la spécificité de leurs stratégies de gestion reposant sur des outils mathématiques et statistiques propriétaires. En complément des ressources internes, les équipes de Gestion quantitative ont souhaité mettre l'accent sur l'accessibilité aux données brutes extra-financières afin de les intégrer, de la manière la plus optimale possible, dans leurs approches d'investissement. Elles ont donc sélectionné des fournisseurs spécialisés dans l'analyse extra-financière afin d'avoir un accès direct à leurs méthodologies, à leurs notations et aux différentes métriques.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025.

²³ Score NZIF déployé en 2026.

²⁴ Indicateurs d'impact, de performance extra-financière ou en lien avec la réglementation (SFDR, taxonomie) ou les labels (ISR, Greenfin) ou des fonds thématiques

A. Intégration ESG quantitative au sein de la gestion

A.1. Notations ESG pour les entreprises

La méthodologie GREaT pour mesurer la responsabilité de nos investissements dans des entreprises :

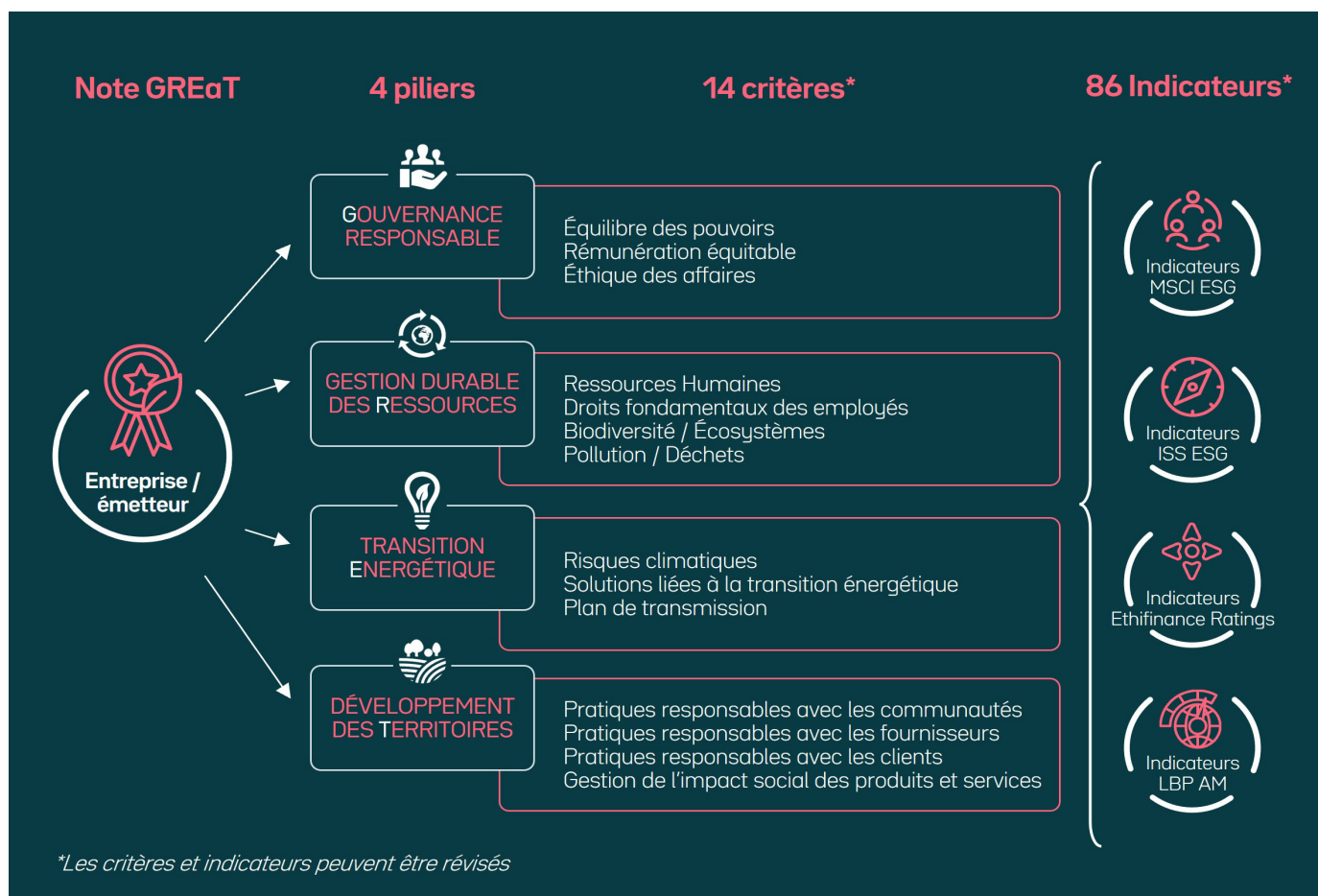
Ostrum Asset Management utilise la méthodologie **GREaT** pour la notation des émetteurs privés de la majorité de ses portefeuilles.

Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur quatre piliers : G, R, E et T



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT, LBPAM

Le poids de chaque pilier dans la note finale GREaT varie en fonction du secteur d'appartenance de l'entreprise.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT, LBPAM AU 31/12/2025

La note de chaque pilier dépend de l'appréciation de 14 sous-critères, reposant eux-mêmes sur 86 indicateurs fournis par différents fournisseurs de données : MSCI²⁵, ISS²⁶, et Ethifinance²⁷, ainsi qu'à des indicateurs propriétaires à LBPAM (La Banque Postale Asset Management).

La note finale GREaT s'échelonne de [1 à 10], 1 étant la moins bonne et 10 la meilleure.

Score NZIF (*Net Zero Investment Framework*) pour mesurer l'alignement sur une trajectoire Net Zéro des entreprises

Ostrum Asset Management a développé en 2025 un outil propriétaire pour mesurer l'alignement vers une trajectoire de décarbonation conforme à l'objectif mondial net zéro, des actifs présents dans ses portefeuilles en utilisant le cadre d'Investissement « Net Zero Investment Framework » (NZIF) défini par l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC - organisme mondial regroupant des investisseurs désireux d'agir pour le climat). Ce cadre est l'un des trois cadres reconnus par l'initiative Net Zéro Asset Management.

²⁵ Bringing clarity to investment decisions | MSCI

²⁶ Durabilité | ISS STOXX

²⁷ ESG Data Solutions - Ethifinance

Cet outil quantitatif s'apparente à une échelle de maturité climat composée de cinq niveaux de classification permettant de mesurer l'alignement des entreprises du portefeuille sur une trajectoire net zéro :

- Entreprises pour lesquelles on constate un « **manque de données** » relatif à leur alignement net zéro ;
- Entreprises publiquement « **engagées à s'aligner** » sur une trajectoire net zéro ;
- Entreprises « **en cours d'alignement** » sur une trajectoire net zéro ;
- Entreprises « **alignées** » sur une trajectoire net zéro ;
- Entreprises « **ayant atteint le Net Zéro** ».

La classification des entreprises sur les différents niveaux de l'échelle de maturité climat dépend de l'atteinte ou non de critères préalablement définis dans le cadre NZIF. Ces critères ont été déployés via un outil propriétaire reposant majoritairement sur les « données rapportées par les entreprises » (données brutes) alimentées par un fournisseur de données sélectionné.

Critères NZIF	Manque de données	Engagées à s'aligner	En cours alignement	Alignées	Ayant atteint le Net Zéro
Objectif de long terme [NZ pour 2050]		✓	✓	✓	*
Objectifs de réduction de court et moyen terme validés par la science			✓	✓	*
Publication des scopes 1, 2 et 3 sur la matérialité des émissions			✓	✓	*
Plan de décarbonation pour atteindre les objectifs			✓	✓	*
Alignement de l'allocation CAPEX				✓	*
Performance des émissions > ou = trajectoire NZ				✓	*
Actifs déjà au niveau des taux d'émissions demandés du secteur en 2025					✓

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Le score NZIF sera mis en œuvre en 2026 et permettra à Ostrum Asset Management de mesurer et de suivre l'alignement de ses portefeuilles afin de définir les prochaines étapes de sa stratégie climatique.

A.2. Notations ESG pour les souverains

Notre notation ESG pour les titres d'état :

Pour l'analyse ESG des souverains, nous nous appuyons sur le **SDG Index**, publié par le SDSN (*Sustainable Development Solutions Network*), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, *Sustainable Development Goal*, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.



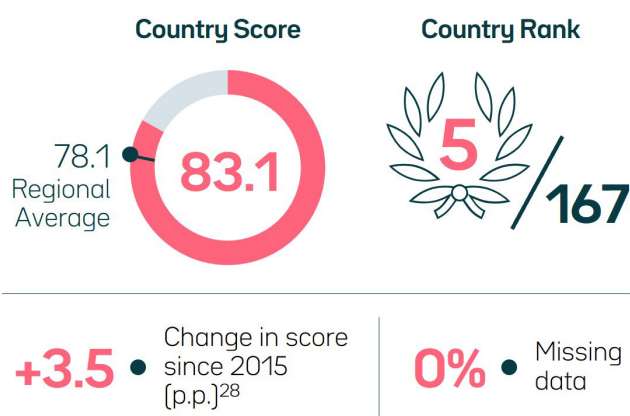
Exemples de cibles sur ODD 1

- D'ici 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté (= vivre avec moins de 1,90 USD/jour) dans le monde entier.
- Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

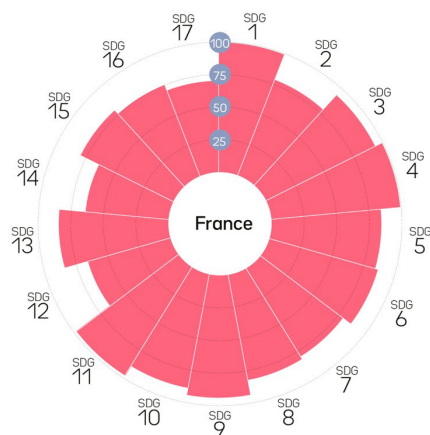
Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, **SDG Index** est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de Gestion, et qui suit le progrès achevé par les pays dans leur quête des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Performance globale de la France sur la base du SDG Index - Extrait du Rapport de Développement Durable 2025 produit par le SDSN

Overall Performance



Average Performance by SDG



SOURCE: [HTTPS://DASHBOARDS.SDGINDEX.ORG/CHAPTERS/](https://dashboards.sdgindex.org/chapters/).

²⁸ Les progrès (en points de pourcentage) reposent sur un ensemble de 17 indicateurs principaux des ODD.

Le rôle premier du SDG Index est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100).

Le rapport produit par le SDG Index présente également **les tableaux de bord des SDG**, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré en « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint (rouge).

Tableau de bord des ODDs de la France - Rapport de Développement Durable 2025 produit par le SDSN



SOURCE : [HTTPS://DASHBOARDS.SDGINDEX.ORG/CHAPTERS/](https://dashboards.sdgindex.org/chapters/)

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales : World Bank, OECD, OMS, FAO, OIT, UNICEF) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). À titre illustratif, voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, perception de la corruption, etc.

A.3. Autres indicateurs quantitatifs

Outre la notation ESG et le score NZIF pour les émetteurs privés, ainsi que la notation ESG pour les souverains, Ostrum Asset Management intègre d'autres indicateurs quantitatifs dans ses décisions d'investissement, de manière volontaire ou afin de se conformer à la réglementation.

De manière non-exhaustive, les principaux indicateurs extra-financiers suivis par Ostrum Asset Management dans le cadre de sa gestion d'actifs responsable sont les suivants :

	Emetteurs privés	Souverains
Climat [cf. section 7. Stratégie d'alignement conforme aux accords de Paris]	• Empreinte carbone • Intensité carbone • Alignement température • Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	• Intensité carbone
Biodiversité [cf. section 8. Stratégie d'alignement sur les objectifs de biodiversité]	• Empreinte biodiversité	
Social	• Score Transition Juste	• Score Transition Juste
Taxonomie [cf. section 6. Taxonomie européenne]	• Part de l'éligibilité et de l'alignement taxonomie des revenus des sociétés • Part de l'éligibilité et de l'alignement taxonomie des dépenses d'investissement des sociétés	
Indicateurs de performance ESG pour le label ISR	• PAI²⁹ 3 sur l'intensité carbone • PAI 15 (tableau 3) sur l'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	• PAI 15 sur l'intensité carbone pour les souverains • PAI 19 sur le score moyen en matière de liberté d'expression

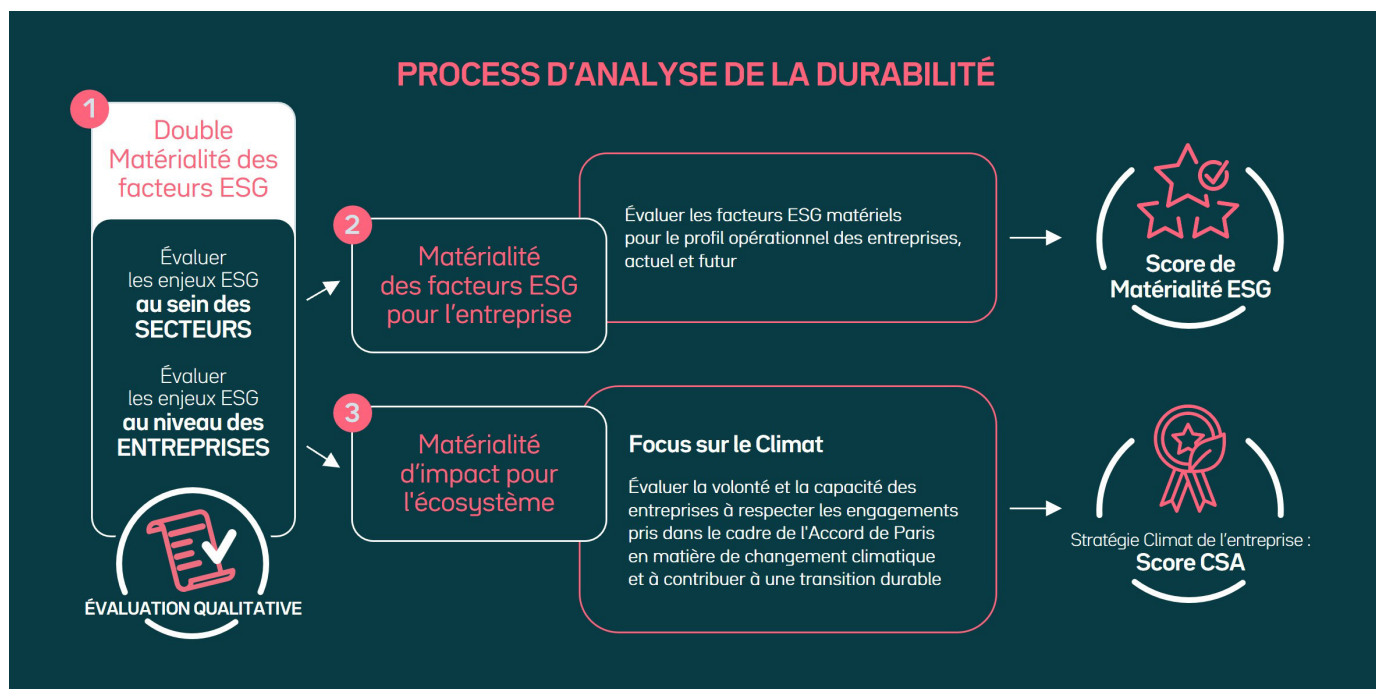
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025.

²⁹ PAI : Principal Adverse Impacts

B. Intégration ESG qualitative au sein de la gestion

B.1. Analyse qualitative pour les entreprises

Ostrum Asset Management incorpore la double matérialité des enjeux extra-financiers au travers de son dispositif d'analyse qualitatif de la durabilité des entreprises. Ce dispositif, qui se matérialise par deux scores (un score de matérialité ESG, visant tous les enjeux ESG matériels pour l'entreprise, et un score CSA _ Climate Strategy Assessment, faisant un focus spécifique sur les enjeux climatiques), est déployé par les analystes au sein du pôle Recherche crédit et durabilité de la direction des Gestions.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Concrètement, nous considérons que toutes les entreprises dépendent de l'environnement (le capital naturel) et l'affectent en même temps, ainsi que la société (le capital humain et social) et l'économie (y compris, les fournisseurs, les clients, les communautés, etc.). De ce fait dans notre démarche d'analyse ESG, nous nous concentrons d'une part sur l'analyse des facteurs ESG matériels pour l'entreprise – matérialisé dans notre Score de Matérialité ESG, et d'autre part sur la matérialité d'impact, avec un focus climat – et matérialisé dans notre score CSA.

1 • DOUBLE MATÉRIALITÉ DES FACTEURS ESG - La Matrice de double Matérialité sectorielle

L'analyse débute par l'évaluation des dynamiques des facteurs extra-financiers propres à chaque secteur, permettant ainsi de positionner chaque entreprise au regard des enjeux associés. Cela se traduit par la création d'une matrice de double matérialité pour chaque secteur.

Exemple de Matrice de matérialité appliquée au secteur « utilities » (secteur du service aux collectivités)



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT CR DOUBLE MATERIALITY MAP

Le secteur Utilities est très hétérogène, incorporant des activités très différentes, commençant avec la production et distribution d'électricité, de gaz, mais aussi l'approvisionnement en eau ou la gestion des déchets. Au sein du secteur, les producteurs d'électricité sont les plus scrutés sous l'angle de la double matérialité des facteurs extra financiers, et notamment du climat.

Les producteurs d'électricité comprennent les entreprises qui possèdent et exploitent des installations produisant de l'électricité à partir de différentes sources, comme le charbon, le gaz naturel, l'énergie nucléaire, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien. Les producteurs d'électricité peuvent être intégrés tout au long de la chaîne de valeurs – de la production et jusqu'à la vente d'électricité au consommateur final (dans des marchés réglementés et déréglementés), ou en tant que producteurs indépendants.

Sous l'angle de la double matérialité, les facteurs environnementaux, en particulier la transition climatique et les risques physiques, sont parmi les plus impactants pour toutes les parties prenantes ainsi que pour les producteurs eux-mêmes. De plus, les risques climatiques ont des effets amplificateurs sur d'autres facteurs, tels que l'accès au service lui-même et à un coût abordable. Enfin, les producteurs d'électricité ont un rôle central dans la transition climatique du tissu économique dès lors qu'ils orientent leurs investissements vers la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables.

2 • MATÉRIALITÉ DES FACTEURS ESG POUR L'ENTREPRISE - Scores de matérialité ESG

Nous évaluons les facteurs ESG qui sont déjà matériels pour les entreprises ou qui pourraient le devenir à l'avenir, ainsi que les causes indirectes pouvant générer un impact négatif pour l'entreprise. Ces dernières sont multiples, non exclusives, imprévisibles et non linéaires dans le temps (par exemple, la réglementation, l'opinion publique, des articles de presse qui peuvent se transformer en controverses pour l'entreprise, etc.)

Nous évaluons également la matérialité des facteurs ESG pour les entreprises en fonction de la volonté et de la capacité du management à détecter, s'adapter ou faire face au changement, ainsi que du délai dont elle dispose pour le faire. L'évaluation de la matérialité des facteurs ESG est réalisée à travers nos scores de matérialité ESG propriétaires.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires prend en compte les éléments suivants : Nous reconnaissons qu'il existe des risques [-] ou des opportunités [+] par rapport aux facteurs ESG importants pour le profil opérationnel d'une entreprise ;

- Nous estimons que les facteurs ESG peuvent être des risques [-] ou des opportunités [+] pour le profil opérationnel d'une entreprise ;
- L'ampleur de la matérialité financière pour l'entreprise peut varier, de mineur (ESG1) à fort (ESG3) ;
- L'ampleur de la matérialité financière prend en compte l'importance du risque ou de l'opportunité ainsi que la volonté et la capacité de la Direction à détecter le changement, y faire face, et le temps dont elle dispose pour y répondre.

		Matérialité financière des facteurs E, S ou G sur l'entreprise		
		Significatif	Modéré	Faible
Matérialité financière	Opportunité	ESG3+	ESG2+	ESG1+
	Risque	ESG3-	ESG2-	ESG1-

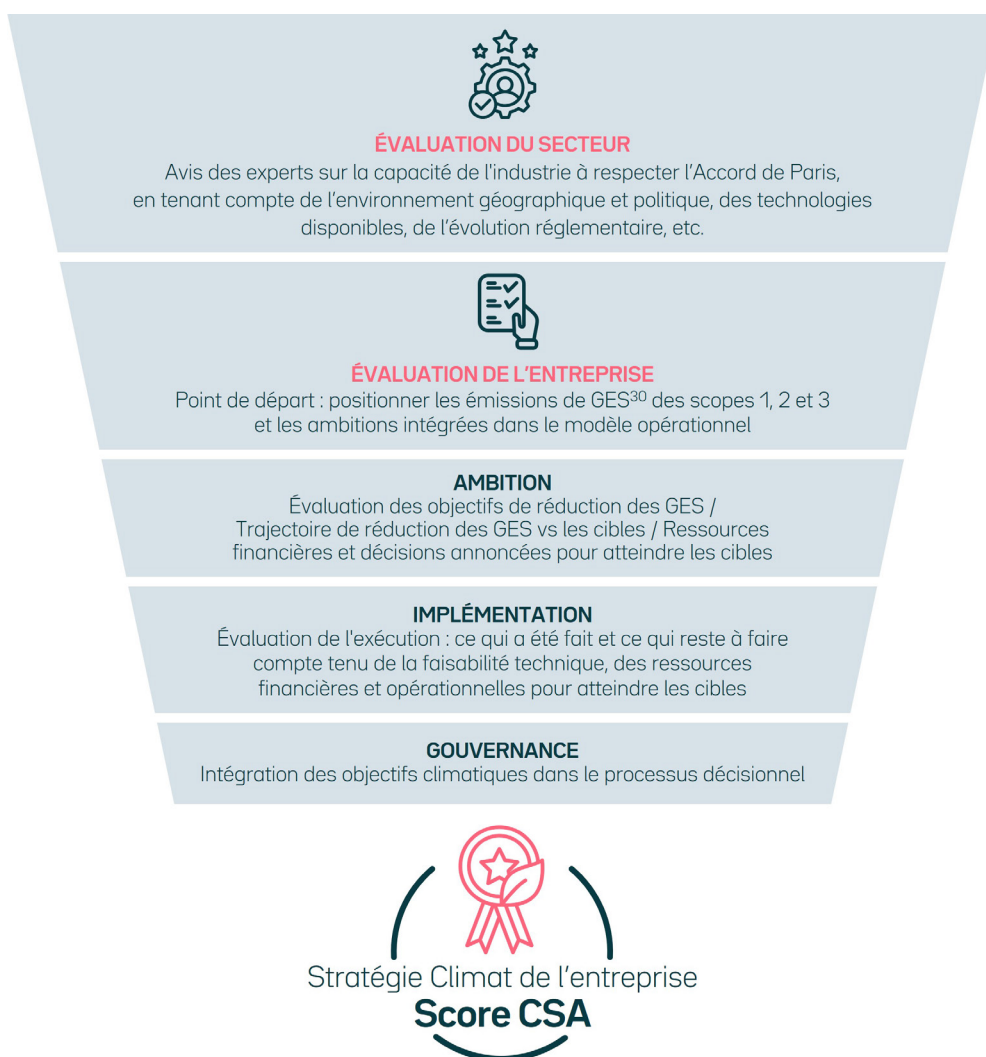
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Vous trouverez le détail des scores de matérialité en annexe.

Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses, notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG ont un impact majeur sur l'entreprise.

3 • MATÉRIALITÉ D'IMPACT POUR L'ÉCOSYSTÈME - Focus climat - *Climate Strategy Assessment* (CSA)

En 2024, Ostrum Asset Management a élaboré une méthodologie d'analyse propriétaire, le score CSA. Cette méthodologie mesure l'impact que l'entreprise a sur l'environnement et plus spécifiquement sur le climat, en évaluant la volonté et la capacité de l'entreprise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle est structurée autour de 3 piliers : l'ambition, l'implémentation et la gouvernance. En plaçant l'entreprise dans son secteur, les analystes évaluent les objectifs climatiques que cette dernière s'est fixés, les moyens qu'elle se donne pour les atteindre et la façon dont elle s'organise (alignement d'intérêt).



PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

En 2025 nous avons effectué des analyses CSA sur plus de 200 entreprises issues de secteurs à fort impact climatique. Ceci nous a permis d'affiner notre méthodologie d'analyse qualitative grâce à l'expérience empirique accumulée, et de mieux différencier les ambitions et les plans de décarbonation des émetteurs d'un même secteur. Nous avons l'ambition de poursuivre ces travaux courant 2026 et d'affiner les méthodologies d'analyses sectorielles.

³⁰ GES : Gaz à Effet de Serre

2.1.3. Nos engagements

Ostrum Asset Management a placé l'engagement et le vote au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Vous trouverez le détail de nos engagements individuels et collaboratifs dans le chapitre 5 « Notre stratégie d'engagement ».

2.1.4. Notre accompagnement vers une économie durable

Confirmation de notre positionnement d'acteur majeur sur les obligations durables.

Les obligations durables au sens où nous l'entendons dans ce paragraphe couvrent les catégories d'actifs suivantes :

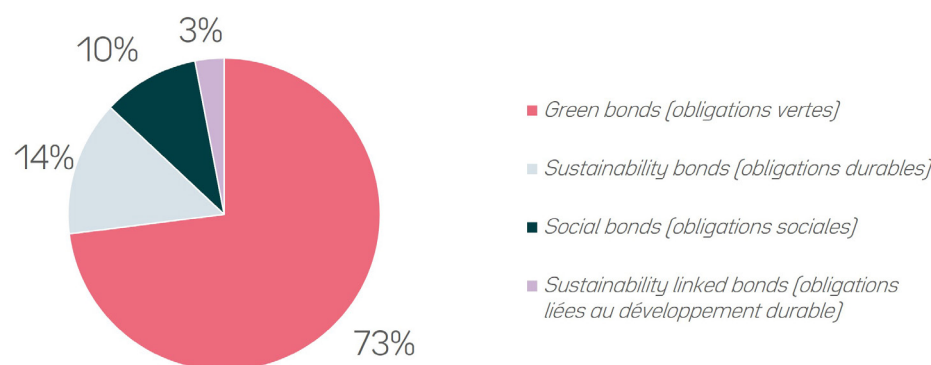
- **Les obligations vertes** (*Green bonds*) sont des obligations dont les fonds levés sont utilisés pour financer (ou refinancer) des projets (nouveaux et/ou existants) ciblant la transition énergétique et écologique.
- **Les obligations sociales** (*Social bonds*) sont des obligations dont les fonds levés sont utilisés pour financer (ou refinancer) des projets (nouveaux et/ou existants) visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales.
- **Les obligations durables** (*Sustainability bonds*) sont des obligations dont les fonds levés sont utilisés pour financer (ou refinancer) une combinaison de projets (nouveaux et/ou existants) verts et sociaux.
- **Les obligations de transition** (*Transition bonds*) sont des obligations dont les fonds levés sont utilisés pour financer (ou refinancer) des projets (nouveaux et/ou existants) critiques pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, notamment des projets au sein de secteurs fortement émissifs et/ou difficiles à décarboner (Ex. : Capture, Utilisation et Stockage du carbone (CCUS), décommissionnement d'installations fortement émissives, carburants bas carbone, substitution vers des combustibles fossiles moins émissifs (charbon vers gaz), réduction des émissions de méthane et de torchage dans les infrastructures pétrole et gaz...).

- **Les obligations liées au Développement Durable** (*Sustainability-linked bonds*) visent à financer des besoins généraux de l'entreprise tout en promouvant ses ambitions RSE. Les caractéristiques financières et/ou structurelles de ces obligations peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs prédéfinis en matière de durabilité.

Ostrum Asset Management est un acteur majeur sur le marché des obligations durables. En 2025, il a de nouveau renforcé son exposition sur cette classe d'actif pour laquelle, sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum Asset Management, les encours atteignent 43 Md€ en fin d'année à travers 1 284 émissions :

- 844 obligations vertes (31,3 Md€)
- 191 obligations durables (5,9 Md€)
- 146 obligations sociales (4,6 Md€)
- 103 obligations liées au développement durable (1,4 Md€)

Répartition **des obligations durables** par encours

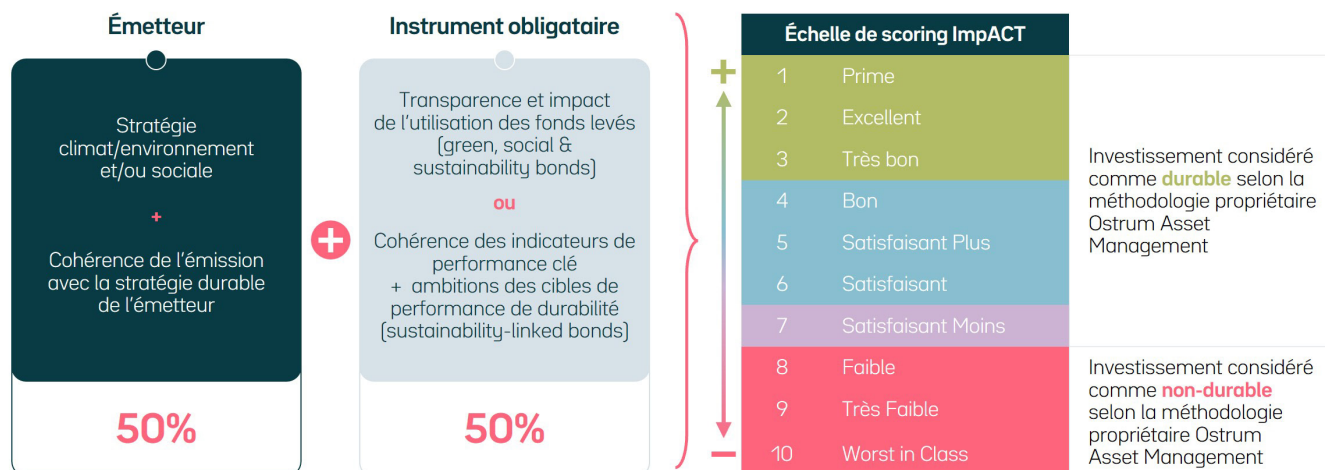


SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Méthodologie propriétaire des obligations durables

Compte-tenu du caractère auto labellisé du marché des obligations durables, une approche propriétaire d'analyse est primordiale pour éviter tout risque d'éco blanchiment (*greenwashing*) ou de blanchiment social (*socialwashing*) et suivre d'éventuelles controverses.

Méthodologie propriétaire d'analyse des obligations durables :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

La méthodologie propriétaire d'analyse des obligations durables s'articule autour de 2 dimensions équilibrées :

- Une dimension « Émetteur » : analyse des enjeux et de la stratégie de durabilité ;
- Une dimension « Instrument » : analyse du cadre d'émission de l'instrument et de la transparence relative à l'allocation des fonds levés (*Use of Proceeds*) ou, pour les *sustainability-linked bonds* (SLB), relative au suivi des indicateurs de performance clés (KPI).

Le fondement de l'analyse est la compréhension de l'articulation des projets financés par l'obligation durable avec la stratégie opérationnelle de la société émettrice : leur poids dans le mix opérationnel actuel, leur rythme de croissance dans le futur, et surtout leur pertinence pour l'activité de la société émettrice dans son ensemble.

Les principaux éléments pris en compte dans l'analyse des deux dimensions « Émetteur » et « Instrument obligataire » sont les suivants :

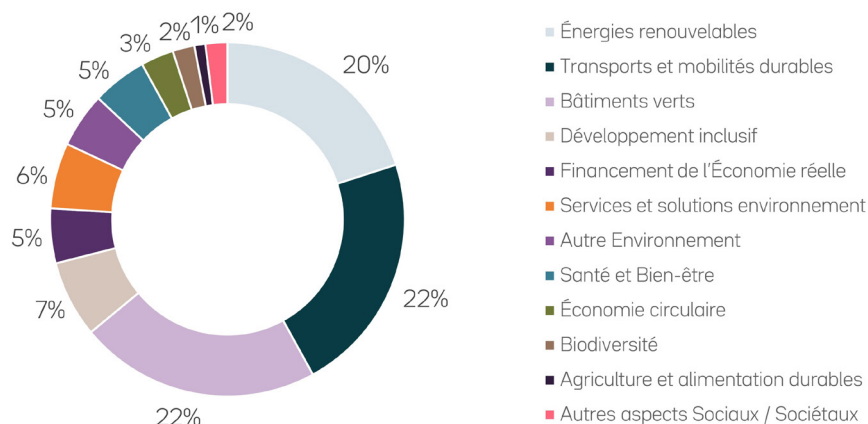
Type d'instruments	Émetteur	Instrument obligataire
Obligations vertes	Évaluation de la stratégie climat • Ancré autour de trois piliers : Ambition/ Implémentation/ Gouvernance • Comment les projets/activités s'intègrent-ils dans la stratégie climat de l'entreprise ?	Évaluation du <i>framework</i> d'émission de l'instrument • Types de projets/activités : évaluation du caractère vert/social (évaluation de la matérialité) • Cohérence des projets éligibles avec la stratégie globale de l'entreprise • Processus de sélection des actifs verts/sociaux • Adéquation entre l'obligation et le mix de financement global de l'entreprise • Reporting d'impact : pertinence des KPIs³¹ proposés au regard du modèle économique de l'émetteur et de sa stratégie climatique/ objectifs sociaux, ainsi que le niveau de transparence
Obligations sociales	Évaluation de la stratégie sociale • Évaluation des objectifs sociaux de l'entreprise dans le contexte de son modèle économique et de sa stratégie opérationnelle • Comment les projets sociaux financés par des obligations sociales contribuent-ils aux objectifs sociaux de l'entreprise ?	
Obligations durables	Mix entre les obligations vertes et sociales	
Obligations indexées à des objectifs de développement durable [SLB]	Évaluation de la stratégie climat et/ou sociale de l'émetteur, selon la nature des Sustainability Performance Targets (SPT) sous-jacents	• Gouvernance de l'émission, transparence des KPIs, calibration des SPTs et pratiques de reporting et de vérification

Les projets éligibles, correspondant aux fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'une cartographie sur 12 Thématiques Durables et sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de transports et mobilités durables et de bâtiments verts (cf. graphique ci-dessous).

³¹ Key Performance Indicators

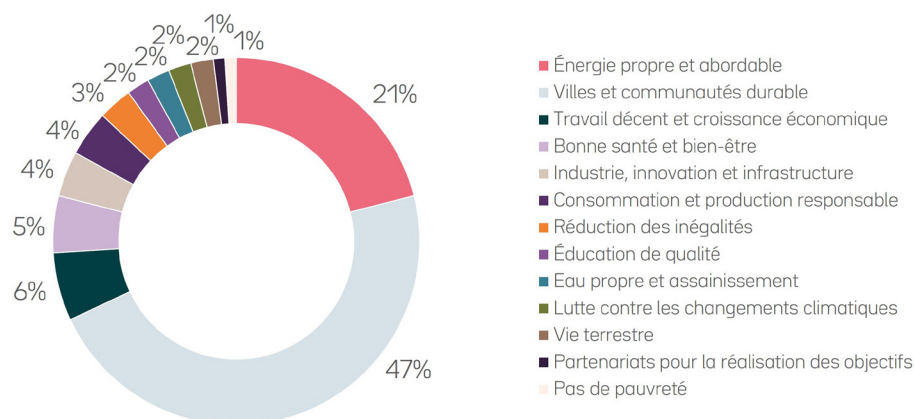
Répartition de l'utilisation des fonds **par thématique durable** (classification Ostrum Asset Management) sur l'ensemble des obligations durables investies par Ostrum Asset Management et faisant l'objet d'une analyse complète :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Le financement de ces obligations durables permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment les ODD11 (Villes et Communautés durables), ODD7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et ODD9 (Industrie, Innovation et Infrastructure).

Contribution du financement **des obligations durables aux ODD**



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

À la suite de la publication par l'**ICMA** (International Capital Market Association) des guidelines sur les **obligations de transition** en novembre 2025, Ostrum Asset Management travaille actuellement sur le développement d'une méthodologie propriétaire d'évaluation de cette nouvelle catégorie d'actifs afin de compléter ses méthodologies d'analyse déjà existantes sur les autres types d'obligations durables.

Transition Juste

Convaincue que la transition écologique ne peut s'opérer sans prendre en compte les enjeux sociaux, Ostrum Asset Management a lancé, en 2022, le premier fonds obligataire investi dans un univers sur le thème de la Transition Juste. Classé Article 9³² et conforme aux directives du label Greenfin³³, à l'exclusion de la partie investie sur des liquidités, le fonds est investi à 100 % dans des obligations durables internationales (*green, social, sustainability* et *SLB*). Ce fonds est exposé au risque de perte en capital.

Le fonds *Ostrum Climate and Social Impact Bond* ambitionne ainsi d'intégrer la Transition Juste tant au niveau des émetteurs (au travers d'un **score propriétaire Transition Juste**), que des instruments dans lesquels il est investi (au travers de sa **méthodologie d'analyse propriétaire des obligations durables**³⁴).

Le fonds vise, par ailleurs, un triple objectif au travers des projets financés par les fonds levés via les obligations durables :

1. **Réduire l'empreinte carbone** : financement des énergies renouvelables, des bâtiments verts, de la mobilité propre, des solutions de décarbonation de l'industrie, d'efficacité énergétique... ;
2. **Promouvoir l'impact social** : promotion de l'accessibilité aux infrastructures de base, à la santé, l'éducation et la formation, à un logement décent et aux services financiers... ;
3. **Préserver les écosystèmes et les économies locales** : développement du tissu économique local, utilisation durable des ressources, préservation de la biodiversité.

Pour cette stratégie, Ostrum Asset Management a développé un « **Indicateur Transition Juste** » dédié, visant à mettre en avant les émetteurs d'obligations durables présentant de bonnes pratiques en termes de gestion des ressources humaines, d'inclusion et de développement des économies locales.

³² FCP de droit français dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International (NIMI) et le délégataire de gestion financière Ostrum Asset Management. Ce fonds est exposé au risque de perte en capital.

³³ L'ensemble des instruments investis devra respecter les exclusions définies par le label GREENFIN relatives à l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et de l'ensemble de la filière nucléaire et disponibles sur le site du Ministère de la Transition Écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/>). Créé par le ministère de la Transition Écologique, le label GREENFIN garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

³⁴ Méthodologie d'évaluation des obligations durables présentée dans la section « 2.1.4 Notre accompagnement vers une économie durable »

INDICATEUR Transition Juste				
Émetteurs privés				Émetteurs souverains, supranationaux, garantie d'État
 Gouvernance responsable	 Gestion durable des ressources naturelles et humaines Conditions de travail • Droits humains • Biodiversité/Eau • Pollution/déchets	 Transition énergétique	 Développement des territoires Pratiques responsables avec les communautés, les fournisseurs, les clients • Produits et services liés aux ODD sociaux	   
Il repose sur la méthodologie GREaT. L'indicateur est calculé sur une échelle allant de 1 [la moins élevée] à 10 [qualité Transition Juste la plus élevée]. Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des notes des piliers « R » et « T ». Le fonds utilise ensuite une approche <i>Best-in-Class</i> appliquée pour sélectionner les émetteurs, en éliminant les 20 % les moins vertueux.				Il s'appuie sur les scores SDG index. L'indicateur Transition Juste est calculé sur une échelle allant de 1 % [qualité Transition Juste la moins élevée] à 100 % [la plus élevée]. Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des scores des quatre ODD suivants : ODD 4- « Accès à une éducation de qualité » ; ODD 7- « Recours aux énergies renouvelables à un coût abordable » ; ODD 8- « Promouvoir la croissance économique », ainsi qu'un travail décent pour tous ; ODD 10- « Réduction des inégalités entre les pays et au sein de chaque pays ». Le fonds a vocation à investir dans des émetteurs ayant atteint en moyenne 70 % de leurs objectifs sur ces quatre ODD.

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Depuis 2023, Ostrum Asset Management publie un rapport d'allocation et d'impact pour ce fonds.

PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

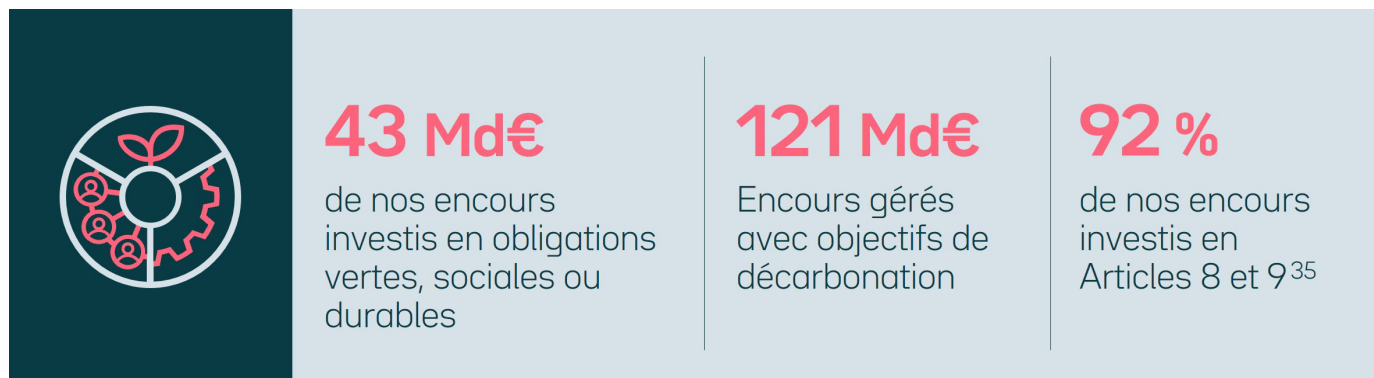
En 2026, Ostrum Asset Management a pour objectif de développer des fonds « *Transition Brown to Green* » permettant de promouvoir la transition de l'ensemble de l'économie, y compris les secteurs les plus émissifs.

2.2. Transparence et informations

DOCUMENTS	FRÉQUENCE DE PUBLICATION	MOYENS UTILISÉS
Politique ESG	À chaque mise à jour	Site internet
Rapport RSE	Annuelle	Site internet
Politiques d'exclusion et sectorielles	À chaque mise à jour	Site internet
Politique d'engagement	À chaque mise à jour	Site internet
Rapport d'engagement	Annuelle	Site internet
Politique de vote	À chaque mise à jour	Site internet
Rapport d'exercice des droits de vote	Annuelle	Site internet
Rapport investissement responsable	Annuelle	Site internet
Reporting PRI	Sur demande des PRI	Site internet
Politique de gestion des risques de durabilité (SFDR) et des incidences négatives	À chaque mise à jour	Site internet
Déclaration relative aux PAI (<i>Principal Adverse Impacts</i>)	Annuelle	Site internet
Autres publication réglementaires ESG	En fonction de la réglementation	Site internet
MySustainableCorner	Mensuelle	Site internet
Prospectus et DICI	À chaque mise à jour	Site internet
Rapport LEC des fonds ouverts	Annuelle	Site internet
Rapport LEC des fonds dédiés	Annuelle	Mail
Publication Thématiques ESG	Occasionnelle	Mail, site internet et réseaux sociaux
Publications obligations durables	Occasionnelle	Mail, site internet et réseaux sociaux

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

2.3. Principaux chiffres ESG et classification des fonds



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Focus fonds labellisés

Les fonds qui obtiennent le label ISR³⁶ doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, sociales ou de gouvernance. Pour cela, les fonds doivent avoir obtenu un meilleur résultat sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives (PAI) par rapport à l'indice de référence/univers de départ. Les fonds doivent justifier a priori le choix de ces indicateurs, et en quoi ce sont les plus cohérents avec les objectifs ESG du fonds.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Depuis 2020, nous avons poursuivi une politique ambitieuse de labellisation ISR pour arriver en 2025 à 90 % de labellisation des encours de nos fonds ouverts et à 100 % de réalisation des demandes de labellisation des fonds et mandats de nos clients. En 2025, Ostrum Asset Management a mené de profonds changements pour conformer ses portefeuilles à la V3 du label ISR. Fin 2025 tous les fonds labellisés sont passés en V3.

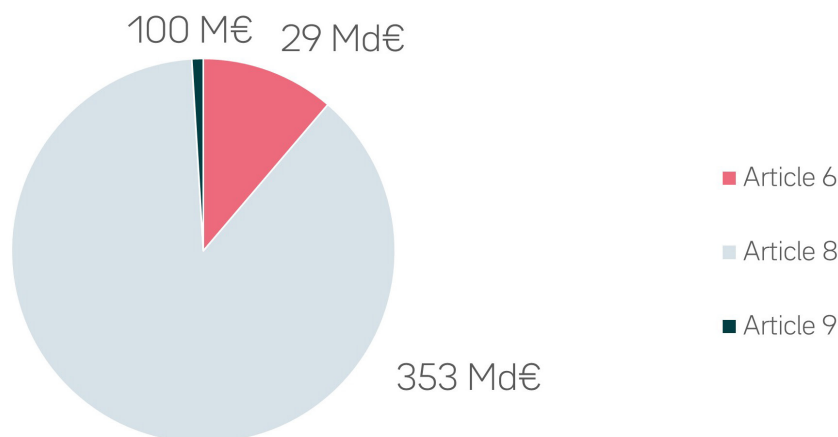
³⁵ Le règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au travers notamment de la mise à disposition d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers. Le règlement se traduit par la classification des fonds en 3 catégories.

³⁶ Créé par le Ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Répartition des encours selon la classification SFDR

Ostrum Asset Management a procédé à la classification de ses portefeuilles selon les Articles 6, 8 et 9 du Règlement SFDR.

Répartition des encours **selon la classification SFDR**



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Toutes les caractéristiques de ces portefeuilles sont mentionnées dans les documents précontractuels.

Les portefeuilles classés en Article 6 sont séparés en deux catégories :

- Ceux dont le processus d'investissement n'intègre pas une approche ESG ;
- Ceux pour lesquels il n'existe pas d'objectif ESG dans la gestion du portefeuille, mais dont le processus d'investissement mis en œuvre par le gérant respecte toutes les politiques ESG définies au niveau d'Ostrum Asset Management et bénéficie de l'intégration des risques de durabilité dans l'analyse de l'univers d'investissement.

Les portefeuilles classés en Article 8³⁷ ont un processus d'investissement qui inclut des caractéristiques ESG (note moyenne, qualité minimum requise, objectifs CO₂...).

Le portefeuille classé en Article 9 a un objectif environnemental ou social clairement défini.

La liste de nos fonds ouverts catégorisés Articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR sont à retrouver dans l'annexe à la fin du rapport.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez-vous référer à notre [site internet](#).

³⁷ Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

2.4. Adhésion d'Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.



INITIATIVES DONT OSTRUM ASSET MANAGEMENT ÉTAIT SIGNATAIRE EN 2025



PRI

Ostrum Asset Management est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi. Ostrum Asset Management participe également à des engagements collaboratifs dans le cadre des PRI.

<https://www.unpri.org/>



CDP

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « *Carbon Disclosure Project* » [jusqu'à fin 2012]. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement.

Ostrum Asset Management est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010 par le biais de sa société mère, Natixis.

<https://www.cdp.net/fr>



FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicats, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Le FIR vise à promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et ses bonnes pratiques.

Ostrum Asset Management participe au FIR en direct depuis 2019.

<https://www.frenchsif.org/isr-esg/>



IIGCC

Ostrum Asset Management est membre actif de l'*Institutional Investors Group on Climate Change*, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone.

L'IIGCC compte plus de 400 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 27 pays, avec plus de 65 billions d'euros d'actifs sous gestion.

Ostrum Asset Management a adhéré afin de contribuer à différents programmes : Programme politique, Corporate Programme, Programme *Investors Practices*, Programme immobilier, Initiatives et collaboration. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.

<https://www.iigcc.org/>



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) est une initiative lancée en 2000 visant à encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Les entreprises participantes s'engagent à intégrer ces principes dans leurs stratégies et opérations, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable. Cette initiative est la plus importante du genre, avec environ 25 000 membres répartis dans 167 pays différents. Ostrum Asset Management adhère à cette initiative par le biais de Natixis, qui en est signataire.

<https://www.unglobalcompact.org/>



Climate Action 100+

L'initiative *Climate Action 100+* se donne pour mission d'inciter et de peser sur les 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces dernières mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris. Lancée en décembre 2017 au cours du *One Planet Summit*, elle est considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique. À ce jour, plus de 600 « *global investors* » ont rejoint l'initiative.

<https://www.climateaction100.org/>



TCFD

La *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de publier les risques et opportunités liés au changement climatique.

Depuis 2020, Ostrum Asset Management publie son rapport TCFD permettant ainsi de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.

<https://www.fsb-tcf.org/>



AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG promeut l'investissement responsable au travers d'une Commission Investissement Responsable dont Ostrum Asset Management est membre. Cette Commission se décline en différents groupes de travail afin de promouvoir de bonnes pratiques en matière de finance durable.

<https://www.afg.asso.fr/>



ICMA

L'*International Capital Market Association* (ICMA) est une association qui compte plus de 620 membres répartis à travers 68 juridictions. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.

<https://www.icmagroup.org/>



GBP et SBP



Les *Green Bond Principles* (GBP) et les *Social Bond Principles* (SBP) sont une initiative de l'*International Capital Market Association* (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de communication, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales.

<https://www.icmagroup.org/>



FAIRR

Créée en 2015 par la Fondation Jeremy Coller, l'Initiative FAIRR est un réseau collaboratif d'investisseurs qui sensibilise aux risques et opportunités ESG dans le secteur alimentaire.

Elle comprend aujourd'hui plus de 400 investisseurs représentant 95 000 milliards de dollars d'actifs. FAIRR fournit des recherches et des données ESG couvrant le secteur alimentaire et se concentre sur l'industrie de l'agriculture animale intensive pour encourager le développement d'un système alimentaire durable.

<https://www.fairr.org/>

Groupes de travail

Ostrum Asset Management participe activement à de nombreux groupe de travail de place.

INSTANCES DE PLACE	COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL
	• Plénière Investissement Responsable • Commission Investissement Responsable • Groupe de travail Opérationnalisation des plans de transition • Groupe de travail SFDR
	• Commission Dialogue & Engagement • Groupe de travail : Indicateurs Sociaux & Taxonomie
	• La revue des lignes directrices de l'ICMA sur les obligations de transition (« <i>Transition Bonds</i> »), classe d'actif visant à (re)financer des projets critiques pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, en particulier ceux d'émetteurs appartenant à des secteurs fortement émissifs. • Le reporting d'impact relatif aux projets sociaux financés par les fonds levés via les obligations sociales ou les obligations durables (<i>social bonds / sustainability bonds</i>). • La comparaison des standards officiels régionaux dont le standard d'obligation verte européen (<i>EU Green Bond Standard</i>) avec les lignes directrices de l'ICMA sur les obligations vertes (<i>green bond principles</i>).

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Ostrum Asset Management participe également à des événements divers sur des sujets liés à la finance responsable en général ou à des thématiques plus précises, comme la Taxonomie et la Biodiversité.

3

MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG



3. MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG

3.1. Moyens internes et externes déployés par l'entité

Ressources humaines dédiées à la prise en compte des critères ESG

Une implication croissante des différents métiers

La montée en puissance des enjeux ESG, notamment ces 10 dernières années, a transformé la feuille de route d'un certain nombre de métiers dans les entreprises, bien au-delà de la direction des Gestions, des Risques ou des Transitions durables. Ostrum Asset Management a renforcé, non seulement sa gouvernance [cf. ci-dessous] mais aussi les missions attribuées à l'ensemble de ses directions.

Tableau récapitulatif des équivalents **temps plein travaillant sur les problématiques ESG** :

MÉTIER	ETP INTERNE
Direction des Risques	3,5 ETP
Direction des Opérations et de la transformation	4 ETP
Direction des Gestions	22,65 ETP
Direction de la Communication	0,7 ETP
Direction des Transitions durables	7,75 ETP
Direction du Développement	6,5 ETP
Direction des Contrôles permanents	1,25 ETP
Total	46,35 ETP
Part en % des ETP concernés par rapport aux effectifs globaux ³⁸	17,97 %

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

³⁸ Nombre de collaborateurs en CDD et CDI hors alternants au 31/12/2025

Ressources financières dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2025, nous avons déployé des ressources **financières** dans la prise en compte des critères ESG. Répertoriées dans un tableau récapitulatif, elles permettent une vision plus approfondie de l'usage des différents modules pris en compte cette année.

Tableau récapitulatif **des dépenses dédiées aux enjeux ESG** :

MÉTIER	DÉPENSES	THÈME
Direction de la Transformation	75 000 €	Mission d'accompagnement sur l'ESG
Direction du Développement	50 000 €	Améliorations reporting ESG Clients et labellisation
Direction de la Communication	178 800 €	Participations à des Forums ESG, publications, communications internes, rapports...
Direction des Gestions	2 363 047 €	Montant global des fournisseurs de données
Direction Opérations & technologie	989 000 €	Ressources externes pour les activités de la Gestion et de la Plateforme de service
Direction des Transitions durables	265 000 €	
Total	3 920 847 €	
Part en % du budget ESG sur le total budget d'Ostrum Asset Management ³⁹	5 %	
Part en % du budget ESG sur les encours sous gestion totaux	0,001 %	

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Ressources externes techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum Asset Management s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de Gestion d'Ostrum Asset Management.

³⁹ Charges globales d'Ostrum Asset Management au 31/12/2025, hors Masse Salariale et hors facturation. Plateforme représentant les charges consommées hors Ostrum Asset Management Gestion.

Tableau récapitulatif **des principales sources de données externes et notations extra-financières**

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES	
Prestataires de base de données	Description
Trucost S&P	- Données CO₂ équivalent des émetteurs privés et des Souverains - Alignement Climatique [1,5°C, 2°C...] - Émissions projetées - PAI [carbone] - Risques physiques et de transition
LBPAM	Notation GREaT pour les émetteurs privés
MSCI	- Analyses ESG qualitatives des émetteurs - Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT et pour le label ISR - PAI (hors carbone) - Investissement durable émetteurs privés - ODD sur les émetteurs privés - Taxonomie
Sustainalytics	- Analyses ESG qualitatives des émetteurs - Indicateurs ESG pour les émetteurs privés - Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i>
ISS	- Analyses ESG qualitatives des émetteurs - Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT - Analyse des émetteurs privés au regard de notre politique d'exclusion sur les armes - Mise à disposition de la plateforme de vote
Bloomberg	Flag sur le caractère GSS (<i>Green, Social and Sustainability</i>) d'une obligation
Fitch Ratings	Informations relatives aux <i>Use of Proceeds</i> des GSS
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité pour les émetteurs privés
Carbon4	Notations, température et données carbone

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ	
Prestataires de base de données	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	• Notations ESG et indicateur pour le label ISR pour les Souverains
CDP	• Émissions carbone déclarées par les entreprises • Base de données Climat / Biodiversité
Urgewald	• Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOCEL), utilisées pour nos politiques Energies Énergies Fossiles
Climate Action 100+	• Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques
Science Based Target Initiative (SBTI)	• Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science
Carbon Tracker	• Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers • Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

3.2. Formations et sensibilisation

Formations

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum Asset Management, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de leur implication et de leur volonté d'accroître leur expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social.

RAPPEL DES FORMATIONS 2020-2025

Des formations et sensibilisations en croissance

2020	2021	2022	2023	2024	2025
- Formation : Enjeux et contexte concurrentiel & réglementaire de l'ESG 100 % des collaborateurs - Formation sur l'investissement responsable + vision Ostrum AM 100 % des gérants, analystes, et la Direction de la clientèle 4 sessions de formations sur les politiques d'exclusion, l'intégration ESG (action + recherche crédit), les engagements collaboratifs - Product specialists et analystes 1 réunion sur la Taxonomie - Gérants, analystes et product specialists	- Formation : Enjeux et contexte réglementaire de la biodiversité 100 % des collaborateurs - Formation : L'ESG et la Biodiversité 100 % des gérants et analystes - Session de sensibilisation sur différentes thématiques: SFDR, Alignement climatique, perspectives de marché des GSS bonds, SDG Index - Principalement gérants, analystes et Product Specialists	- Formation de 7h : Disclosure, Taxonomie, CSRD 100 % des collaborateurs de la Direction des Risques - Formation en 6 ateliers : Analyse ESG sectorielle - Analystes - CFA ESG : 11 collaborateurs - Step up academy ESG : 2 collaborateurs - Gérants - Session pilote : Fresque du climat - Collaborateurs - Mise à disposition d'une Sustainability training page - Tous les Collaborateurs - Ateliers sur l'engagement, la Biodiversité le Pétrole et Gaz - Principalement gérants, analystes - Session sur la réglementation - Principalement gérants, analystes	- Formation sur la taxonomie et ses conséquences 100 % des gérants, analystes [obligatoire] + risque, contrôle, compliance, Stratégie, transformation, correspondant ESG IT recommandé] - CFA ESG : 12 collaborateurs - Gérants - Sessions Fresque du climat et session pilote Fresque de la Biodiversité Collaborateurs - Sessions sur l'engagement, l'empreinte biodiversité, banque de données engagements, - Principalement gérants, analystes	- Formation sur la taxonomie (4 derniers chapitres) 100 % des gérants, analystes [obligatoire] + risque, contrôle, compliance, Stratégie, transformation, correspondant ESG IT recommandé] - Formation sur la CSRD et ses impacts sur la gestion 2 sessions pilote - CFA ESG : 3 collaborateurs - Sessions sur le label V3, politiques d'exclusion et d'engagement, notations extra-financières internes - Direction du développement	- Formation CSRD - Analystes, gérants, risques, contrôle permanent - Ateliers 2T - Tous les collaborateurs - CFA ESG : 10 collaborateurs - AMF Finance durable : 2 collaborateurs 6 sessions de webinaires sur les différentes méthodologies de notation ESG, les nouvelles politiques d'exclusion, l'ensemble des data providers et l'évolution de la réglementation SFDR - Principalement analystes, gérants, risques, contrôle permanent, Direction du développement - Session de sensibilisation et formation fresque du climat - Tous les collaborateurs - Mise à disposition de l'ensemble des formations internes ESG sur l'intranet Ostrum

FORMATIONS EXTERNES
 FORMATIONS INTERNES

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Zoom sur la *climate school*

Depuis 2022, les collaborateurs d'Ostrum Asset Management se sont vu proposer par le groupe BPCE des formations complètes sur le climat en 30 vidéos qui expliquent les conséquences du changement climatique. Ces formations permettent d'aborder des thématiques telles que la biodiversité, les interactions au sein des écosystèmes, ou encore les conséquences de la surexploitation des ressources et de la pollution sur l'économie.

Les participants peuvent ainsi mesurer l'impact croissant du dérèglement climatique sur la société et comprendre les comportements à adopter dans ce contexte.



Une clause pour inciter à l'acculturation RSE et ESG, a été ajoutée à notre accord d'intéressement.

Cette clause prévoit la réalisation d'au moins une formation RSE de nos collections en e-learning ou la réalisation d'une action solidaire par au moins 30 % de l'effectif.

L'objectif a été largement dépassé puisqu'il a atteint

56,3 % en 2025.

Communication

Un plan de communication interne et externe dédié est suivi afin de sensibiliser nos collaborateurs aux thématiques ESG et accroître la visibilité de nos engagements.

En interne, les collaborateurs d'Ostrum Asset Management ont été sensibilisés à l'ESG via des articles sur notre réseau social, des focus dans la newsletter et des réunions dédiées à notre vision de la finance durable.

Les collaborateurs ont, par ailleurs, été largement impliqués dans la constitution de la raison d'être via des ateliers de co-construction et des réunions dédiées.

En externe, nos experts ont participé à de nombreuses interviews, articles, tables rondes et conférences, notamment :

- Au Forum Climat, Énergies et Finance Durable « Time to Change », mettant en avant l'intégration de l'ESG en gestion obligatoire durable ;
- Au Forum ESG & Impact Investing, abordant la conciliation entre l'ESG et le contexte économique et politique plus contraignant ;
- À la Conférence « Assurer pour le climat », au sujet du verdissement des produits financiers à l'ère de la SFDR.

Ces événements, ainsi que le développement de nouveaux formats vidéo thématiques ou du podcast d'Ostrum Asset Management, *Transitions*, nous ont permis de partager notre expertise sur divers sujets, affirmant ainsi notre engagement envers les principes ESG et la promotion d'une finance durable.

4

DÉMARCHE ESG ET GOUVERNANCE

Prise en compte de la démarche
ESG au niveau de la gouvernance



4. PRISE EN COMPTE DE LA DÉMARCHE ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

4.1. Supervision des sujets ESG et climatiques par les instances de direction

Le conseil d'administration valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2025, chaque réunion du conseil d'administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE-ESG.

Ostrum Asset Management n'intègre pas, à ce jour, de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement intérieur de son conseil d'administration.

Les politiques RSE et la stratégie ESG relative aux décisions d'investissement sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum Asset Management par le comité exécutif.

Elles sont inscrites dans un plan d'action validé soit par le comité exécutif soit par le comité Finance durable et l'avancée des objectifs est suivie par le comité exécutif tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

Composition du conseil d'administration



Stéphanie PAIX
Présidente du conseil d'administration,
Senior Advisor, Groupe BPCE

Cédric GLORIEUX
Directeur Produits et Solutions,
Banque de Proximité et Assurances,
Groupe BPCE

Christophe LANNE
Directeur des RH et de la Transformation
de Natixis IM, Président exécutif de
Natixis IM OS et Président du conseil
d'administration de Natixis IM OS

Jennifer BAERT
General Counsel
de Natixis

Nathalie BRICKER
Directrice générale adjointe
de Natixis IM

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Composition du comité exécutif⁴⁰



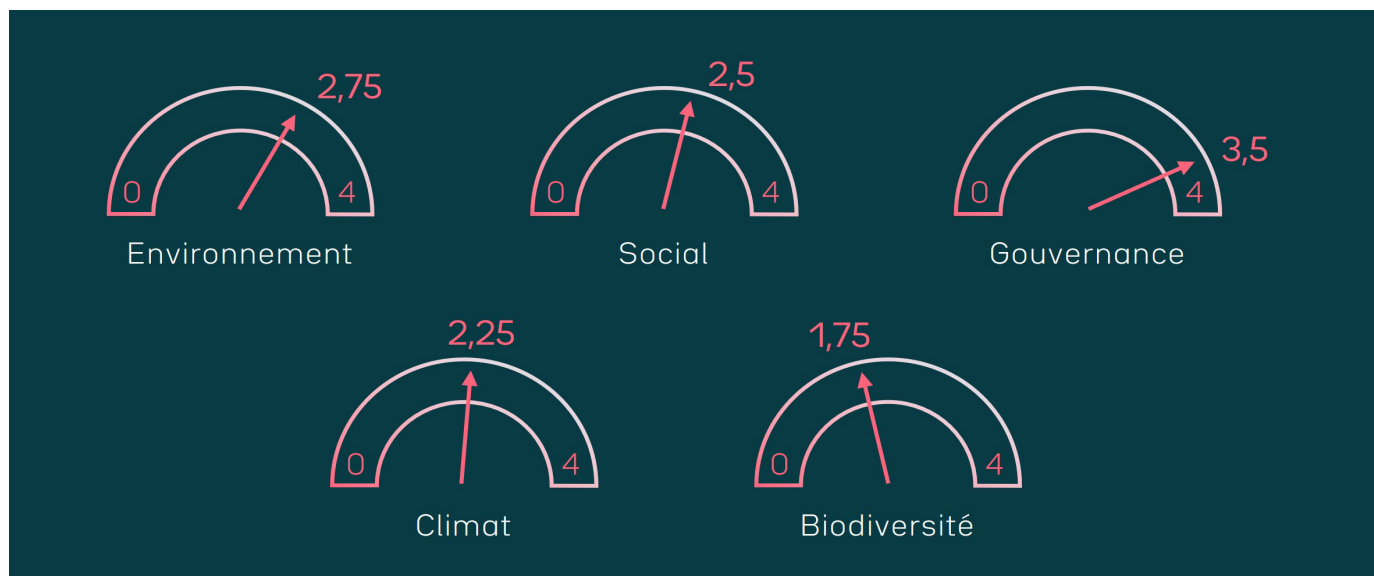
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Une enquête est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité exécutif. Les questions portent sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance basique et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.

L'amélioration des scores d'année en année est le résultat, notamment, de campagnes de sensibilisation et de formation sur ces sujets.

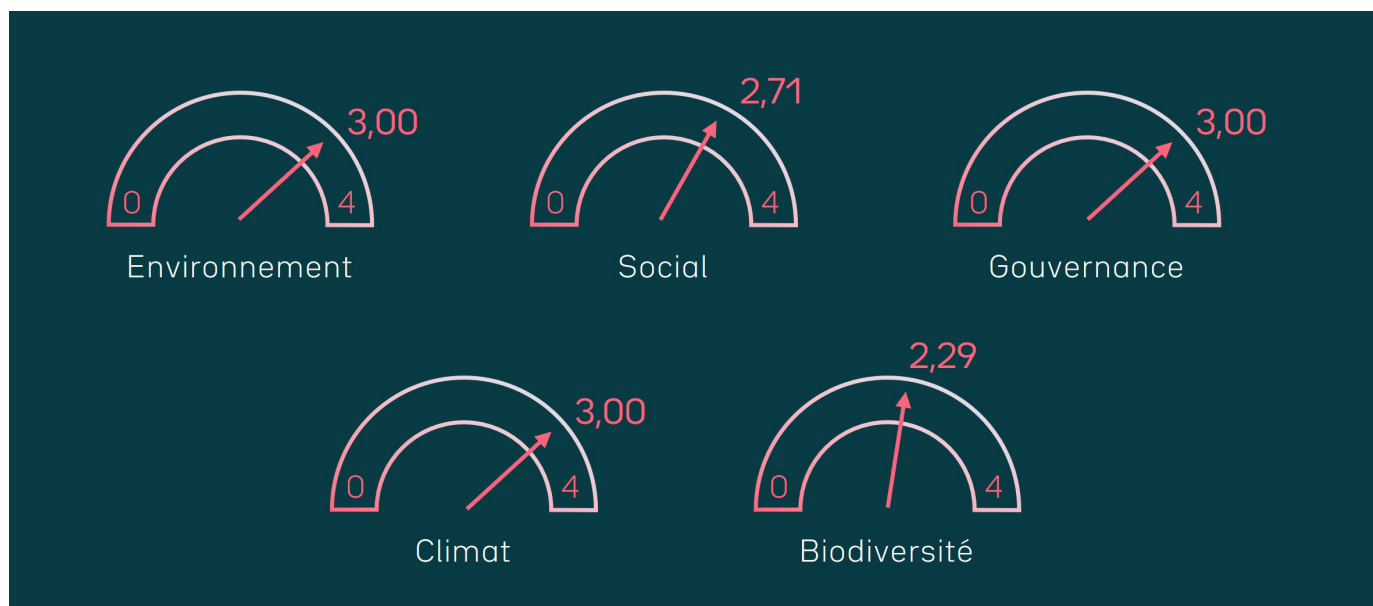
Sondage de connaissances ESG des membres du conseil d'administration



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

⁴⁰ Membres présents au 31/12/2025

Sondage de connaissances ESG des membres du comité exécutif



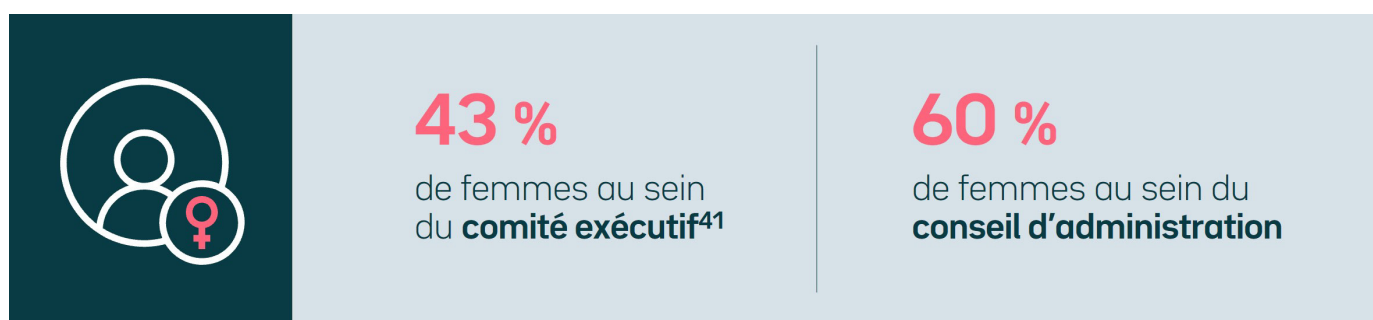
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Parité

La politique d'Ostrum Asset Management en matière d'égalité homme-femme et de lutte contre le biais du genre s'inscrit totalement dans l'esprit de la Loi Rixain qui vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les équipes de Gestion chargées de prendre des décisions d'investissement comptent 39 % de femmes et 61 % d'hommes. L'ensemble de la direction des Gestions est dirigé par une femme.

En 2025, Ostrum Asset Management a maintenu sa dynamique et affiche un taux de recrutement de femmes de 57 % au sein de son entreprise. L'objectif initial de 30 % de femmes au comité exécutif a été dépassé dès 2021 et cette proportion a continué de croître pour atteindre 43 % en 2025 (au sens de la Loi Rixain). Au sein du conseil d'administration, la parité est également dépassée avec 60 % de femmes et 40 % d'hommes.

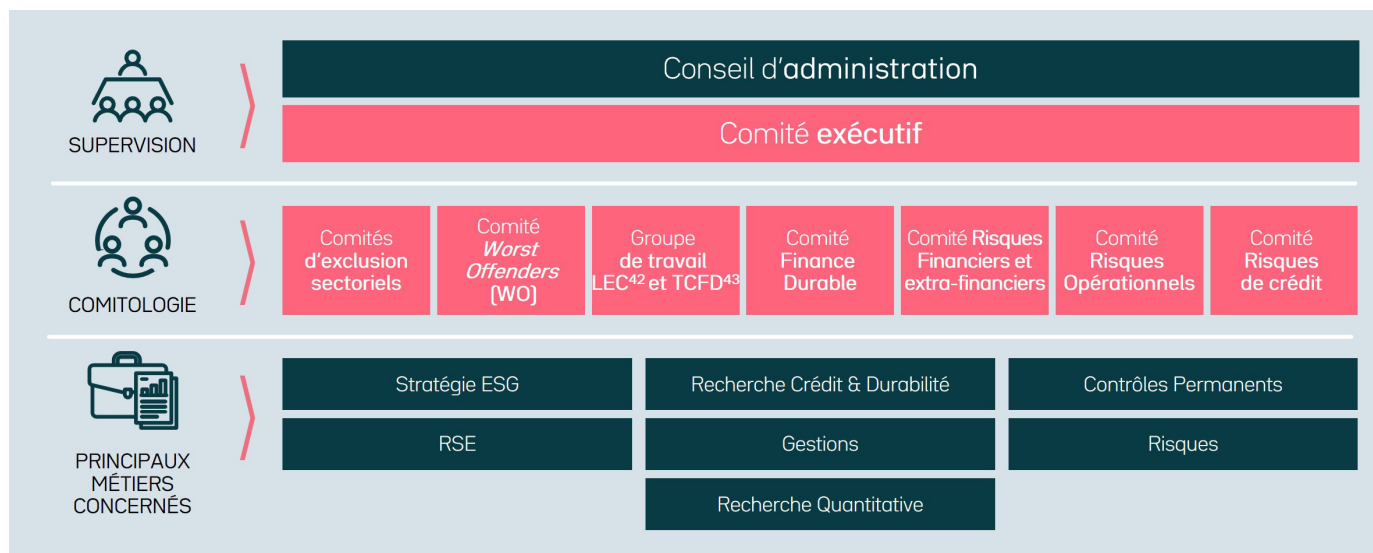


SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025 ⁴¹

⁴¹ Au sens de la Loi Rixain

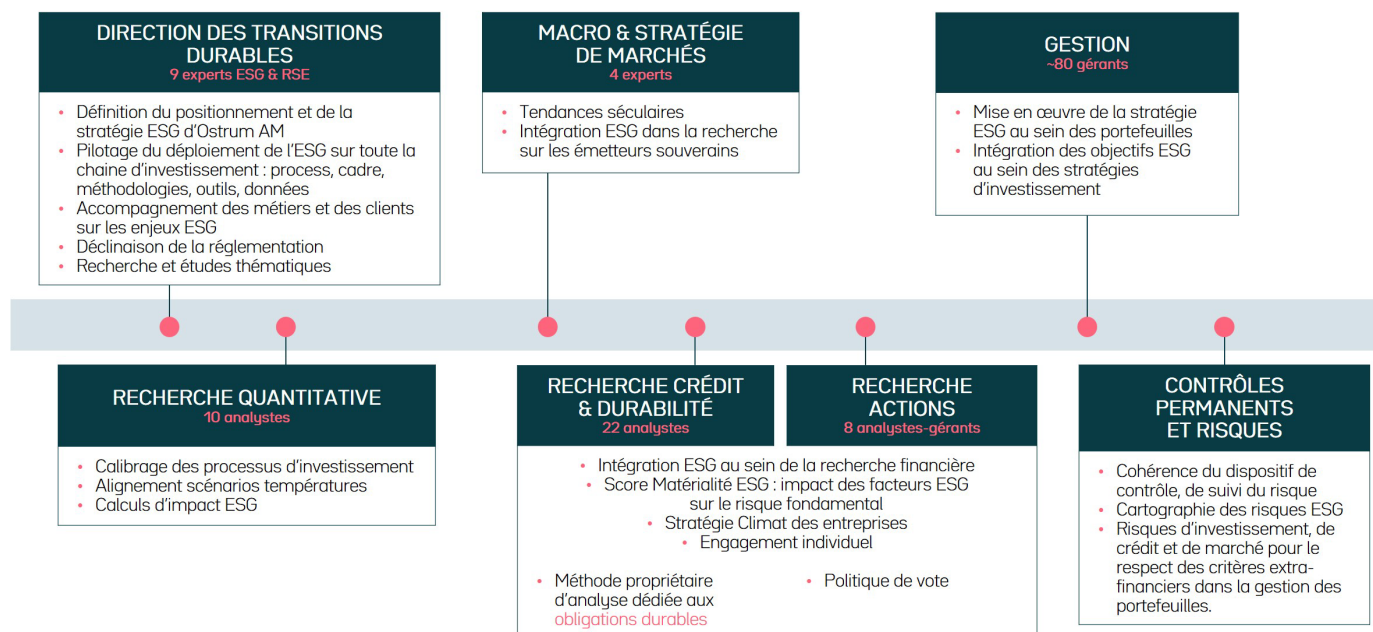
4.2. Gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum Asset Management

Rôle et responsabilités des différents comités et métiers



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

4.3. Organisation des métiers autour de l'ESG et du Climat



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT MARS 2026. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

⁴² LEC : Loi Énergie Climat

⁴³ TCFD : Task force on Climate related Financial Disclosures

La direction des Transitions durables

La direction des Transitions durables a pour mission de développer l'une des priorités stratégiques d'Ostrum Asset Management : sa proposition de valeur en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

La RSE

La mission de la RSE est d'identifier l'ensemble des impacts de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes et de piloter la gestion de ces impacts avec les différents métiers concernés.

Les axes de responsabilité qu'Ostrum Asset Management souhaite porter vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs, de la Place financière et de la société civile, sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'action et en objectifs.

L'impact d'Ostrum Asset Management sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

La stratégie RSE d'Ostrum Asset Management a été définie comme suit :



La stratégie ESG

En collaboration étroite avec l'ensemble des métiers et plus spécifiquement avec la direction des Gestions, cette équipe définit et pilote la stratégie ESG. À ce titre, elle élabore :

- La stratégie Climat et Biodiversité ;
- Les politiques d'exclusion et sectorielles ;
- La politique d'engagement ;
- Les gammes thématiques à mettre en œuvre pour répondre à notre ambition.

À travers **trois missions, former, outiller et conseiller**, cette équipe se positionne également en véritable catalyseur de l'ESG au sein d'Ostrum Asset Management.

Pour ce faire, l'équipe interagit au quotidien avec l'ensemble de son écosystème : l'actionnaire, les collaborateurs, les clients, les fournisseurs de données, les instances de place et groupe de réflexion.

La direction des Gestions

La direction des Gestions travaille avec l'équipes de la stratégie ESG pour co-construire une politique et des initiatives ESG et assurer ainsi la valorisation pérenne de nos actifs.

Au sein de la direction des Gestions, tous les métiers contribuent à l'approche ESG d'Ostrum Asset Management et à la gestion ISR de nos portefeuilles.

1. Équipes de recherche :

- **22 analystes crédit & durabilité** (22 ans d'expérience et 11 ans d'ancienneté moyenne) dont les missions principales consistent à réaliser des analyses fondamentales sur les émetteurs tout en intégrant la matérialité des éléments ESG dans l'évaluation du profil de crédit des émetteurs (Score Matérialité ESG) ainsi que des plans de transition climatique mis en œuvre par ces derniers pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (*Score Climat Strategy Assessment*). Ils ont également la charge de suivre et d'analyser dans le temps les émissions des obligations durables (nous avons investi 38 milliards d'euros en obligations durables à fin décembre 2025) afin de s'assurer de l'application réel des engagements pris par les émetteurs. Ils sont chargés d'alerter et de conseiller les gérants en temps réel sur les évolutions des fondamentaux des secteurs et des émissions en particulier et sont enfin en charge d'engager le dialogue avec les entreprises afin de les inciter à évoluer vers une transition juste.
- **4 experts en macroéconomie et stratégies de marchés** (28 ans d'expérience et 21 ans d'ancienneté moyenne) qui sont notamment responsables de l'analyse incluant la matérialité ESG des émetteurs souverains, quasi-souverains et supra-souverains.
- **10 analystes quantitatifs** (19 ans d'expérience et 11 ans d'ancienneté moyenne) qui conçoivent des outils et modèles d'aide à la décision à destination des équipes de Gestion et qui réalisent des études d'impact ESG sur les portefeuilles.
- **8 analystes-gérants actions** (24 ans d'expérience et 13 ans d'ancienneté moyenne) qui mènent l'analyse fondamentale sur les actions et qui mettent en œuvre l'exercice des droits de vote selon la politique définie par Ostrum Asset Management.

2. Équipes de Gestion

Sur la base des analyses fondamentales financières et extra-financières décrites ci-dessus, les gérants sélectionnent les valeurs en portefeuille en intégrant également des Notations ESG selon l'objectif ESG du fonds et sa classification SFDR.

- Émetteurs privés : Note GREaT

Notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management qui analyse les émetteurs crédit selon 4 piliers, sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.

- gouvernance responsable,
- gestion durable des Ressources naturelles & humaines,
- transition Énergétique,
- développement des Territoires.

- Émetteurs souverains : Score SDG index

Le SDG Index fournit un score qui mesure les progrès des pays dans la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Le score peut être interprété comme un pourcentage de réalisation des ODD. Un score de 100 indique que tous les ODD ont été atteints.

En complément, les gérants peuvent intégrer d'autres indicateurs ESG tels que l'intensité ou l'empreinte carbone, ou des indicateurs sociaux tels que la liberté d'expression ou les politiques anticorruption.

Les Contrôles permanents

Le dispositif des Contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe, notamment, au sein de la direction des Contrôles permanents, le département du Contrôle interne et le département de la Conformité.

Au sein de ce dispositif, le Contrôle interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle, de suivi du risque et du respect de la réglementation, notamment par la réalisation d'un plan de contrôle annuel dont le contenu est validé par le comité exécutif et qui comporte des contrôles dédiés à la thématique « Finance Durable ».

Dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil, la Conformité accompagne les collaborateurs d'Ostrum Asset Management dans la compréhension des réglementations applicables et valide les documents destinés aux clients ou tiers sur les offres, produits et expertises d'Ostrum Asset Management autour de la finance durable.

La direction des Risques

La direction des Risques est composée des Risques opérationnels, des Risques de marché, de crédit et d'investissements.

3. Risques opérationnels

La direction des Risques rend compte à la Direction générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum Asset Management dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée. L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque. Le prisme des risques climatiques/sociaux et environnementaux est ainsi intégré dans différents risques.

Dans la cartographie actuelle, les risques climatiques sont appréhendés de manière transverse et impactent différents secteurs. Ainsi, ils sont naturellement présents dans la catégorie « Interruption d'activité [système d'information, immeuble, personnel] », en cas d'inondation ou de tempête. Ils sont présents dans plus du tiers des risques identifiés dans la cartographie qui intègre un risque lié à l'ESG. Ainsi ils sont intégrés dans des risques tels que :

- La défaillance dans le processus d'élaboration/de diffusion de la documentation commerciale ou des prospectus ;
- La défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un portefeuille ;
- La défaillance dans le processus de gestion des contraintes contractuelles ou réglementaires des portefeuilles ;
- La défaillance dans la définition ou la mise en œuvre de la politique de vote ;
- La défaillance dans le processus d'élaboration et/ou de diffusion des reportings clients ;
- La défaillance dans le processus d'élaboration ou de diffusion des reportings réglementaires.

Tout incident déclaré par les métiers est analysé et suivi jusqu'à sa résolution et peut amener les Risques opérationnels à émettre des recommandations qui seront mises en œuvre par les métiers, afin de diminuer les impacts et/ou la fréquence d'occurrence de ces risques.

4. Risques d'investissement, de crédit et de marché

La direction des Risques à travers ses services de Risques d'investissement, de crédit et de marché est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles.

Ses équipes participent, par exemple, à l'élaboration des listes sectorielles pour l'exclusion ou la mise sous surveillance de titres et d'émetteurs. Une fois validées, ces listes sont mises à jour dans les outils de contrôle et les investissements et désinvestissements sont contrôlés dans le respect des politiques d'Ostrum Asset Management et de celles des clients. Elles sont également responsables de la validation des critères ESG intégrés aux processus de gestion, de la validation des méthodologies de calcul des indicateurs, de leur correcte intégration dans le système d'information et de la mise en œuvre des contrôles de deuxième niveau associés. Enfin, la direction des Risques participe à la définition et au déploiement du cadre de risques ESG.

4.4. Comitologie et groupes de travail autour de l'ESG

Ostrum Asset Management a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions ESG :

- Comités d'exclusion sectoriels ;
- Comité *Worst Offenders*⁴⁴ ;
- Groupe de travail TCFD et LEC (Loi Énergie Climat) ;
- Comité Finance durable ;
- Comité Risques financiers et extra-financiers ;
- Comité Risques opérationnels ;
- Comité des Risques de crédit.

Comités d'Exclusion Sectoriels

 Mission	Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, les armes controversées ou encore le Pétrole et Gaz. Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.
 Participants	Ces comités regroupent les directeurs/directrices (ou leurs représentants) des Gestions, des Transitions durables, des Risques, et de la Conformité.
 Périodicité	Les comités sectoriels se tiennent au minimum une fois par an.

⁴⁴ Les pires contrevenants.

Comité *Worst Offenders*

 Mission	Comme établi dans sa Politique <i>Worst Offenders</i>, Ostrum Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux Droits de l'Homme, aux Droits du Travail, à la préservation de l'environnement, à l'éthique des affaires. Toutes les alertes qui sont relevées doivent être revues et analysées par le groupe de travail <i>Worst Offenders</i>, selon une méthodologie propriétaire, et qui présente ensuite ses recommandations au comité <i>Worst Offenders</i> pour validation.
 Participants	Le Groupe de Travail <i>Worst Offenders</i> regroupe des membres des Gestions, des Risques, de la Recherche crédit et durabilité et de la direction des Transitions durables. Le comité <i>Worst Offenders</i> regroupe, à travers une gouvernance spécifique, les directeurs/directrices (ou leurs représentants) des Gestions, des Transitions durables, des Risques, et de la Conformité.
 Périodicité	Le comité <i>Worst Offenders</i> doit se réunir au minimum une fois par an. Ostrum Asset Management peut organiser des comités exceptionnels lorsqu'il existe une actualité majeure concernant un émetteur.

Groupe de travail rapport Investissement Responsable (LEC et TCFD)

 Mission	Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum Asset Management au regard des recommandations de la TCFD et de la réglementation de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat (niveau entité), de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD et la LEC. Les résultats sont présentés en comité Finance durable.
 Participants	Le groupe de travail est composé d'un membre de l'équipe Stratégie ESG, de la responsable de la RSE, et d'un représentant de la direction des Risques.
 Périodicité	Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 5 fois par an.

Comité Finance durable

 Mission	Le comité Finance durable a pour principales missions : de s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons, notamment en matière de politiques d'investissement, d'identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, de prioriser et de suivre les projets ESG et RSE, de partager à la fois les orientations de l'entreprise et les priorités au plus grand nombre et de valider les principales décisions concernant la stratégie ESG.
 Participants	Les membres de ce comité sont des membres de : la direction des Transitions durables, la direction des Gestions, la direction du Développement, les Risques et la Conformité, la direction des Opérations et de la transformation ; la présidence est assurée par le directeur général.
 Périodicité	Ce comité se réunit 5 fois par an.

Comité Risques financiers et extra-financiers

 Mission	La direction des Risques rend compte à la Direction générale du dispositif de suivi des risques financiers et extra-financiers d'Ostrum Asset Management dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle) et de risques extra-financiers (contraintes réglementaires et internes, politique d'exclusion, dispositif d'encadrement du risque ESG).
 Participants	Ce comité est composé du directeur général, du secrétaire général, du directeur des Risques, des directeurs des Gestions, du directeur du Développement, du responsable des Risques d'investissement et du responsable des Risques de marché.
 Périodicité	Ce comité est trimestriel.

Comité Risques opérationnels

 Mission	Le comité des Risques opérationnels rend compte à la Direction générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum Asset Management dans sa globalité. Il a pour objet de : • Présenter la synthèse des incidents et des pertes ; • Valider les plans d'action présentés par l'équipe, désigner les responsables et les échéances cibles correspondantes ; • Présenter un suivi des plans d'action antérieurs et des indicateurs de risques.
 Participants	Il est composé des membres du comité exécutif, des responsables des différents départements d'Ostrum Asset Management et du RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information) et est animé par le responsable des Risques opérationnels.
 Périodicité	Ce comité est trimestriel.

Comité des Risques de crédit

 Mission	Le comité des Risques de crédit rend compte à la Direction générale du dispositif de maîtrise des Risques de crédit et de contrepartie d'Ostrum Asset Management dans sa globalité. Il a pour objet de : • Valider l'éligibilité et fixer des limites et des autorisations sur les émetteurs (Gestion monétaire) sur la base des analyses financières et extra-financières internes et externes ; • Revoir les limites à une fréquence annuelle ou en cas de survenances d'évènements défavorables ; • Assurer une surveillance des Risques de crédit sur l'ensemble des gestions et des secteurs d'activités ; • Valider les accréditations des nouveaux brokers et/ou contreparties et revue annuelle de la liste présentée en comité ; • Monitorer le risque de crédit des contreparties pour les portefeuilles dont Ostrum Asset Management est gestionnaire / ou délégataire de gestion.
 Participants	Le comité est animé par le département des Risques de crédit, il est présidé par le Directeur Général d'Ostrum Asset Management, en présence de représentants de la Gestion (sans droit de vote dans les décisions prises) et de tout membre d'une équipe Ostrum Asset Management dont la présence a semblé utile à la direction des Risques en fonction des sujets évoqués.
 Périodicité	Ce comité est mensuel.

4.5. Prise en compte de l'ESG dans les pratiques de rémunération

Incitations

En matière de politique de rémunération, les membres du comité exécutif ont, en moyenne, 15 % de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE et/ ou ESG, en 2025.

Au niveau des équipes de Gestion, les équipes Recherche crédit et durabilité ont leurs rémunérations variables qui comprennent des objectifs d'intégration ESG.

Des critères spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation des gérants et analystes selon leur pôle d'appartenance.

Pour les analystes et gérants, les critères sont, en fonction de leur métier et de la classe d'actif :

- Le nombre d'entreprises analysées avec intégration de l'ESG ;
- Le nombre d'analyses extra-financières spécifiques ;
- Le nombre de controverses sur lesquelles ils ont collaboré avec la stratégie ESG ;
- Le nombre d'engagements sur des thématiques ESG menées ;
- Le succès de la labélisation des fonds en fonction du planning ;
- La capacité à faire évoluer les portefeuilles en vue de leur passage en Article 8 ;
- L'intégration des politiques ESG des investisseurs pour les gestions dédiées (scores, exclusion, etc.) ;
- Le pilotage de la politique de vote et sa mise en œuvre pour la gestion Actions.

Ces critères font partie intégrante de leur cœur de métier. Ils sont, selon le cas, suivis au sein d'objectifs de gestion plus globaux.

5

NOTRE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT



5. NOTRE STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Notre stratégie d'engagement s'articule autour de cinq piliers :

- dialogue et engagements individuels avec les entreprises et les États,
- politique de vote,
- politiques sectorielles et d'exclusion (décrites au chapitre 2.1.1),
- engagements collaboratifs,
- engagements de place (décrits au chapitre 2.4).

L'ensemble de nos engagements individuels ou collaboratifs permettent de cibler et de contribuer à certains Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD liés au Climat et à la Biodiversité nous permettent également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Énergie Climat).

Par ailleurs, nos politiques sectorielles ou d'exclusion (charbon, pétrole & gaz, tabac, et armes controversées...) sont aussi des axes d'engagement forts.

Cette année, la mise en œuvre de notre pilier Engagement a été marquée par les nouvelles exigences du référentiel du label ISR (dit « v3 »)⁴⁵. En effet, celui-ci exige d'adresser une demande explicite à l'émetteur avec un objectif permettant de qualifier son degré de réussite, une temporalité prédéfinie, et le cas échéant, d'actions de suivi et d'escalade. Ces évolutions nous ont amenés à conduire un chantier sur l'engagement regroupant les différentes équipes parties-prenantes (Gestion, Recherche crédit et durabilité, direction des Transitions durable, Risques, etc.). Un des premiers résultats de ce chantier a été de distinguer le dialogue de l'engagement, en les définissant comme suit :

- **Le dialogue** consiste à **poser des questions** à l'entreprise afin de mieux **comprendre sa stratégie et ses pratiques** en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance). C'est également l'occasion pour l'investisseur de **formuler ses préoccupations et priorités** en matière d'ESG et de partager les bonnes pratiques de la place. C'est une étape préliminaire de l'engagement.
- **L'engagement** désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et **d'influencer** durablement les pratiques des entreprises.

⁴⁵ <https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel-Label-ISR-mars24.pdf>

5.1. Le dialogue et l'engagement individuel

5.1.1. Les thématiques et axes prioritaires d'engagement

8 thématiques couvrent l'ensemble des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance pouvant faire l'objet d'un dialogue ou d'un engagement avec les entreprises.

NOS THÉMATIQUES ET AXES D'ENGAGEMENT		
1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter	En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 En gérant les risques physiques et de transition	 
2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental	En optimisant la gestion des ressources En agissant pour préserver la biodiversité	  
3. Valoriser le capital humain	En maintenant de bonnes relations avec les salariés En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires	  
4. Renforcer les relations avec les parties prenantes	En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales	 
5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données	En assurant la sécurité et la santé des consommateurs En veillant à la sécurité de leurs données	
6. Assurer l'éthique des affaires	En déployant une politique anti-corruption En garantissant une politique fiscale transparente	
7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations	En mettant en place une gouvernance équilibrée En rendant la politique de rémunération transparente	 
8. Améliorer la transparence des données	En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières	

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Ces thématiques d'engagement sont communes à l'ensemble des gestions d'Ostrum Asset Management. **Certaines sont privilégiées par les équipes de Gestion obligataire (*Fixed Income*) et portées par les analystes crédit et durabilité, et d'autres par les équipes de Gestion actions.**

Néanmoins, toutes les thématiques ne font pas l'objet d'un engagement spécifique de la part des équipes de Gestion. En effet, certaines sont considérées comme essentielles et font partie du dialogue permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour ouvrir le dialogue avec les entreprises.

Ainsi, Ostrum Asset Management dialogue et/ou engage prioritairement avec les émetteurs sujets à ses politiques normatives et sectorielles. Elle cible également les émetteurs exposés à des controverses ou à un sujet ESG matériel ou à une thématique prioritaire, ainsi que les émetteurs faisant l'objet d'une demande client ou d'un engagement collaboratif, le tout en privilégiant les émetteurs en portefeuille et sur lesquels Ostrum Asset Management dispose d'un effet de levier.

Plus spécifiquement, le process d'identification des émetteurs à engager dans le cadre du label ISR répond, quant à lui, aux critères définis dans la 3^e version du référentiel⁴⁶. Cette dernière stipule notamment trois axes d'engagement :

- Axe relatif à la publication des PAIs (Principales Incidences Négatives) spécifiquement ciblées par le portefeuille comme indicateurs de durabilité.
Cet axe cible « *les émetteurs en portefeuille ne publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance [...] pour lesquels le fonds considère que le ou les indicateurs sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés* ».
- Axe relatif aux émetteurs du portefeuille les moins bien notés d'un point de vue ESG.
Cet axe cible, « *dans le cas de l'approche en amélioration de note, les émetteurs en portefeuille faisant partie des 30 % plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG* ».
- Axe relatif à la qualité des plans de transition pour les émetteurs appartenant aux secteurs à fort impact climat (émetteurs les plus émissifs).
Cet axe cible « *les émetteurs en portefeuille disposant d'une stratégie de transition alignée avec l'Accord de Paris [...] et dont les résultats observés ne seraient pas en ligne avec les objectifs définis* ».

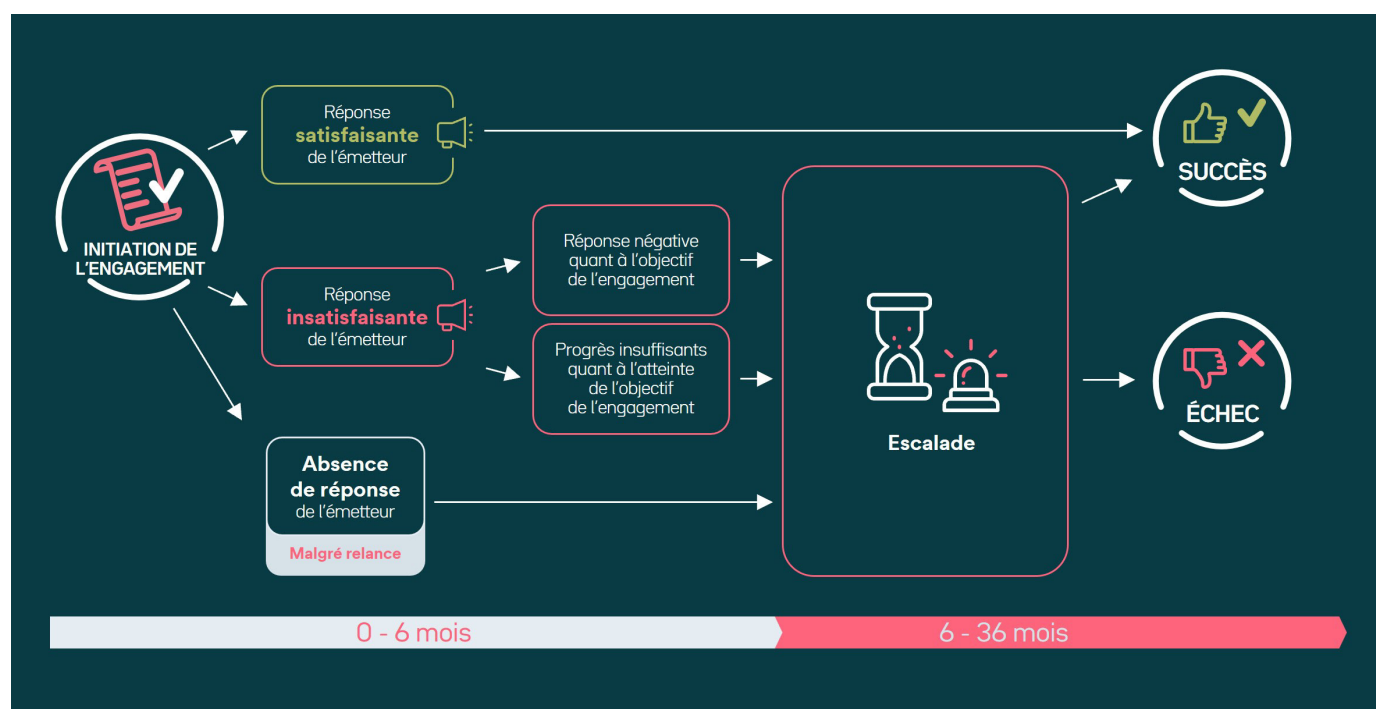
⁴⁶ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/ff2f6ef4-9470-4aab-8ea0-eb17eea5cff5/files/3b614d61-0225-4da6-8081-47c31d8b33e2>

5.1.2. Le principe d'escalade

Ostrum Asset Management a instauré un processus d'escalade afin d'assurer un suivi rigoureux de ses engagements.

Ostrum Asset Management peut activer le process d'escalade dans les cas suivants :

- **Cas 1** : Absence de réponse à la suite d'une demande de dialogue ou absence d'accusé de réception au courrier d'engagement avec l'objectif
- **Cas 2a** : Réponse insatisfaisante : Réponse négative de l'émetteur quant à l'objectif de l'engagement
- **Cas 2b** : Réponse insatisfaisante : Progrès insuffisants quant à l'atteinte de l'objectif de l'engagement



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Lorsque le processus d'engagement ne conduit pas à une réponse satisfaisante, la stratégie d'escalade peut se traduire par diverses actions, regroupées en plusieurs catégories :

1

Actions de Dialogue Renforcé

En cas d'absence de réponse à une demande de dialogue ou d'absence d'accusé de réception à un engagement au sens du Label (cas 1) :

- Ostrum Asset Management prévoit l'envoi jusqu'à deux relances dans les 3 premiers mois après la demande de dialogue ou l'envoi du courrier d'engagement. Tout émetteur ne répondant pas à une demande de dialogue devra tout de même faire l'objet de l'envoi d'un courrier d'engagement avec objectif.

En cas de d'absence de réponse à une demande de dialogue (cas 1), de réponse négative (cas 2a) ou de progrès insuffisant (cas 2b), Ostrum Asset Management envisage plusieurs options :

- Viser un niveau hiérarchique supérieur : lettre aux relations investisseurs adressée à un membre du Comex de l'émetteur.
- Participation à une coalition si l'émetteur fait l'objet d'un engagement collaboratif sur une thématique prioritaire, un sujet ESG matériel ou une controverse grave.

2

Actions Publiques

Application de la Politique de Vote : mettre en œuvre la politique de vote d'Ostrum Asset Management lorsque cela est applicable.

Soutien aux Résolutions des Actionnaires Minoritaires : appuyer les initiatives visant à promouvoir des changements bénéfiques au sein des entreprises.

3

Actions de Gestion

En cas de progrès insuffisants (cas 2b), Ostrum Asset Management peut considérer :

L'arrêt des achats

- Cette mesure est systématique pour les émetteurs à engager au sein des fonds labellisés ISR, 36 mois après l'initiation de l'engagement. Toute exception devra être justifiée par la gestion.
- Cette mesure est systématique pour les émetteurs ne répondant pas aux critères de nos politiques sectorielles et normatives pour les fonds ouverts d'Ostrum Asset Management

Le désinvestissement

- Cette mesure est systématique pour les émetteurs à engager au sein des fonds labellisés ISR, 36 mois après l'initiation de l'engagement. Pour les fonds non labellisés dans lesquels ces mêmes émetteurs sont présents, la gestion en est informée et la décision de désinvestissement reste à la discrétion des gérants.
- Cette mesure est systématique pour les émetteurs ne répondant pas aux critères de nos politiques sectorielles et normatives (sauf Politique Pétrole et Gaz) pour les fonds ouverts d'Ostrum Asset Management.

Pour les produits labellisés ISR, la stratégie d'escalade est également appliquée, avec des actions supplémentaires prévues dans deux cas spécifiques :

- **Approche d'Amélioration** de Note : exclure les émetteurs du portefeuille appartenant aux 30 % les moins bien notés de l'univers d'investissement initial, si aucune amélioration n'est constatée au bout de trois ans.
- **Vigilance Renforcée** : exclure les émetteurs qui ne publient pas un plan de transition crédible dans un délai de trois ans.

Le processus d'escalade entre en vigueur à la date de révision de notre politique.

5.1.3. Les principaux chiffres-clés

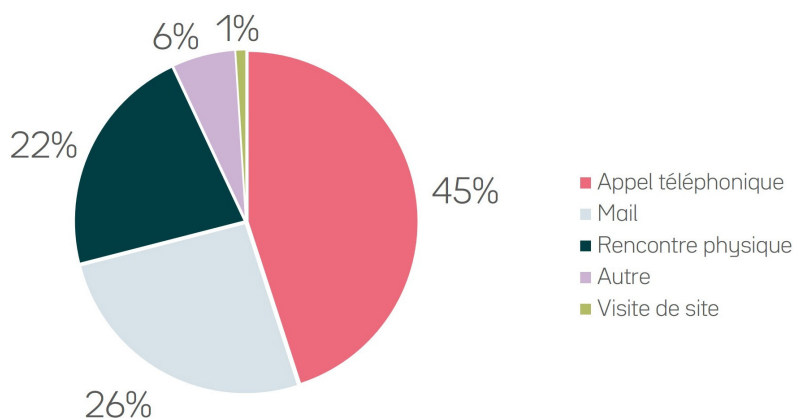


SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Principales thématiques de dialogue en 2025

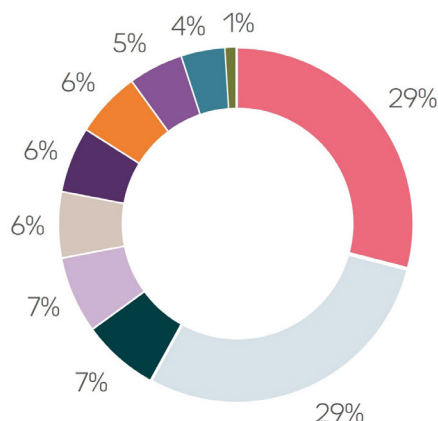
- Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental
- Valoriser le capital humain

Principaux formats de rencontres



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

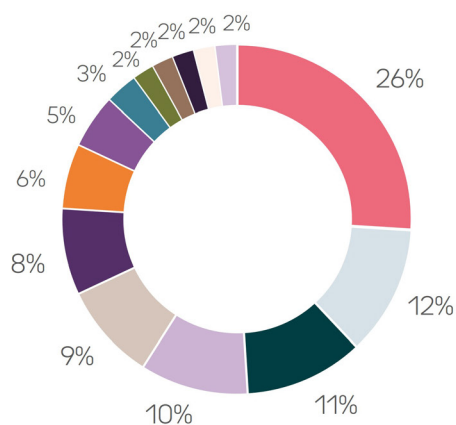
Répartition des engagements **par ODD**



- ODD 7 Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 5 Égalité entre les sexes
- ODD 14 Vie aquatique
- ODD 15 Vie terrestre
- ODD 3 Bonne santé et bien-être
- ODD 12 Consommation et production responsables
- ODD 8 Travail décent et croissance économique
- ODD 10 Inégalités réduites
- ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Répartition **par secteur**



- Bancaire
- Utilitaires
- Consommation non-cyclique
- Fin Cies + Brok + Other Fin + REITS
- Biens capitaux + autres industries
- Consommation cyclique
- Média non-câblé + technologie
- Sans secteur
- Énergies
- Industrie de base
- Assurances
- Telecommunications
- Transport
- Souverain (GSSS)

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

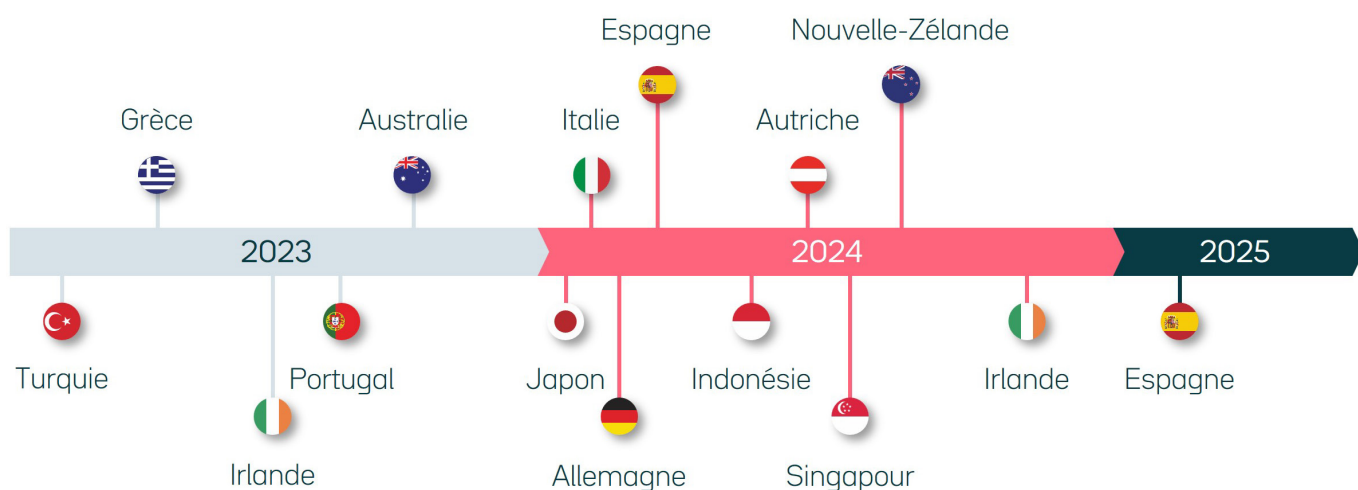
PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

Afin de renforcer sa politique et ses process d'engagement, Ostrum Asset Management va poursuivre ses réflexions et mettre en place un outil de pilotage de ses actions d'engagement afin d'en assurer un meilleur suivi.

5.1.4. Focus sur les engagements souverains

Le dialogue avec les émetteurs souverains permet aux investisseurs d'engager le dialogue et de travailler de manière collaborative avec les décideurs politiques pour inciter les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les principes de l'ONU, s'aligner sur les Accords de Paris et répondre aux enjeux de la biodiversité.

Depuis 2023, Ostrum Asset Management a dialogué avec 16 émetteurs souverains :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

5.2. Politique de vote

Ostrum Asset Management applique une **politique de vote rigoureuse et exigeante** dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise. Ostrum Asset Management met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

Principaux chiffres sur l'ensemble des portefeuilles détenus :



97%

Taux de participation aux assemblées générales

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025



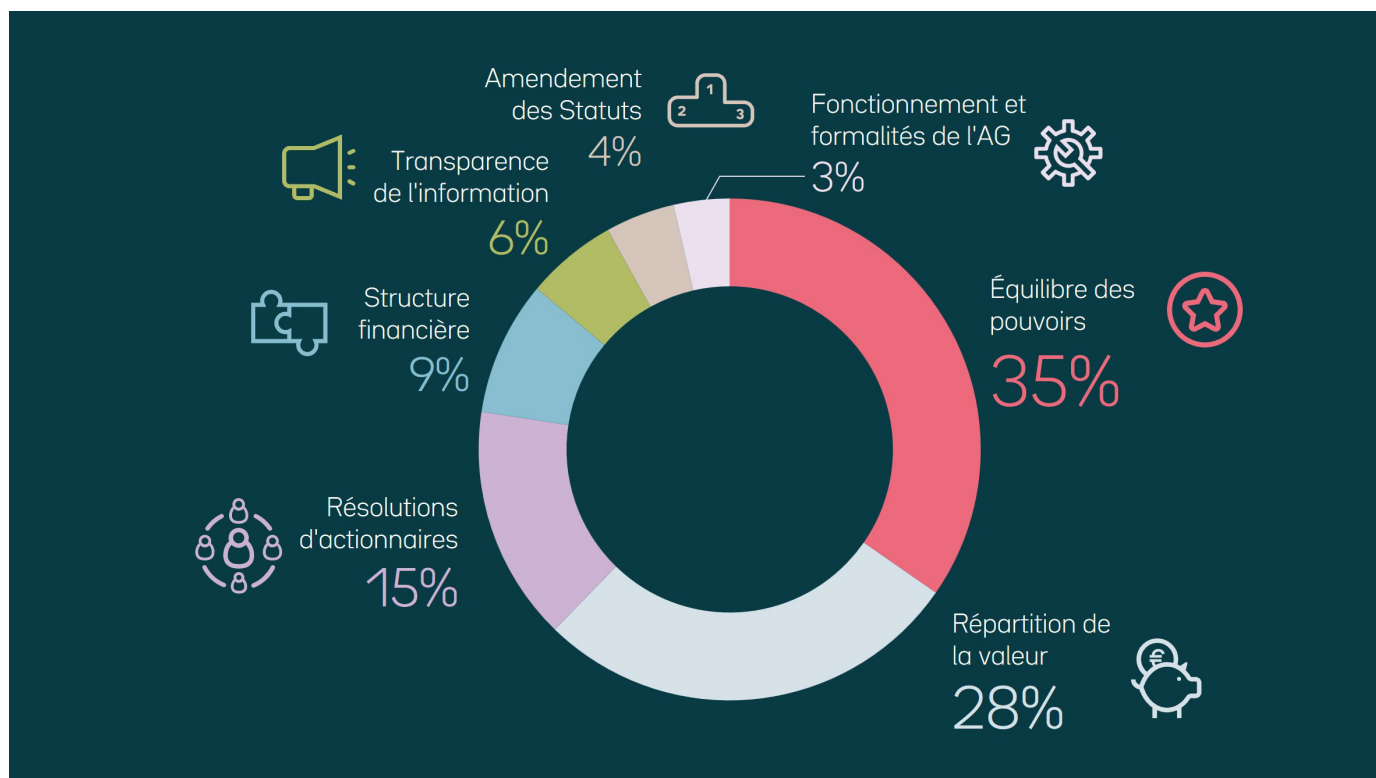
Sur ces
19 091
résolutions votantes

Ostrum Asset Management :

en a approuvé **91 %**
en a désapprouvé **8 %**
s'est abstenue sur **1 %** des résolutions

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Répartition de la contestation sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

FOCUS SUR LES RÉOLUTIONS CLIMAT (*Say on Climate* et résolutions d'actionnaires)

Les résolutions climat ont fait l'objet d'une analyse de cohérence détaillée, notamment sur les éléments suivants :

- La présence d'objectifs de court, moyen et long terme, sur des périmètres pertinents ;
- Une stratégie claire en vue d'atteindre ces objectifs avec, si possible, un plan d'action quantifié (CapEx) ;
- Une transparence de l'information nécessaire pour comprendre les enjeux et les avancées de l'entreprise ;
- Une gouvernance conçue en vue d'atteindre ces objectifs climatiques : compétence du conseil d'administration, dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, responsabilisation et intéressement des dirigeants.

Say on Climate⁴⁷

En 2025, le nombre de résolutions *Say on Climate* est de 34 propositions au niveau mondial (dont 6 sur le périmètre de vote d'Ostrum Asset Management, contre 15 l'an passé). Le taux de soutien global de ce type de résolution est de 50 % sur le périmètre d'Ostrum Asset Management, 33 % d'opposition et 17 % d'abstention.



33%



Taux d'opposition
au Say on Climate

SAY ON CLIMATE		
Assemblée générale	Secteur	Position
Icade	Immobilier	SOUTIEN
Amundi	Bancaire	SOUTIEN
ENGIE	Services aux collectivités	SOUTIEN
Aena	Aéroports et Services	ABSTENTION
INWIT	Infrastructures de télécommunication	OPPOSITION
Ferrovial	Infrastructures	OPPOSITION

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Résolutions Climat d'actionnaires

Le nombre de résolutions Climat externes (proposées par les actionnaires) se situe sur un niveau mondial relativement modeste avec 21 résolutions proposées. Ostrum Asset Management, très engagée sur cette thématique, a soutenu 95 % des résolutions.



95%



Taux de soutien des résolutions
climat d'actionnaires

⁴⁷ Le « Say on Climate » est une résolution à l'agenda des assemblées générales.

5.3. Un engagement actif dans des initiatives collectives

En 2025, Ostrum Asset Management a signé plusieurs nouveaux engagements climatiques.

Non-Disclosure Campaign 2025

Depuis 2017, le CDP (Carbon Disclosure Project) coordonne une campagne annuelle d'engagement mondiale conduite par les investisseurs, appelée campagne de non-divulgence (ou NDC) pour demander aux plus grandes entreprises mondiales de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau. Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en partenariat avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations.

En 2025, la campagne du CDP a été soutenue par 233 institutions financières, représentant 23 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Elle a ciblé 1 315 entreprises dont 121 ont soumis des réponses liées à des thèmes ciblés par le NDC (Climat, eau, forêt).

Climate Transition Plan Letter TSE 100

Pour la cinquième année, CCLA Investment Management et la LAPFF (Local Authority Pension Fund Forum) invitent les investisseurs à signer une lettre adressée à toutes les sociétés du FTSE 100 (à l'exclusion des fonds d'investissement) pour demander la divulgation des stratégies de gestion des risques climatiques et de résilience, ainsi que leur soumission à un vote des actionnaires lors des assemblées générales annuelles de 2026 ou lors d'une future assemblée.

Jusqu'à présent, un peu moins d'un cinquième des FTSE 100 ont accordé aux actionnaires un tel droit de vote ; cette initiative vise à s'appuyer sur cet élan et à encourager beaucoup d'autres à suivre. En 2025, 1 315 entreprises ont été ciblées lors de la campagne et 121 ont soumis des réponses liées à des thèmes ciblés.

L'année 2025 a marqué le plus haut niveau de soutien pour cette initiative depuis son début, tant en nombre d'investisseurs qu'en termes d'actifs représentés : 53 investisseurs couvrant 3,1 billions de livres d'actifs sous gestion.

Follow This

À travers cette initiative, l'organisation Follow This a déposé de nouvelles résolutions d'actionnaires en vue des assemblées générales annuelles 2026 de Shell et BP, soutenues par 23 investisseurs institutionnels. Ces résolutions demandent aux sociétés concernées de publier un rapport qui décrit leurs stratégies visant à créer de la valeur pour les actionnaires dans des scénarios de baisse de la demande en pétrole et en gaz, notamment sous le scénario STEPS (Stated Policies Scenario) et APS (Announced Pledges Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Par conséquent, cette résolution cherche à clarifier la manière dont BP et Shell créeraient de la valeur pour leurs actionnaires dans des scénarios de baisse de la demande de pétrole et de gaz.

Fin 2025, Ostrum Asset Management a co-signé cette résolution qui a été déposée en janvier 2026, date de prise d'effet de cet engagement.

Autres engagements en cours

Les engagements ci-dessus complètent ceux des années précédentes, toujours en cours :

- Investors for a Just Transition
Investor initiative on hazardous chemicals
- Support Retailer Tobacco – Pella Funds Management
- SPRING – PRI
- The 30% Club Investor Group for the promotion of a better gender diversity
- Tobacco Free Finance Pledge – Tobacco Free Portfolios
- Investor initiative for sustainable forests (IISF) – PRI, Ceres

Pour en savoir plus, lien avec le rapport d'engagement :

<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

6

TAXONOMIE EUROPÉENNE & COMBUSTIBLE FOSSILE



6. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLE FOSSILE

Part des encours alignés et éligibles à la Taxonomie

AU 31 DÉCEMBRE 2025

La part des encours d'Ostrum Asset Management qui sont destinés à financer des activités alignées sur la Taxonomie :

- sur la base du chiffre d'affaires s'élève à **3,39 %**
- sur la base des dépenses d'investissements s'élève à **4,79 %**
- sur la base des dépenses d'exploitation s'élève à **3,42 %**

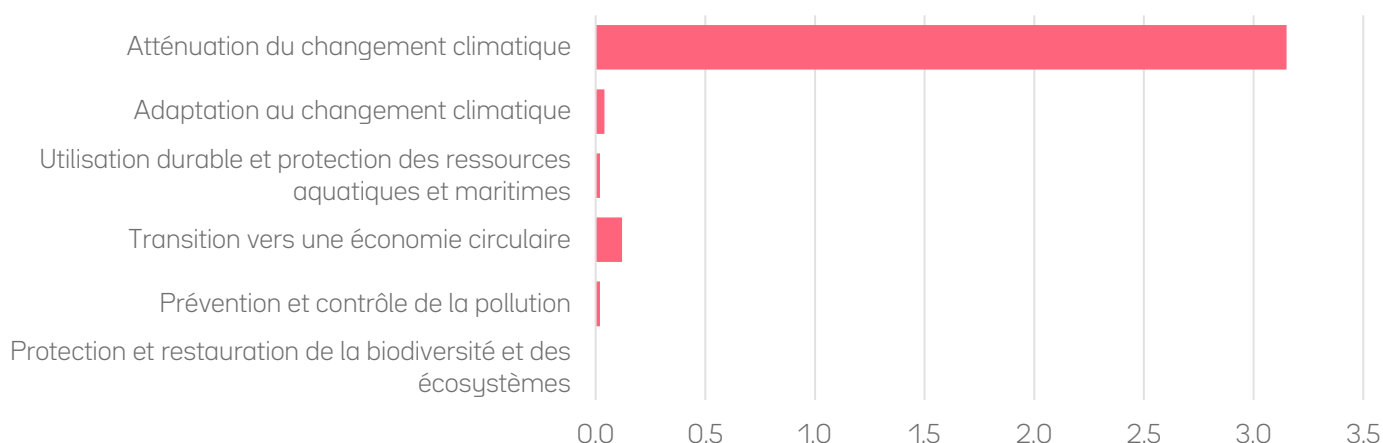
La part des encours d'Ostrum Asset Management qui sont destinés à financer des activités éligibles à la Taxonomie :

- sur la base du chiffre d'affaires s'élève à **10,65 %**
- sur la base des dépenses d'investissements s'élève à **12,67 %**
- sur la base des dépenses d'exploitation s'élève à **7,22 %**

Ces calculs couvrent l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum Asset Management.

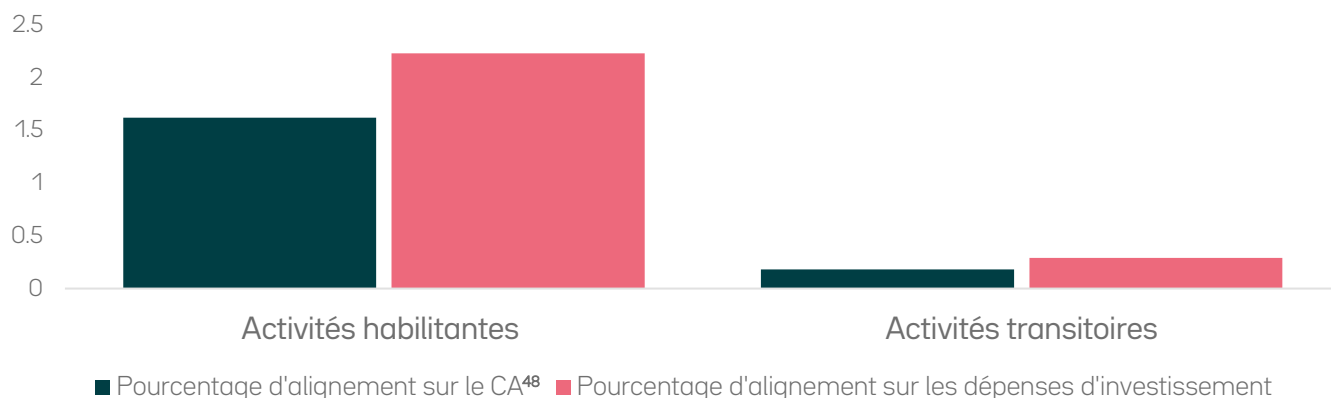
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Répartition selon les 6 objectifs environnementaux



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Répartition selon la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Afin de procéder aux calculs relatifs à la Taxonomie, nous utilisons les données fournies par MSCI (Morgan Stanley Capital International). Seules les données reportées par les entreprises sont disponibles et utilisées.

Les informations requises en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie se trouvent en annexes.

Part des encours dans des entreprises actives du secteur des combustibles fossiles

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

La part des encours d'Ostrum Asset Management investie dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles s'élevait à **4,33 %**.

Ce calcul couvre l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum Asset Management.

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

La méthodologie utilisée pour obtenir ce calcul est issue du fournisseur de données MSCI.

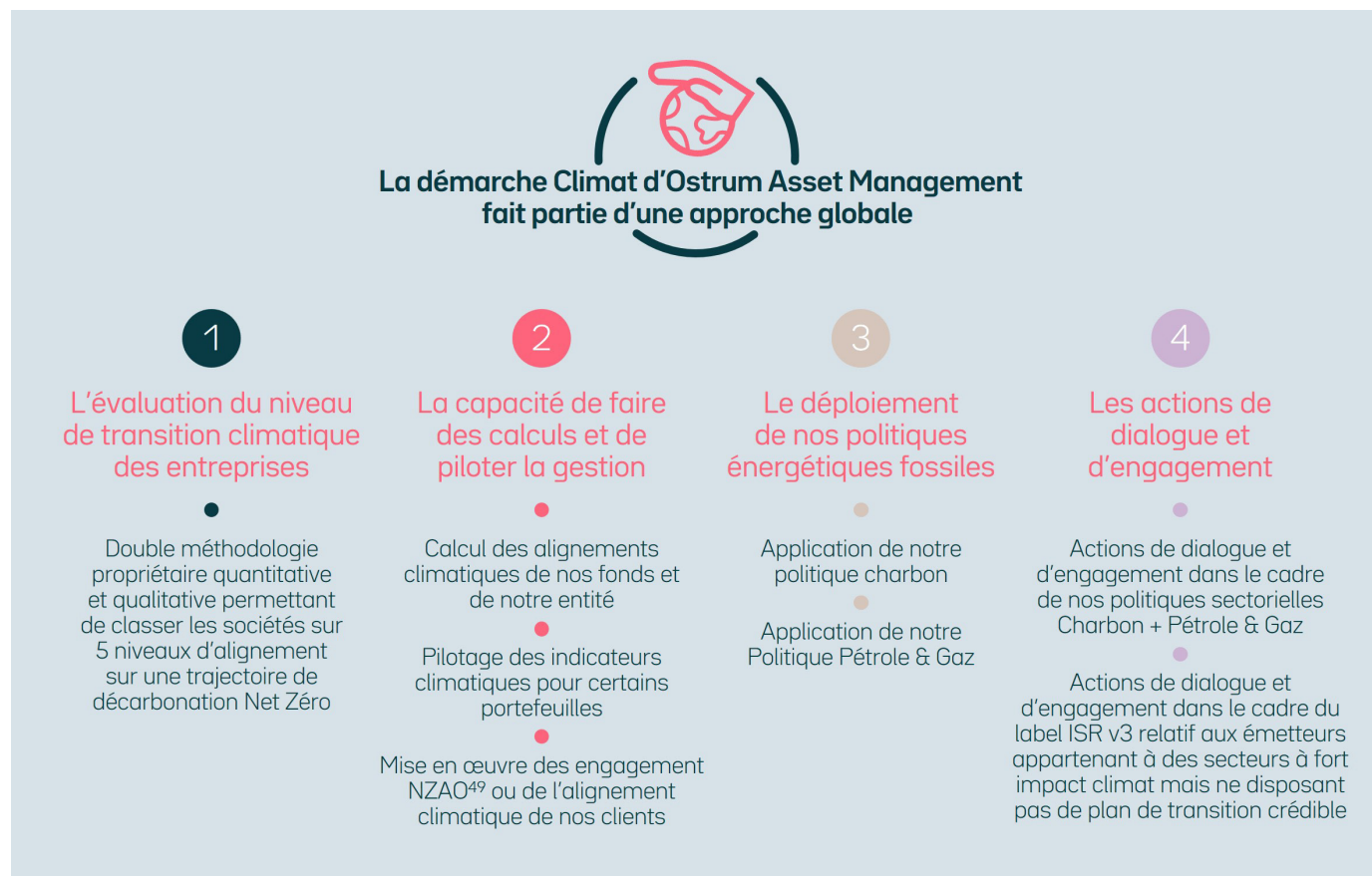
⁴⁸ CA : chiffre d'affaires

7

STRATÉGIE
D'ALIGNEMENT
CONFORME
AUX ACCORDS
DE PARIS



7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS



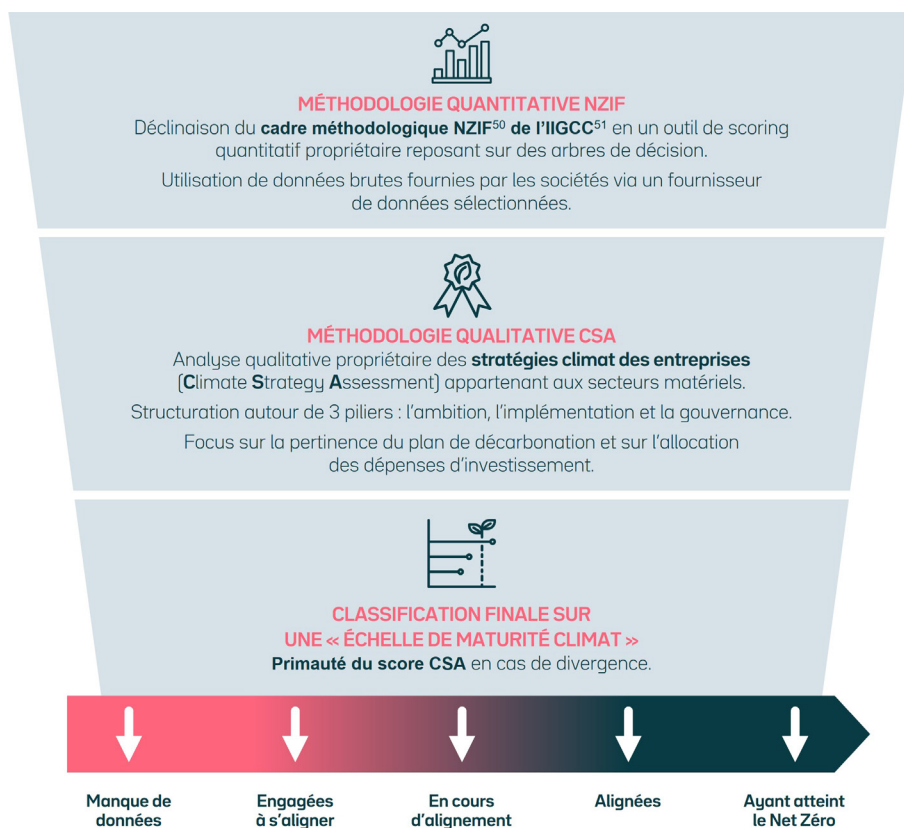
SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

⁴⁹ NZAO : Net Zero Asset Owner

7.1. L'évaluation du niveau de transition climatique des entreprises

Ostrum Asset Management envisage de mettre en place, courant 2026, une politique climat avec un objectif de mesure des taux de maturité des entreprises en transition.

Pour se faire, elle a développé en 2025 une double méthodologie propriétaire quantitative et qualitative lui permettant de classer les sociétés sur cinq niveaux d'alignement sur une trajectoire de décarbonation vers le net zéro : « Manque de données », « Engagées à s'aligner », « En cours d'alignement », « Alignées », et « Ayant atteint le net zéro ». Ces catégories permettent de suivre l'alignement des sociétés du portefeuille.



[HTTPS://WWW.IIGCC.ORG/RESOURCES/UPDATED-NET-ZERO-INVESTMENT-FRAMEWORK-NZIF-2.0](https://www.iigcc.org/resources/updated-net-zero-investment-framework-nzif-2.0)

Prévu pour une mise en œuvre officielle courant 2026, une fois le périmètre cible clairement défini, cette double méthodologie permettra à Ostrum Asset Management d'évaluer et surveiller l'alignement de son portefeuille pour orienter sa stratégie climatique future.

PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

En parallèle, Ostrum Asset Management poursuit sa réflexion sur son engagement net zéro dans le cadre notamment de l'initiative *Net Zero Asset Managers* (NZAMi). En 2025, le contexte géopolitique a conduit la NZAMi à une revue de cette initiative. À la suite d'un processus de consultation auprès de ses membres, elle a défini un nouveau cadre qui a été publié en février 2026. Une réflexion sur la pertinence de ce cadre au regard de notre future stratégie climatique est en cours.

⁵⁰ NZIF : Net Zero Investment Framework

⁵¹ IIGCC : Institutional Investors Group on Climate Change

7.2. La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion

Les alignements climatiques

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur.

Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur sur la période 2015-2035. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** (Sectoral Decarbonization Approach) s'applique aux entreprises ayant des activités commerciales homogènes et à forte intensité d'émissions. Son principe fondamental est que les entreprises de chaque secteur industriel doivent converger vers des intensités d'émissions cohérentes avec un scénario aligné sur l'Accord de Paris d'ici 2050, à partir de leurs points de départ uniques. Elle utilise des trajectoires de scénarios alignés sur l'Accord de Paris spécifiques à chaque secteur, les entreprises étant mesurées à l'aide d'intensités d'émissions spécifiques à leur secteur et de niveaux de production physique (par exemple, tCO₂e par GWh ou par tonne d'acier). Les trajectoires de transition spécifiques à chaque secteur peuvent être plus rapides (par exemple, production d'électricité) ou plus lentes (par exemple, ciment), en fonction des technologies disponibles dans une industrie, de son potentiel d'atténuation spécifique et des coûts de cette atténuation. Au sein d'un secteur donné, les entreprises ayant une faible intensité d'émissions de l'année de référence et une faible croissance de la production peuvent réduire leurs émissions à un rythme graduel. Les entreprises ayant une forte intensité d'émissions ou une forte croissance de la production doivent procéder à des réductions plus rapides.
- **La méthode GEVA** s'applique aux entreprises à faibles émissions ou ayant des activités commerciales hétérogènes. Elle reconnaît que de nombreuses entreprises ont des activités diverses, dont la plupart n'ont pas de trajectoires de transition distinctes définies dans les scénarios climatiques. Pour ces entreprises, la méthode GEVA implique l'application d'un principe de contraction de l'intensité carbone, selon lequel une entreprise devrait procéder à des réductions d'émissions conformes aux taux requis pour l'économie dans son ensemble, à partir de l'intensité d'émissions de base unique de chaque entreprise. Il utilise des scénarios globaux, non spécifiques à un secteur, et des intensités d'émissions avec un dénominateur financier, et non physique ou de production. La trajectoire de transition de chaque entreprise est mesurée par ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par unité de bénéfice brut ajusté de l'inflation, ce qui représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Ceci est comparé à une trajectoire d'intensité des émissions économiques mondiales requise pour atteindre un réchauffement inférieur à 2°C.

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur la période 2015-2035. L'écart qui en résulte peut être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci.

En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des

constituants avec un scénario donné, pondérée par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum Asset Management.

Ainsi, au 31 décembre 2025,

l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 2 degrés (scopes 1 et 2).

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Les indicateurs climatiques

Certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone.

Émissions carbone totales :

Ostrum Asset Management utilise Trucost S&P pour récupérer l'ensemble des émissions carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone. Progressivement, Ostrum Asset Management intègre le scope 3 upstream dans le calcul des émissions.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e⁵² (scopes 1 + 2) dont Ostrum Asset Management en sa qualité d'investisseur est responsable. Si la position d'Ostrum Asset Management dans une entreprise est égale à 1 % de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager détient dans ses portefeuille 1 % de l'entreprise, et est donc responsable de 1 % des émissions de carbone de l'entreprise (tonnes CO₂e). En calculant les émissions dont Ostrum Asset Management est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum Asset Management obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Empreinte carbone :

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum Asset Management est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investis, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euros investis.

Intensité carbone :

- Pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties

Ostrum Asset Management utilise Trucost S&P pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci.

⁵² CO₂e : équivalent CO₂ d'une émission de gaz à effet de serre

L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par euro de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée à l'exception de la Gestion quantitative qui utilise Sustainalytics pour une majorité des fonds gérés.

- **Pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales**

Pour l'intensité carbone des souverains, Ostrum Asset Management récupère également les données à partir de Trucost. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂e émis pour 1 million d'euros de PIB.

L'intensité obtenue est déclinée de la manière suivante :

- Si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs d'intensité des souverains pondérée par leur représentativité au sein de la supranationale ;
- Si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- Si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

La mise en œuvre des engagements de nos clients

Certains de nos clients institutionnels sont signataires de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) de l'ONU.

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'Alliance NZAO rassemble des investisseurs institutionnels ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, ayant pour principal objectif de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C.

Les membres de l'Alliance sont les premiers du secteur financier à fixer des objectifs intermédiaires, qui comprennent des fourchettes de réduction des émissions de CO₂ pour 2025 [22 %-32 %] et pour 2030 [40 %-60 %].

D'autres clients se sont également fixés des objectifs climatiques ambitieux qu'Ostrum Asset Management s'engage à respecter.

En 2025, parmi les encours des fonds dédiés et mandats, 120 Mds d'euros (hors émetteurs souverains) intégraient des cibles climatiques (dont 26 Mds d'euros avec un double objectif : baisse d'empreinte carbone et alignement température).



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

7.3. Le déploiement de nos politiques énergies fossiles (Charbon + Pétrole & Gaz)

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques d'exclusion et sectorielles exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques de transition importants en raison de leurs activités particulièrement émettrices, ainsi que des impacts significatifs pour l'environnement. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Pour plus de détails sur nos politiques sectorielles, se référer au chapitre 2.1.1

7.4. Le dialogue et l'engagement climat

Nous engageons le dialogue et l'engagement selon les principes de notre Politique charbon avec les émetteurs concernés par les seuils de notre politique, en particulier la sortie du charbon en 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 dans les pays hors OCDE. Plusieurs émetteurs ont précédemment été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également dialogue et engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et & Gaz avec les émetteurs concernés par les seuils de notre politique, en particulier la sortie des activités non-conventionnelles / controversées d'ici 2030].

Nous avons en parallèle développé des trames d'engagement sectorielles climat, en lien avec les critères Climate Action 100+, qui s'articulent autour de 3 piliers :

- Ambitions climatiques (objectifs à court, moyen et long terme) ;
- Stratégie (ex. contribution des leviers de décarbonation, Capex de décarbonation, compensation des émissions de GES, actions conduites dans la chaîne de valeur, alignement des activités de lobbying) ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique.

Dans le cadre du Label ISR V3, Ostrum Asset Management a conduit 7 engagements qui portent spécifiquement sur la crédibilité du plan de transition climatique des émetteurs identifiés. Pour la conduite de ces engagements, Ostrum Asset Management a procédé aux étapes suivantes :

- Identification des émetteurs ne disposant pas d'un plan de transition climatique crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris (voir méthode d'analyse des plans de transition climatique décrite ci-dessous) ;
- Conduite d'un dialogue avec les émetteurs concernés ;
- Définition d'un objectif clair, permettant de qualifier son degré de réussite ;
- Envoi des objectifs aux émetteurs identifiés.

Conformément aux nouvelles exigences du Label ISR⁵³ Ostrum Asset Management a mis en place une méthode d'évaluation des stratégies de transition climatique des émetteurs analysés ESG. Cette méthode vise à évaluer la crédibilité des plans de transition des émetteurs avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.

⁵³ Référentiel du Label ISR entré en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Elle se décline en deux sous-méthodes avec une analyse quantitative portant sur l'ensemble des émetteurs détenus dans les fonds labellisés ISR V3 ainsi qu'une analyse qualitative plus poussée pour les émetteurs appartenant à un « secteur à fort impact climatique » (SFIC) tel que décrit par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 et pour lesquels le référentiel ISR V3 demande une vigilance renforcée.

Pour les émetteurs qui n'appartiennent pas à un SFIC, l'évaluation des stratégies de transition climatique repose sur la Note *Carbon Impact Analytics* (CIA) fournie par Carbon4 qui prend en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer la contribution d'un émetteur à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Pour les émetteurs qui appartiennent à un SFIC, l'évaluation des stratégies de transition climatique repose sur la méthode propriétaire d'Ostrum Asset Management appelée « CSA - *Climate Strategy Assessment* ». Cette dernière a été construite en s'inspirant de cadres méthodologiques reconnus.

L'évaluation qualitative du plan de transition climatique se décline autour de 3 piliers : Ambition, Déploiement et Gouvernance. L'évaluation se matérialise par un score sur 6 niveaux : *Weak, Moderate, Moderate Plus, Robust, Advanced* et *Transition Champion*. Les plans de transition des émetteurs dont le CSA aboutit à un score « *Robust* », « *Advanced* » ou « *Transition Champion* » sont jugés crédibles.

PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum Asset Management a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2026. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC⁵⁴ - l'un des trois cadres méthodologiques reconnus par la « *Net Zero Asset Management initiative* » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs privés dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climat définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

⁵⁴ Institutional Investors group on Climate Change - <https://www.iigcc.org/>.

8

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ



8. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS BIODIVERSITÉ

Depuis 2021, Ostrum Asset Management développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ces éléments,
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

À l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;
- Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;
- Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;
- Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;
- Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.

8.1. L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs

La biodiversité dans notre analyse quantitative des entreprises

Dans la méthodologie GREaT, au sein du pilier Gestion durable des Ressources, les critères Biodiversité/Écosystèmes et Pollution/Déchets sont analysés. Plusieurs indicateurs viennent préciser ces 2 critères :

BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTEMES	• Politique, gouvernance et engagements pris en faveur de la protection de la biodiversité • Étude des dépendances et exploitation des ressources • Impact sur les écosystèmes, incluant les zones sensibles pour la biodiversité • Impact sur la biodiversité (mesure d'empreinte) • Impact de potentielles pénuries d'eau sur l'activité de l'entreprise ; gestion de l'eau • Gestion des enjeux environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
POLLUTION ET DÉCHETS	• Pollution de l'air et des sols • Cycle de vie des produits ; gestion des déchets et économie circulaire • Émissions toxiques ; déchets électroniques ou liés au packaging

Pour plus de détails, « 2.1.2 L'intégration ESG ».

La biodiversité dans notre analyse qualitative des entreprises

Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque ou l'opportunité de l'émetteur. Ne pas agir mettrait des entreprises face à un risque opérationnel, c'est-à-dire tout risque lié à la dépendance aux ressources utilisées, mais aussi à des risques juridiques (non-conformité aux nouvelles réglementations), de controverses et de taxation accrue (activités polluantes, eau...).

Il existe également une dimension réputationnelle importante puisque cela vient entacher l'image de l'entreprise.

D'autres risques peuvent s'agréger : risque de marché dû aux pressions des actionnaires et risques financiers venant de la difficulté à se financer sur les marchés dans un contexte où les investisseurs prennent de plus en plus en compte la thématique de biodiversité.

D'une manière générale, nous intégrons dans notre notation le degré d'implication des groupes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Si la matérialité financière est facilement identifiable dans certains secteurs comme l'agroalimentaire ou les infrastructures, elle est, à ce jour, encore difficilement appréhendable pour d'autres secteurs.

C'est pour cette raison que la matérialité ne doit plus être uniquement regardée dans un sens, elle doit se mesurer également en prenant en considération notre impact sur la biodiversité et les ressources naturelles (pollution, surexploitation, usage des sols, etc.). Ce concept de double matérialité trouve également tout son sens dans le cadre de la biodiversité.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

La biodiversité est prise en considération par l'équipe Recherche crédit et durabilité à travers la matrice de matérialité qui évalue la double matérialité des facteurs ESG. En effet, toutes les entreprises dépendent de l'environnement (le capital naturel) et l'affectent en même temps, ainsi que la société (le capital humain et social) et l'économie (y compris, les fournisseurs, les clients, les communautés etc.). De ce fait nous nous concentrons d'une part sur l'analyse des facteurs ESG matériels pour l'entreprise, et d'autre part sur la matérialité d'impact.

La biodiversité fait également partie de notre Score de matérialité ESG propriétaire.

Pour plus de détails, cf « 2.1.2 L'intégration ESG ».

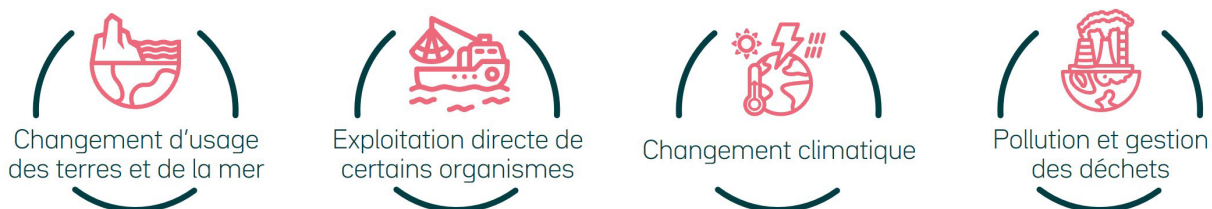
Les pressions applicables

Au niveau mondial, plusieurs causes d'érosion de la biodiversité sont clairement identifiées, parmi lesquelles l'IPBES⁵⁵ en a identifié cinq majeures :

- Les changements d'usage des terres et de la mer : destruction et fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport ;
- L'exploitation directe de certains organismes : surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation, braconnage) ;
- Le changement climatique : il peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie ;
- La pollution des eaux, des sols et de l'air ;
- La propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Certaines de ces pressions sont plus particulièrement applicables à notre activité d'investisseur et sont aujourd'hui prises en compte par les analystes et les gérants dans plusieurs secteurs. Les entreprises contribuant au développement du capital naturel sont de grandes sociétés évoluant dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) : agroalimentaire, infrastructures, transports, déchets, énergie, luxe ou pharmacie. Ces industries ont un impact sur la biodiversité, alors que le capital naturel est une ressource nécessaire à leurs activités.

Nous concentrons notre attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

8.2. Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité

Afin de mesurer notre empreinte biodiversité, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab (IDL). Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km².

Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*), une mesure exprimée en pourcentage caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Cette mesure évalue l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes non perturbés [%] ; Il s'agit de la mesure de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Nations Unies (IPBES). Les valeurs de MSA vont de 0 % à 100 %, 100 % représentant un écosystème intact non perturbé.

⁵⁵ IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

La méthodologie d'IDL prend en compte quatre pressions différentes sur la biodiversité :

- **Le changement d'utilisation des terres** : évaluation de l'occupation des terres (maintien des terres dans un état perturbé) et de la transformation des terres (conversion des terres non perturbées) ;
- **La pollution de l'air** (les émissions d'oxydes d'azote NOx), qui conduisent à l'eutrophisation (apport excessif de substances nutritives en milieu aquatique entraînant la prolifération des végétaux) et à l'acidification des sols ; L'acidification et l'eutrophisation perturbent les conditions de vie de la flore et de la faune, entraînant des changements dans les écosystèmes ;
- **Le changement climatique** : de nombreuses espèces sont très sensibles aux changements de température. En raison du rythme du changement climatique en cours, les espèces ne seront pas capables de s'adapter et risquent de disparaître ;
- **L'écotoxicité** : certains polluants sont particulièrement dangereux pour l'eau et les espèces vivant en eau douce. Les polluants peuvent soit être directement toxiques pour les espèces, soit s'accumuler par bioaccumulation dans les organismes aquatiques et donc éventuellement affecter la régénération.

L'empreinte biodiversité tient compte des impacts passés, présents et futurs.

La chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes :

- **Le Scope 1** couvre les opérations directement liées à l'activité de l'entreprise : occupation des sols liée aux bâtiments de l'entreprise, consommation d'eau, émissions de CO₂ due à la combustion de gaz dans les centrales ;
- **Le Scope 2** se réfère aux impacts sur la biodiversité générés par la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid achetée par l'entreprise (achat d'énergie de l'entreprise, production d'électricité à partir d'énergie fossile, autre que les combustibles) ;
- **Le Scope 3 *Upstream*** (en amont) correspond à l'achat et au transport de matières premières, déchets générés lors des opérations, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des employés, exploitation par la société évaluée d'actifs en leasing, ***Downstream*** (en aval) lié à l'exploitation ou la fin de vie du produit : distribution (transport des produits finis), usages, déchets (gestion des déchets issus du produit utilisé).

Ainsi, nous récupérons l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour les scopes 1, 2 et 3 pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles.

Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum Asset Management, afin de calculer l'impact total des pressions exercées sur la biodiversité. Le total des impacts est exprimé en MSA.km² et mesure les impacts dont Ostrum Asset Management, en sa qualité d'investisseur, est responsable.

Si la position d'Ostrum Asset Management dans une entreprise est égale à 1 % de la valeur totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et se trouve donc responsable de 1 % des impacts [MSA.km²]. En calculant les impacts dont Ostrum Asset Management est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces impacts, Ostrum Asset Management obtient le total des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille donné.

Une fois les impacts sur la biodiversité calculées pour un portefeuille, les équipes sont en mesure d'évaluer les impacts sur la biodiversité par million d'euros investis, en divisant le montant des impacts sur la biodiversité par la valeur du portefeuille concerné par la mesure d'impact. Ce nouveau résultat permet de normaliser les impacts sur la biodiversité par 1 000 000 € investis.

Ostrum Asset Management calcule l'empreinte biodiversité de ses investissements en utilisant la formule suivante :

Empreinte biodiversité (MSA.KM²/M€ investis)

$$\frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{Entreprise value de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} * \text{CBF Value}_i \text{ Scope 1, 2 \& 3 (MSA.Km}^2\text{)} \right)}{\sum \text{Valeur position}_i \text{ (M€)}}$$

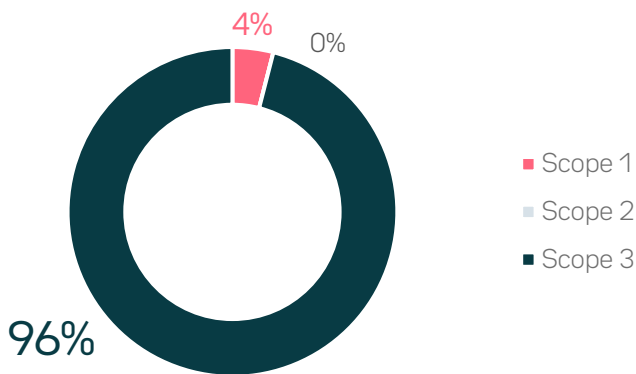
Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum Asset Management est estimée à environ
-0.092 MSA.KM²/M€ investis au 31 décembre 2025.

À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

Les doubles comptages surviennent principalement en raison du chevauchement des périmètres d'analyse dans les chaînes de valeur complexes et de la difficulté à agréger des données provenant de sources multiples sans créer de redondances.

À titre d'exemple : le double comptage peut survenir lorsque l'impact de la production de la matière première d'un déchet est compté dans le Scope 3 amont d'une entreprise, tandis que l'impact direct de la production de cette matière peut aussi être inclus dans le Scope 1 d'une autre entreprise par une approche différente, et que l'impact final du déchet en fin de vie est à nouveau compté dans un autre Scope 3 aval. Sans un mécanisme de déduplication, l'impact global du déchet est ainsi évalué plusieurs fois.

Répartition par scope de l'empreinte biodiversité



8.3. La biodiversité intégrée à notre processus de gestion

Obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité :

Lorsque notre équipe d'analystes crédit et durabilité évalue un instrument, elle réalise systématiquement une cartographie des projets financés (*Use of Proceeds*) sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que : la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont les massifs coraliens).

Les projets d'agriculture durable, qui intègrent également des enjeux de protection de la biodiversité et des écosystèmes sont, quant à eux, cartographiés selon la thématique durable : « agriculture et alimentation durables ». Cette cartographie systématique nous permet d'évaluer le pourcentage de nos investissements en obligations durables en lien avec les enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, dans la logique du « *do no significant harm* » (DNSH) de la taxonomie européenne, les analystes évaluant les obligations durables s'attachent à vérifier, dans la mesure des données disponibles, les incidences potentielles des projets éligibles sur la biodiversité et leur gestion.

Par exemple, pour les bâtiments verts, nous vérifions que le site sur lequel est construit le bâtiment n'est pas une aire protégée ou un site ayant une grande valeur environnementale. De même, pour les projets d'énergie renouvelable, nous nous assurons, au moyen de *Second Party Opinions*, notamment, que les projets comportent une évaluation des répercussions environnementales et que les mesures d'atténuation requises pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ont été bien mises en œuvre.

QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

- Ostrum Asset Management a contribué au financement de la reconversion du site de l'ancienne usine GFL, en France. Cette mesure vise à réhabiliter et à recycler les friches industrielles et les terrains vagues, qui représentent une ressource importante de terres. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 fixée par le gouvernement français, avec pour objectifs de maîtriser l'étalement urbain et de soutenir la revitalisation urbaine, et par conséquent de limiter la consommation d'espaces naturels.
- À travers ses investissements en obligations durables également, Ostrum Asset Management a participé au financement de la gestion de la forêt de Pacy. À travers cette gestion durable, les écosystèmes sont pris en compte afin de contribuer au développement de la biodiversité. Les méthodes de gestion privilégient le choix des espèces, la conservation des habitats et le renouvellement des conditions dégradées, permettant également l'amélioration à long terme de la production de bois et de la capacité de stockage de carbone de cette surface forestière.
- Enfin, Ostrum Asset Management a pu également participer au financement de la protection de la « *Green Triangle Forestry* » en Australie. La forêt comprend 2 600 hectares de terres non exploitées, dont 2 % sont couverts de forêts indigènes, de zones humides et d'espèces protégées. Au sein de cette zone, la forêt du « Triangle Vert » abrite 13 zones prioritaires pour la préservation de la biodiversité, notamment des zones humides actuellement classées comme étant en danger critique d'extinction et activement préservées grâce à une gestion active des terres.

Politiques d'exclusion et sectorielles

Les politiques d'exclusion et sectorielles (cf. chapitre 2.1.1) prennent en compte, s'il y a lieu, la biodiversité. C'est le cas notamment de notre gestion des controverses (*Worst Offenders*), et des politiques sectorielles sur le charbon et le tabac.

Dans le cadre de la Politique Pétrole & Gaz, une étude approfondie a permis de révéler les techniques les plus impactantes sur l'environnement (techniques d'extraction non conventionnelles et/ou controversées).

Tous les types d'infrastructures liées à l'industrie du pétrole et du gaz peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité, mais plus particulièrement celles qui utilisent des techniques non-conventionnelles et/ou controversées (offshore en eaux profondes, Arctique, pétrole lourd et extra-lourd, pétrole bitumineux et associé, gaz de houille, gaz/pétrole de schiste).

Des techniques de forage horizontal, de fracturation hydraulique avec des produits chimiques, d'exploration consistant à pomper de grands volumes d'eau, d'injection de vapeur, d'exploitation à ciel ouvert, d'extraction *in situ*, de forage conventionnel mais nécessitant un équipement adapté aux conditions de l'Arctique, doivent notamment être proscrites.

Elles provoquent des émissions élevées de CO₂, de méthane, produisent des boues toxiques, un déversement d'hydrocarbures dans l'eau, augmentent le risque de tremblements de terre, des effets chimiques ou physiques néfastes et à long terme sur la structure du sol, des fuites de méthane, et nécessite une utilisation intensive de l'eau et des produits chimiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface et affecter négativement les écosystèmes.

Toutes ces techniques d'extraction ont pour conséquence des impacts environnementaux graves et irréversibles sur les écosystèmes terrestres et maritimes déjà sous pression en raison des changements climatiques : c'est pour cette raison qu'Ostrum Asset Management a fait le choix de cibler particulièrement ces méthodes dans sa Politique Pétrole & Gaz.

Politique d'engagement

Ostrum Asset Management a développé une politique d'engagement autour de thèmes prioritaires (cf. chapitre 5.1.1).

La préservation de la biodiversité a été retenue comme un axe fort d'engagement (thème 2 / Axe 4) et est traité au niveau global d'Ostrum Asset Management.

Pour concrétiser cet engagement, un travail conjoint est réalisé avec les analystes crédit et durabilité et les analystes / gérants actions et la direction des Transitions durables sur le dialogue à mener avec les émetteurs selon les secteurs pour préciser les axes d'engagement ainsi que les questions possibles à poser aux émetteurs.

Nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs secteurs dans lesquels la biodiversité est importante. La classification des enjeux les plus pertinents et les sujets d'engagement prioritaires en découlant sont en cours d'élaboration.

La mise en place d'une politique huile de palme

L'huile de palme est l'une des huiles végétales les plus utilisées au monde, présente dans une multitude de produits allant des aliments aux cosmétiques, en passant par les biocarburants dont la production ne cesse de s'étendre, au détriment des forêts tropicales denses, notamment dans les régions humides. Cependant, sa production a des conséquences significatives sur l'environnement, la biodiversité et les droits des communautés locales.

L'impact sur la Biodiversité est un véritable enjeu. En effet, la transformation de forêts tropicales en plantations de palmiers à huile menace la faune et la flore locales. De nombreuses espèces, dont certaines sont en danger d'extinction, perdent leur habitat naturel. La culture de l'huile de palme repose souvent sur des pratiques de monoculture, réduisant la diversité des espèces végétales et animales dans les zones cultivées et augmentant la vulnérabilité aux maladies et aux parasites.

Consciente de ces enjeux, et dans le cadre de sa démarche relative à la biodiversité visant à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes, Ostrum Asset Management a mis en œuvre en 2025 sa Politique Huile de palme.

Ostrum Asset Management a décidé d'exclure de son univers d'investissement les entreprises qui génèrent au moins **5 % de leurs revenus de la production et/ou de la distribution de l'huile de palme**.

PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

Ostrum Asset Management publiera une politique sur les pesticides courant 2026 afin d'exclure de son univers d'investissement les entreprises qui génèrent 15 % de leurs revenus de la production et/ou de la fourniture de pesticides (produits phytopharmaceutiques et biocides).

En outre, Ostrum Asset Management poursuivra sa réflexion sur la Biodiversité en renforçant ses actions au regard d'une feuille de route qui sera validée début 2026.

9

PRISE EN COMPTÉ DES CRITÈRES ESG

dans la gestion du risque
d'Ostrum Asset Management



9. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE

9.1. Identification des risques et opportunités

Ostrum Asset Management réalise des analyses de risques ESG sur les entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais vise également à anticiper les risques long terme, parfois plus compliqués à envisager.

9.1.1. Identifications des Risques

Vous trouverez ci-dessous les risques auxquels Ostrum Asset Management est exposée en tant que société de gestion et au travers de ses investissements.

A. Risques financiers :

Risque de crédit et de contrepartie

Description du Risque

La contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Ces défaillances peuvent être accentuées du fait de la survenance d'un épisode climatique majeur ou par des changements effectués pour une transition vers une économie bas-carbone.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Un pilotage global des risques de crédit est réalisé au sein d'Ostrum Asset Management. La direction des Risques reporte au comité des Risques de crédit l'ensemble des éléments de suivi régulier et les analyses ponctuelles qu'elle estime nécessaire pour permettre au comité de prendre les décisions adaptées. Des analyses de matérialité induites par le risque climatique et plus globalement sur les risques ESG sont menées lors de l'évaluation du risque de crédit des émetteurs. L'équipe Risque de crédit utilise notamment deux scores, issus de méthodologies propriétaires Ostrum Asset Management :

- d'une part l'ESG materiality score qui permet d'identifier les enjeux ESG directement ou indirectement matériels pour les entreprises et évaluer leur impact sur leur profil opérationnel, et in fine sur le profil financier

et d'autre part,

- Le score CSA (*Climate Strategy Assessment*) qui reflète l'opinion de la recherche Crédit durabilité d'Ostrum Asset Management sur la volonté et la capacité d'une entreprise à réduire ses émissions de GES conformément aux engagements de l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

L'équipe Risques de crédit participe à l'ensemble de la comitologie ESG et en impacte les décisions dans son pilotage des risques tant au niveau géographique, que sectoriel ou sur un émetteur en particulier. En cas de doutes importants, l'équipe a la possibilité de geler et ainsi d'exclure un pays, un secteur d'activité ou un émetteur de l'univers investissable, pour les portefeuilles soumis directement à des limites émetteur définis par la direction des Risques (fonds monétaires notamment).

Risque de marché, de modèle et de valorisation des actifs

Description du Risque

Les investissements sur émetteurs dans les portefeuilles d'Ostrum Asset Management sont exposés à des risques de marché résultant d'une fluctuation de la valorisation des positions en portefeuille en raison d'un changement de variables de marchés comme les taux d'intérêt, les taux de changes, la valeur d'actions et des matières premières et un changement de la qualité de crédit d'un émetteur. L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Au sein de la direction des Risques d'Ostrum Asset Management, une équipe est dédiée à la gestion du risque de marché. Elle est en charge entre autres de la définition de politique de valorisation d'Ostrum Asset Management et de sa bonne mise en œuvre en particulier pour les instruments peu liquides ou complexes, traités gré à gré, qui sont détenus par les portefeuilles, en mettant en œuvre des dispositifs de contrôle de la valorisation et / ou de contre-valorisation quand cela est nécessaire. L'équipe est également en charge de valider l'ensemble des modèles développés au sein d'Ostrum Asset Management, en particulier les modèles en lien avec l'ESG, sur la base des documentations fournies par les propriétaires de modèles (équipes de Gestion en grande majorité).

Risque de liquidité

Description du Risque

Le risque qu'une position en portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court est géré de manière très étroite entre les équipes de Gestion et de la direction des Risques d'Ostrum Asset Management. La liquidité d'une position peut très vite se dégrader en cas d'un événement climatique impactant les activités de l'entreprise.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

La gestion du risque de liquidité est pleinement intégrée dans la démarche des processus de gestion d'Ostrum Asset Management. Le suivi de la liquidité au niveau des équipes de Gestion exige une surveillance continue et appropriée des marchés financiers dans son ensemble pour prévenir tout risque de liquidité qui pourrait survenir à un instant donné. La liquidité des investissements envisagés est l'un des critères analysés par les équipes de Gestion, préalablement à ceux-ci, pour en déterminer l'impact sur le portefeuille. Ce suivi de la liquidité nécessite également la maîtrise des positions de liquidité structurelles qui sont la résultante de l'arrivée à échéance de l'ensemble des flux de bilan et de hors bilan du portefeuille, se traduisant par un solde de trésorerie nette.

À un deuxième niveau de contrôle, le suivi de la liquidité est entièrement intégré dans le processus de gestion suivi par les Risques.

L'équipe Risques de marché calcule à une fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle différents indicateurs de liquidité portant sur l'actif des portefeuilles, leur profil de passif, l'adéquation actif-passif. Des stress tests de liquidité, via des simulations de rachats en conditions normales ou dégradées de marché, sont réalisés.

Risque d'investissement

Description du Risque

Les risques d'investissement correspondent à l'ensemble des risques financiers et extra-financiers portés par les portefeuilles sous gestion. Les risques d'investissement sont encadrés au sein d'Ostrum Asset Management par des contraintes d'Investissement sous la supervision de la direction des Risques.

L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Au sein d'Ostrum Asset Management, les risques d'investissement sont gérés au premier niveau par les équipes de Gestion qui prennent en compte systématiquement les critères ESG dans la sélection des valeurs en portefeuilles. Au deuxième niveau, le service Risques d'investissement, en charge du contrôle des contraintes ESG, s'assure du respect par les équipes de Gestion du cadre interne et externe ESG associé aux portefeuilles sous gestion au travers des outils appropriés. Les contraintes ESG font l'objet de suivis spécifiques à partir des données fournies par les providers et des analyses internes. La production des reportings périodiques permet d'avoir une vision à la fois granulaire et consolidée des risques extra-financiers auxquels les portefeuilles sont exposés.

Les critères climatiques sont étroitement intégrés aux processus de gestion d'Ostrum Asset Management et progressivement enrichis. De plus, des analyses de matérialité induites par le risque climatique sont menées lors de l'évaluation des risques des émetteurs.

Risque commercial, de collecte

Description du Risque

Risque de réduction du portefeuille de clients ou de la collecte suite aux conséquences des risques climatiques sur sa clientèle.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Les clients d'Ostrum Asset Management sont principalement des assureurs et des institutionnels qui déploient des ressources importantes pour suivre et atténuer leurs expositions aux risques climatiques. Leurs politiques de risque intègrent explicitement les risques de durabilité (climatiques, sociaux) dans l'évaluation des souscriptions (côté assurance) et des investissements (côté bilan). Par ailleurs, en ce qui concerne la clientèle des assureurs majoritaire en termes d'encours sous gestion, ces derniers sont couverts par leurs contrats de réassurance.

B. Risques non financiers :

Risque opérationnel

Description du Risque

Le risque opérationnel se réfère à des causes potentielles de pertes directes ou indirectes dues à des défaillances des contrôles internes, à des erreurs humaines, à des pannes de systèmes internes, à d'autres risques liés à l'activité ou à des événements externes. Ces risques peuvent survenir directement dans l'exercice des activités d'Ostrum Asset Management, ou dans le cadre de délégations à des tiers.

Les risques physiques pour Ostrum Asset Management en tant qu'entreprise sont globalement limités au regard des infrastructures et de l'implantation géographique actuelle.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour de deux approches : d'une part, l'évaluation a priori du risque afférant à chaque processus opérationnel au moyen d'une cartographie des risques mise à jour sur une base opérationnelle et, d'autre part, la prise en charge, l'enregistrement des incidents opérationnels et la définition et suivi des plans de remédiation en lien avec les incidents. L'équipe dédiée au suivi du risque opérationnel coordonne les programmes d'évaluation des risques opérationnels pour l'ensemble des activités d'Ostrum Asset Management. Ces évaluations sont effectuées selon la méthodologie de Natixis et consolidées au niveau du Groupe.

Ostrum Asset Management se dote des moyens adaptés pour répondre aux enjeux du climat, en particulier en renforçant le processus de due diligence pour les fournisseurs de données ESG, mais également avec la mise en place d'outils et processus centralisés pour les besoins ESG. Les risques physiques liés à l'activité d'Ostrum Asset Management en tant qu'entreprise sont intégrés à son Plan de Continuité d'Activité.

Risque juridique, de conformité et réglementaire

Description du Risque

Il s'agit du risque de non-conformité vis-à-vis de la réglementation ou risque de contentieux avec les clients pour non-respect des engagements climat. Le renforcement de la réglementation sur le climat pour les sociétés de gestion d'actifs et les clients institutionnels met une pression supplémentaire sur cette typologie de risques.

Ostrum Asset Management prête une attention particulière aux risques et opportunités réglementaires. Ils peuvent avoir des impacts très importants à court terme pour les entreprises dans lesquelles elle investit, comme pour elle-même. Selon leurs secteurs et régions, les entreprises sont exposées à de nombreuses réglementations liées au carbone, à l'énergie et au changement climatique. Ces risques sont d'autant plus importants pour les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ostrum Asset Management contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG y compris via la veille du Groupe BPCE. Par ailleurs, Ostrum Asset Management élabore, chaque année, un plan de contrôle ESG visant à vérifier l'implémentation effective des réglementations.

Risque de réputation

Description du Risque

Le risque de réputation correspond au risque d'image, en particulier celui induit par une prise en compte insuffisante du risque climatique. Il s'applique aussi bien à Ostrum Asset Management en tant qu'entité qu'à ses investissements. Pour une entreprise, les risques de réputation sont notamment dus aux évolutions des préférences des consommateurs, à la stigmatisation des secteurs ayant le plus d'impact sur le climat, ou encore aux préoccupations accrues des parties prenantes, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur sa réputation. La confiance de leurs clients, de leurs fournisseurs, des employés, des actionnaires... est essentielle au maintien des activités de l'entreprise.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ce risque est atténué par :

- Une politique de gestion du risque de controverse induisant une veille et un traitement réalisée par la direction des Transitions durables ;
- Une politique d'engagement en cas de controverse visant à assurer la prise de mesure de remédiation pérennes par l'entreprise et pouvant conduire à la dégradation de son score de matérialité et potentiellement à son exclusion de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management ;
- La mise en œuvre des politiques d'exclusion et sectorielles, notamment via le renforcement en 2020 de la politique de sortie du charbon et définition d'une politique sur le pétrole et le gaz en 2022.

De plus, un dialogue régulier avec les entreprises permet de les sensibiliser aux risques et opportunités du changement climatique. Enfin, des contrôles de premier et deuxième niveaux sont réalisés pour assurer le respect de l'ensemble des contraintes de gestion ISR/ESG des portefeuilles.

Risque technologique

Description du Risque

Le risque technologique est lié à un large spectre de menaces et d'opportunités manquées découlant de la manière dont la technologie est conçue, utilisée, sécurisée, mise à jour et intégrée dans l'ensemble des activités d'Ostrum Asset Management. Il est sous pilotage du RSSI qui bénéficie de l'appui de la filière Groupe BPCE.

L'émergence de nouveaux produits et services réalisés par des supports alternatifs estimés à moindre émission de gaz à effet de serre peut avoir un impact sur ce risque.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ce risque est atténué par l'expertise en Technology Risk Management du RSSI et de la gestion des risques technologiques mise en œuvre en particulier via l'identification et l'évaluation des risques portant sur le système d'information et via l'établissement d'une cartographie des risques technologiques et cybers.

Le RSSI conduit un plan de contrôle permanent et effectue un suivi régulier de l'avancement des plans d'action visant à corriger les écarts / vulnérabilités identifiés à travers un processus de demande de remédiation et de suivi [DRS].

Le RSSI est également intégré dans la mise en sécurité de l'ensemble des projets, dans la gestion des alertes et incidents en lien avec l'équipe Risques opérationnels et dans des actions de sensibilisation et formation auprès des collaborateurs.

Risques stratégiques, d'activités et d'écosystème

Description du Risque

Les investisseurs sont de plus en plus engagés pour lutter contre le réchauffement climatique et ont donc des attentes en la matière pour leurs investissements. La non prise en compte du risque climatique peut avoir un impact significatif sur la compétitivité et la part de marché d'une entreprise. En effet, le climat est aujourd'hui au cœur des préoccupations des clients institutionnels et le devoir de transparence, de plus en plus prégnant, leur impose de travailler avec une société de gestion qui s'assure de gérer le risque climat.

Prise en compte dans la Gestion du Risque

Ostrum Asset Management contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG, afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques.

9.1.2. Évaluation des Risques ESG

Le tableau ci-dessous présente les risques auxquels Ostrum Asset Management est exposé en tant que société de gestion et à travers ses investissements.

	RISQUES PHYSIQUES				RISQUES DE TRANSITION				
Catégorie de risque	Horizon Court Terme (2030)		Horizon Long Terme (>4 ans)		Horizon Court Terme (2030)		Horizon Long Terme (>4 ans)		Type de risque
	Risque Aigu	Risque Chronique	Risque Aigu	Risque Chronique	Risque Aigu	Risque Chronique	Risque Aigu	Risque Chronique	
Risques financiers									
Risque de crédit et de contrepartie	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Actuel/Exogène/Récurrent
Risque de marché, de modèle et de valorisation des actifs	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Actuel/Exogène/Récurrent
Risque de liquidité	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Émergent/Exogène/Ponctuel
Risque d'investissement	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Émergent/Exogène/Ponctuel
Risque commercial, de collecte	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Émergent/Exogène/Récurrent
Risques non financiers									
Risque opérationnel	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Actuel/Endogène/Ponctuel
Risque juridique, de conformité et réglementaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Actuel/Endogène/Ponctuel
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Émergent/Endogène/Récurrent
Risques technologiques	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Actuel/Endogène/Ponctuel
Risques stratégiques, d'activités et d'écosystème	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Émergent/Exogène/Ponctuel

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Cette matrice traduit une tendance à l'augmentation de la matérialité des risques climatiques liés aux risques de transition, en lien avec les risques de réputation, stratégiques et réglementaires. La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes à Ostrum Asset Management. La qualification du risque s'est effectuée selon une échelle de cotation à quatre niveaux : faible, moyen, élevé, critique.

Les risques physiques et de transition

Les risques climatiques, désormais établis comme une source de risque financier systémique, se déploient à travers deux canaux principaux : les risques physiques, qui résultent des impacts directs du changement climatique, et les risques de transition, qui émergent de la réorientation de l'économie vers un modèle bas-carbone.

Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, telles que des dommages directs causés aux actifs et des impacts indirects résultant notamment de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des entreprises peut également être affectée par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau ; la sécurité alimentaire ; et des variations extrêmes de température affectant les locaux des entreprises, leurs opérations, leur chaîne d'approvisionnement, leurs besoins en transport et la sécurité de leurs employés. Il est important de souligner que si les risques de transition dépendent de la rapidité et de l'ampleur des efforts de réduction des émissions, les risques physiques, eux, sont plus directement corrélés à l'évolution de la température. L'ampleur et la gravité de ces deux types de risques varient donc selon plusieurs scénarii et trajectoires de transitions possibles.

Ostrum Asset Management a choisi Trucost S&P pour identifier et mesurer les risques physiques et de transition auxquels sont exposées les entreprises dans lesquelles nous investissons en tant que gestionnaire d'actifs.

A. Risques physiques

Les risques physiques correspondent aux pertes et dommages causés par les effets du changement climatique sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs.

Les données visent à fournir aux investisseurs, aux entreprises et aux décideurs des informations précieuses pour mieux comprendre et gérer les risques physiques associés au climat. Elles sont issues d'une approche robuste fondée sur des données publiques, privées et propriétaires de Trucost, afin de caractériser de manière scientifique les différents dangers physiques liés au changement climatique. Plus précisément, la méthodologie de Trucost considère sept situations de risques – stress hydrique, vagues de chaleur et de froid, ouragans, inondations fluviales et côtières, incendies de forêt – à travers trois scénarii de changement climatique possibles et sur différents horizons de temps, permettant ainsi une compréhension approfondie des impacts potentiels à court, moyen et long terme.

La méthodologie comprend cinq étapes clés :

1. La cartographie des dangers climatiques, qui permet de visualiser les risques climatiques à l'échelle mondiale selon différents scénarii et horizons de temps.
2. La géolocalisation des actifs physiques et la cartographie de la propriété corporative, pour identifier les entreprises exposées aux risques climatiques en fonction de leurs actifs et de leur localisation.

3. L'évaluation des risques physiques au niveau de l'actif et de l'entreprise, afin de calculer des scores de risque pour chaque entreprise en fonction de sa sensibilité aux différents dangers climatiques.
4. L'estimation des risques physiques basée sur l'exposition au revenu, pour les entreprises où les données au niveau de l'actif ne sont pas disponibles.
5. Le calcul du score de risque physique ajusté en fonction de la sensibilité, qui prend en compte les impacts spécifiques de chaque danger climatique sur les activités des entreprises.

Ainsi, pour chaque société couverte par la méthodologie, Trucost fournit les scores d'exposition pour chaque risque. En plus de ces scores, Trucost fournit un score de sensibilité aux risques physiques en associant chaque forme de risque physique à un ensemble d'impacts commerciaux tangibles et à une métrique pouvant être mesurée au niveau de l'entreprise pour refléter la sensibilité relative à chaque indicateur de risque et à ses impacts. Par exemple, les entreprises ayant une forte dépendance à l'eau sont supposées être plus gravement touchées par les conséquences physiques du stress hydrique, ce qui peut entraîner une production perturbée en raison d'un accès restreint à l'eau ou une augmentation des dépenses opérationnelles pour l'achat d'eau.

En intégrant une analyse détaillée des risques climatiques avec des données granulaires sur les actifs et les revenus des entreprises, la méthodologie de Trucost fournit une vision holistique des risques physiques induits par le changement climatique à un niveau détaillé ou consolidé. Cela nous permet, en tant que société de gestion de mieux appréhender les risques physiques auxquels sont confrontées les entreprises dans un contexte de plus en plus volatile et incertain en raison du changement climatique.

Dans le cadre de ce rapport, nous publions les résultats des risques physiques liés à nos investissements. Le pourcentage des investissements éligibles au calcul et ayant contribué par leurs couvertures en indicateurs de risques physiques aux scores globaux au niveau entité Ostrum Asset Management est supérieur à 75 %. Les indicateurs sont en date du 31/12/2025.

1. Présentation des paramètres utilisés

Horizon de temps : les scores de risques physiques sont appliqués à l'ensemble des investissements à trois horizons de temps : 2030, 2040 et 2050

Scénarii climatiques

- **Scénario de changement climatique élevé (RCP 8.5)**
Poursuite du statu quo avec des émissions au rythme actuel. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 4 degrés Celsius d'ici 2100.
- **Scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5)**
Des mesures d'atténuation énergiques sont prises pour réduire les émissions de moitié par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2080. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 2 degrés Celsius d'ici à 2100.
- **Scénario de faible changement climatique (RCP 2.6)**
Mesures d'atténuation agressives visant à réduire de moitié les émissions d'ici à 2050. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement inférieur à 2 degrés Celsius d'ici à 2100.

Score brut composite et score brut ajusté

Toutes les entreprises couvertes par nos investissements sont notées de 1 à 100 sur chacun des 8 risques clés énumérés ci-dessous. Une note de 100 indique que le risque associé est le plus élevé possible. Une note de 1, en revanche, indique que le risque associé est le moins probable dans l'horizon temporel et le scénario choisis.

Pour simplifier, nous considérons qu'un score de 1 à 10 représente un risque très faible, un score de 11 à 33 représente un risque faible, un score de 34 à 66 un risque modéré et de 67 à 100 un risque fort.

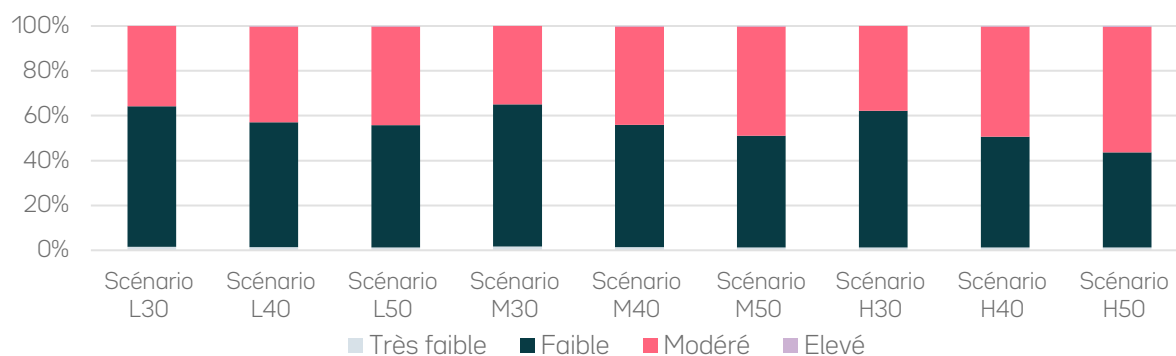
Concernant l'exposition au risque physique des investissements d'Ostrum Asset Management, une simulation des impacts de huit événements climatiques sur les portefeuilles d'investissement a été réalisée : stress hydrique, vagues de chaleur et de froid, ouragans, inondations fluviales et côtières, incendies de forêt. L'indicateur composite ci-dessous représente l'exposition combinée de ces huit scénarii de catastrophe naturelle dans le cadre d'un scénario et d'une période donnés. Les scores d'exposition composites sont calculés en additionnant le score pour les huit risques dans le cadre d'un scénario et d'une période donnés, puis en recalibrant sur une échelle de 1 à 100 basée sur une courbe de notation logarithmique. À noter que la méthodologie de calcul pondère chaque axe d'analyse par les encours.

Les résultats indiquent une exposition d'Ostrum Asset Management faible à modérée selon la sévérité du scénario de changement climatique considéré. On observe une exposition des portefeuilles davantage aux chaleurs extrêmes et aux sécheresses.

Par exemple d'après les résultats sur un scénario de [Low] faible changement climatique à un horizon 2030, l'ensemble des émetteurs dans les portefeuilles d'Ostrum Asset Management sont exposés à [63 %] à un risque faible en cas de survenance d'événements climatiques. En faisant l'exercice sur un horizon plus éloigné et basé sur un scénario de changement climatique élevé [high], les risques physiques augmentent et sont à 56 % des risques de nature modérée. **Les risques physiques élevés ressortent très minoritaires quels que soient le scénario climatique et l'horizon de temps considérés.** En termes de secteurs d'activités [cf. 2^e graphique ci-dessous : *Répartition des risques physiques par secteur d'activité à horizon 2050*], les émetteurs qui contribuent le plus aux risques physiques proviennent des trois secteurs d'activités suivants : secteur financier, consommation non cyclique et le secteur des utilities ce qui en partie s'explique par le poids des encours dans ces secteurs. C'est ainsi que les résultats basés sur un scénario de changement climatique modéré [cf. graphique : *Impact des risques physiques selon la classe d'actifs - scénario modéré*] mettent en avant des risques physiques largement plus présents au sein de la classe d'actifs obligataire même si ces risques sont de nature faibles compte tenu du niveau de leur contribution très contenu de 17,2 sur un horizon 2030 à 19,9 sur un horizon 2050.

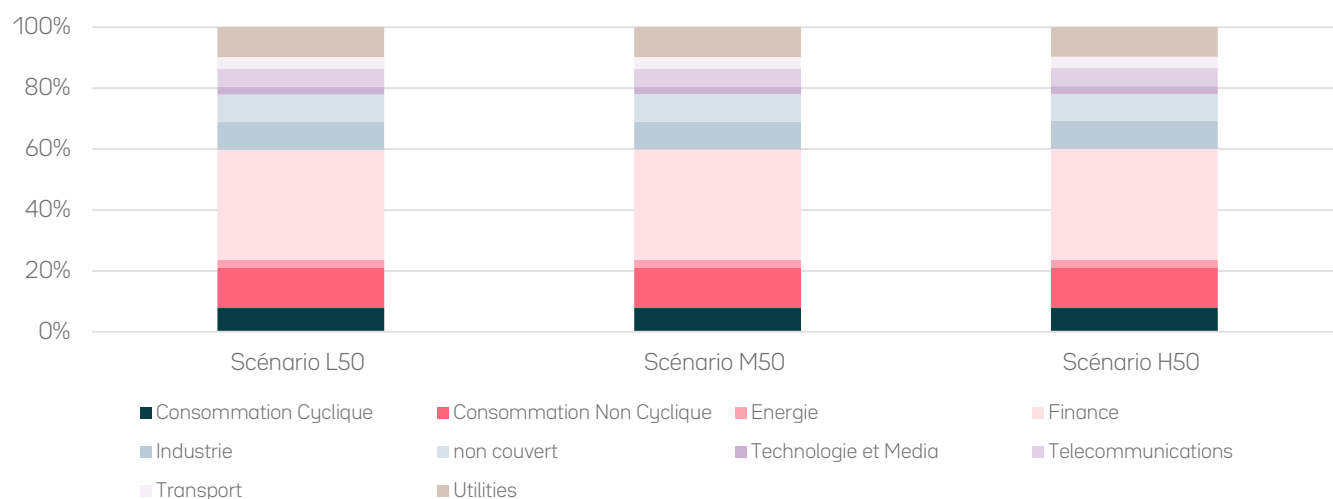
D'un point de vue risque de crédit [cf graphique : *Obligations - Risques physiques et qualité des ratings des émetteurs - scénario modéré*], les émetteurs les plus fragiles financièrement disposant d'une notation en high-yield ne contribuent que très marginalement aux risques physiques d'Ostrum Asset Management. La direction des Risques veille à identifier les risques ESG dès l'analyse initiale des investissements et demeure vigilante aux risques extra-financiers pesant sur les émetteurs aux profils financiers déjà fragilisés. Si l'on considère un scénario de changement climatique modéré, les émetteurs obligataires notés high-yield ont un score de risque physique très faible qui ne dépasse pas 1 quelle que soit la décennie prise en compte. Le risque est faible [score de 23 à 26] concernant les émetteurs notés dans la catégorie *Investment grade*.

Indicateur composite des risques physiques à horizon 2030/2040/2050

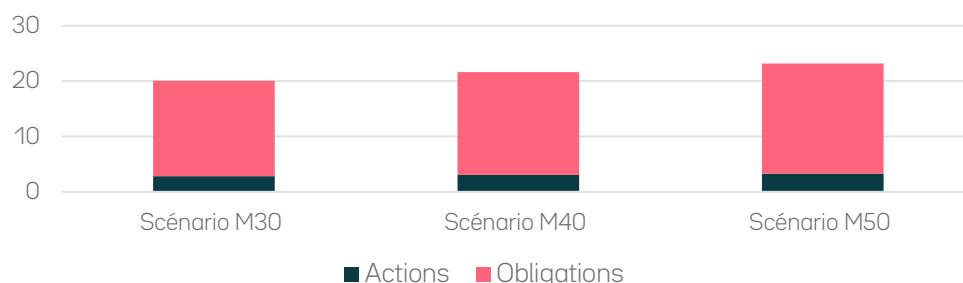


- L = Low = Scénario de faible changement climatique (RCP 2.6)
- M = Medium = Scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5)
- H = High = Scénario de changement climatique élevé (High) (RCP 8.5)

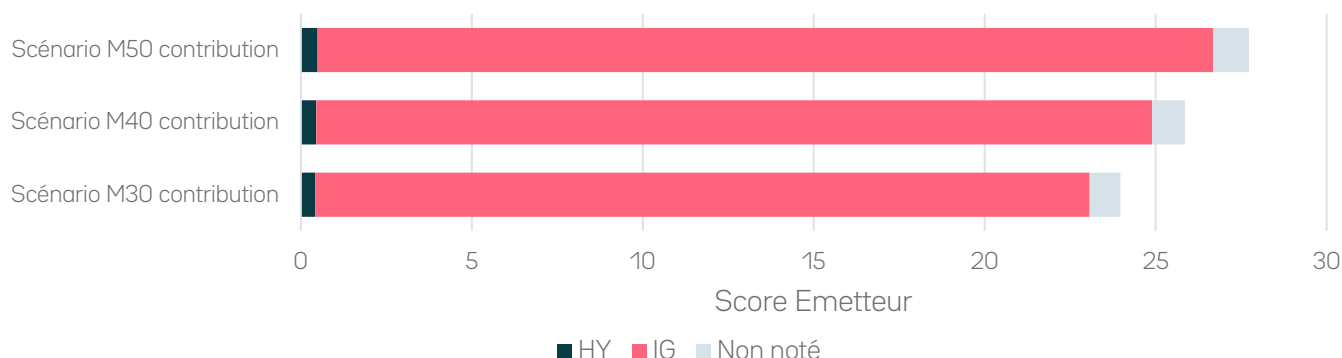
Répartition des risques physiques par secteur d'activité à horizon 2050



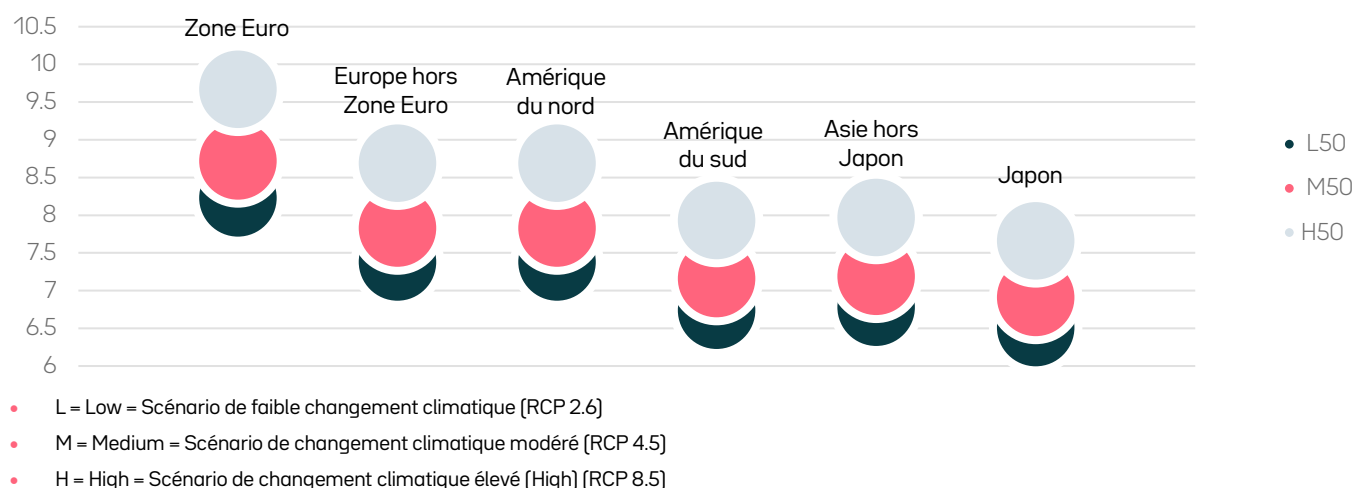
Impact des risques physiques selon la classe d'actifs - scénario moyen



Obligations - Impact des risques physiques sur la qualité des ratings des émetteurs



Risques physiques par zone géographiques à horizon 2050



SOURCE : TRUCOST AU 31/12/2025

Compte tenu de ses encours très limités voire nuls, Ostrum Asset Management est exposé de manière très contenue sur les zones géographiques les plus vulnérables aux risques physiques. Cette vulnérabilité résulte des expositions physiques aux dérèglements, de la composition sectorielle des économies, et de leurs capacités d'adaptation. En se basant sur les analyses récentes du FMI (Fonds Monétaire International) et du ministère de l'Économie et des finances⁵⁶ ce sont les pays situés en zone tropicale, d'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Amérique latine, qui seront les plus exposés aux mutations environnementales (montée des eaux, désertification) et aux événements extrêmes.

Dans une moindre mesure en termes de vulnérabilité et malgré des indicateurs à ce stade pointant un risque très faible sur nos investissements, nous sommes vigilants sur les risques physiques de la zone méditerranéenne, bien que plus développée, cette région est en première ligne des hausses de températures, des sécheresses et de l'élévation du niveau de la mer. Les conséquences sur le tourisme, l'agriculture et la disponibilité de l'eau pourraient être importantes. Les pays particulièrement exposés sont : Espagne, Italie (sud), Grèce, Portugal, Sud de la France ainsi que les régions côtières méditerranéennes.

⁵⁶ Les économies émergentes face au dérèglement climatique, Direction générale du Trésor, N°328 - Juin 2023

B. Risques de transition

Les risques de transition sont issus des conséquences économiques et financières liées à l'adaptation nécessaire des activités et de l'environnement externe pour lutter contre le dérèglement climatique. L'impossibilité d'exploiter davantage les réserves pétrolières, le détournement des consommateurs de biens à fort contenu en carbone, les ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique, illustrent ces risques.

Pour mesurer le risque de transition, Ostrum Asset Management calcule le pourcentage d'investissement dans des émetteurs à risque, c'est-à-dire dont 10 % de l'EBIT (bénéfice avant intérêts et impôts) est menacé par les impacts des mesures de transition bas carbone sur plusieurs horizons.

Les indicateurs EBIT at Risk 10 percent L50, EBIT at Risk 10 percent L40 et EBIT at Risk 10 percent L30 représentent les pourcentages des émetteurs dont 10 % de l'EBIT (émetteurs à risque) est exposé à une faible hausse du prix du carbone respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030 dans le cadre du scénario Low.

Les indicateurs EBIT at Risk 10 percent M50, EBIT at Risk 10 percent M40 et EBIT at Risk 10 percent M30 représentent les pourcentages des émetteurs dont 10 % de l'EBIT (émetteurs à risque) est exposé à une hausse modérée du prix du carbone respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030 dans le cadre du scénario Medium.

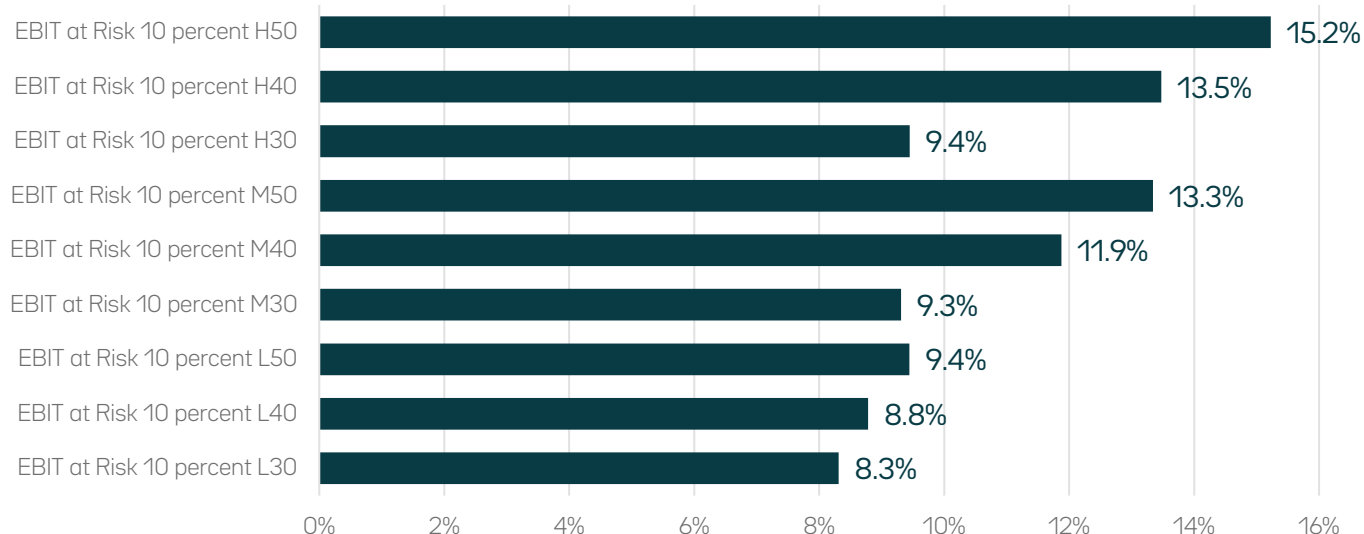
Les indicateurs EBIT at Risk 10 percent H50, EBIT at Risk 10 percent H40 et EBIT at Risk 10 percent H30 représentent les pourcentages des émetteurs dont 10 % de l'EBIT (émetteurs à risque) est exposé à une forte hausse du prix du carbone respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030 dans le cadre du scénario High.

Les graphiques suivants donnent les résultats sur l'ensemble des portefeuilles d'Ostrum Asset Management du pourcentage des émetteurs à risque dans les scénarii d'une hausse du prix de carbone faible (L50, L40, L30), modérée (M50, M40, M30) et élevée (H50, H40, H30) respectivement à horizon 2050, 2040 et 2030.

Autrement dit, ces données permettent une analyse de sensibilité qui quantifie l'érosion potentielle du résultat d'exploitation (EBIT) des émetteurs en portefeuille selon trois trajectoires de transition :

- **Scénario High (hausse élevée du prix du carbone)**
Il s'agit du scénario de référence pour une **transition ordonnée et alignée avec les accords de Paris**. Il simule un monde où les gouvernements mettent en œuvre des politiques climatiques ambitieuses et efficaces, jugées suffisantes pour atteindre l'objectif de limiter le réchauffement à 2°C. La méthodologie s'appuie sur les modèles prospectifs de l'OCDE et de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)
- **Scénario Medium (hausse modérée du prix du carbone)**
Ce scénario de transition désordonnée et retardée suppose que des politiques seront mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le changement climatique à 2 degrés Celsius sur le long terme, mais avec une action retardée à court terme. Ce scénario s'appuie sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE ainsi que sur les évaluations de la suffisance des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des pays, menées par Ecofys, Climate Analytics et New Climate Team. Il est supposé que les pays dont les CDN ne sont pas alignées sur l'objectif de 2°C à court terme augmenteront leurs efforts d'atténuation climatique à moyen et long terme.
- **Scénario Low (hausse faible du prix du carbone)**
Il s'agit du scénario de **statu quo politique**, souvent qualifié de scénario « *Current Policies* » ou de « *laisser-faire* ». Il ne simule pas un effort de transition ambitieux, mais simplement l'hypothèse où chaque pays met en œuvre ses engagements climatiques actuels, appelés « Contributions Déterminées au niveau National » (CDN).

Risque de transition



- L = Scénario Low = hausse faible du prix du carbone
- M = Scénario Medium = hausse modérée du prix du carbone
- H = Scénario High = hausse élevée du prix du carbone

SOURCE : TRUCOST AU 31/12/2025

Dans un scénario ambitieux de transition et à horizon 2050, Ostrum Asset Management dispose dans ses portefeuilles de 15,2 % d'émetteurs à risque exposés à une réduction de leur EBIT de 10 % a minima. Sur le même horizon 2050, l'impact est moins matériel avec des scénarii de transition medium et faible à savoir respectivement 13,3 % et 9,4 %.

Ces impacts relativement contenus sont le fruit d'une prise en compte à chaque étape du processus d'investissement de l'ensemble des risques de transition. Ostrum Asset Management a mis en place ces dernières années une intégration rigoureuse de l'analyse des risques de transition dans la sélection de ses émetteurs et investissements, dans la construction des portefeuilles, dans la gestion des risques et enfin dans sa politique d'engagement.

Ostrum Asset Management dispose d'analystes dédiés sur les contributeurs au risque de transition les plus significatifs afin d'évaluer leurs trajectoires de transition ainsi que l'impact potentiel sur leur profil de crédit.

En effet et plus concrètement, les risques de transition se matérialisent principalement par une **augmentation significative du risque de crédit** des émetteurs. Les entreprises les moins préparées à la décarbonation voient leur capacité à générer des flux de trésorerie se dégrader, ce qui affaiblit leur aptitude à honorer le service de leur dette.

Cette perception accrue du risque conduit les agences de notation à **dégrader leurs notations de crédit**. Une telle dégradation peut engendrer une forte baisse de la valeur de marché des obligations existantes, entraînant potentiellement des pertes latentes pour le portefeuille.

Une analyse plus approfondie du risque de transition sur dix grands groupes industriels et énergétiques européens révèle des profils de vulnérabilité très contrastés :

Certains acteurs majeurs du secteur de l'énergie présentent une exposition intrinsèquement élevée. Leur rentabilité est directement menacée par la décarbonation, et leur valorisation dépend entièrement de la crédibilité et de la rapidité de leur avancée stratégique vers les énergies renouvelables et bas-carbone.

En revanche d'autres entreprises dans le même secteur sont au cœur de la solution de transition. Leur exposition au risque est moins liée à leur modèle actuel qu'à leur capacité d'exécution : ils doivent déployer massivement des capitaux dans les énergies renouvelables, tout en gérant l'obsolescence de leurs actifs fossiles résiduels.

Pour certains industriels, le risque est concentré sur leurs procédés de fabrication à forte intensité énergétique et émissive. Leur défi n'est pas de changer de produit, mais de décarboner leur production via l'innovation. Ce qui exige des investissements technologiques majeurs et un accès à une énergie décarbonée compétitive.

C. Impact financier

Méthodologie : Afin de mesurer l'impact financier potentiel de ses risques climatiques, Ostrum Asset Management s'est appuyée sur les données et la méthodologie de S&P TruCost. Le calcul d'impact financier est dérivé de modèles qui évaluent l'exposition et la vulnérabilité des actifs aux dangers climatiques dans le scénario spécifié. Sont utilisés quatre scénarii de changement climatique basés sur les voies socio-économiques partagées (SSP) et les voies de concentration représentatives (RCP) de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) :

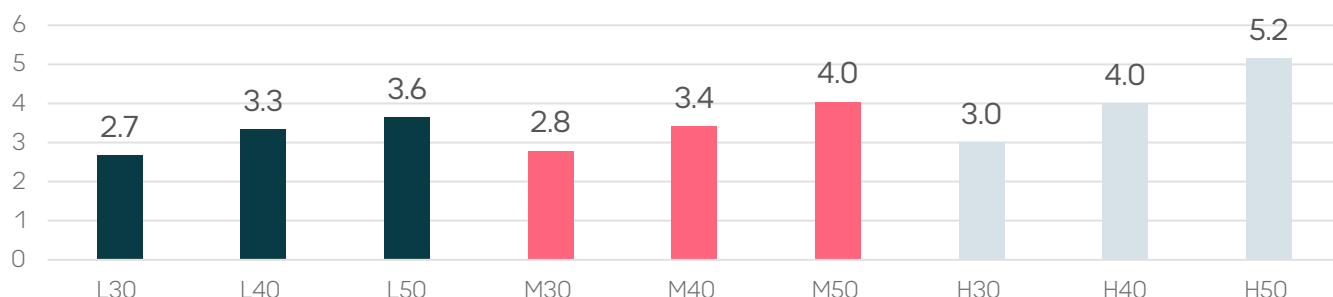
- Scénario de changement climatique élevé (SSP5-8.5) : une augmentation des températures moyennes globales de 3,3 à 5,7°C d'ici 2100.
- Scénario de changement climatique moyen (SSP2-4.5) : une augmentation des températures de 2,1 à 3,5°C d'ici 2100.
- Scénario de changement climatique faible (SSP1-2.6) : une augmentation des températures de 1,3 à 2,4°C d'ici 2100.

L'approche proposée repose sur une approche Bottom-up, c'est-à-dire qu'elle commence au niveau de l'actif pour remonter progressivement jusqu'au niveau de l'entreprise, puis du portefeuille. Chaque actif est étudié selon sa localisation, son type (par exemple pipeline, centrale électrique, data center, bâtiment tertiaire, etc.) et sa valeur supposée. Cette valeur dépend de la nature de l'actif et de son importance dans la structure de l'entreprise. Les données utilisées couvrent aujourd'hui plus de 7 millions d'actifs et environ 50 000 entreprises dans le monde, publiques comme privées. Chaque actif est exposé à une série de dix risques climatiques physiques alignés sur la taxonomie européenne : inondations, sécheresse, chaleur extrême, tempêtes, incendies, montée du niveau de la mer, etc.

Pour chaque actif et pour chaque combinaison de scénario, de période et de risque climatique, un score de risque est calculé sur une échelle normalisée de 0 à 100. Ces scores sont ensuite convertis en impact financier, exprimé en pourcentage. **Le chiffrage des pertes agrège plusieurs composantes : les coûts d'entretien supplémentaires (CapEx, OpEx), les interruptions d'activité (business interruption), ou encore la baisse de chiffre d'affaires liée aux conditions climatiques. Une fois ces impacts estimés pour chaque actif, ils sont agrégés au niveau de l'entreprise afin de produire un Composite Physical Risk Score, puis au niveau du portefeuille ou du fonds pour calculer le Portfolio Financial Impact.** Il est très important de mentionner que ce n'est pas une *Climate Value at Risk*. Ce n'est pas l'impact sur le portefeuille mais c'est

sur la valeur des actifs des entreprises dans le portefeuille. Il s'agit d'une estimation des pertes opérationnelles attendues sur le long terme.

Score Composite d'impact financier [%] - Par scénario et décennies de prévisions



- L = Low = Scénario de faible changement climatique (RCP 2.6)
- M = Medium = Scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5)
- H = High = Scénario de changement climatique élevé (High) (RCP 8.5)

SOURCE : TRUCOST AU 31/12/2025

Le graphique ci-dessus correspond au score composite d'impact financier pour les décennies 2030, 2040 et 2050 et pour les scénarii faible, moyen et élevé (en abscisses) tels que défini dans le paragraphe de méthodologie.

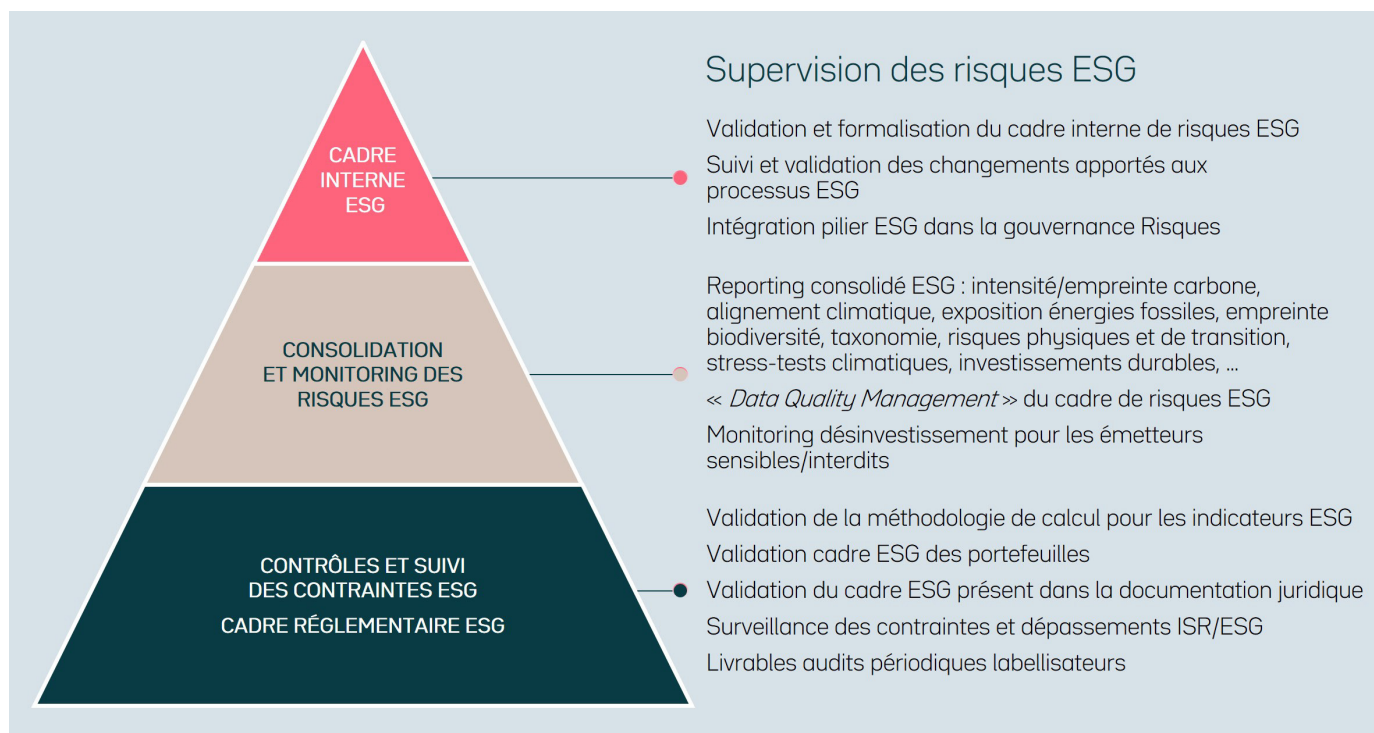
Les résultats indiquent, pour un scénario à risque élevé à l'horizon 2050, un coût financier annuel moyen de 5,2 % de la valeur agrégée des actifs en portefeuilles. Pour un scénario de changement climatique modéré sur le même horizon 2050, l'impact financier est évalué à 4 %. Ce chiffre illustre les conséquences financières résultant de l'exposition aux risques climatiques physiques en termes de pertes financières modélisées (CAPEX, OPEX, interruption des activités) en pourcentage de la valeur de l'actif. Il reflète la dégradation progressive des actifs, l'augmentation des coûts de maintenance et les perturbations économiques associées.

Cette modélisation d'impact financier dispose de quelques limites en plus des incertitudes et de la complexité inhérents aux modèles climatiques. En effet, l'évaluation des risques physiques intègre des jeux de données sur l'emplacement des actifs, dont certains sont gérés activement et mis à jour régulièrement, tandis que d'autres le sont moins fréquemment. Par conséquent, il est possible que la base de données ne reflète pas les changements dans la propriété et l'activité des actifs survenus récemment. Par ailleurs, S&P TruCost n'a actuellement pas la capacité de déterminer quelle proportion des emplacements d'actifs matériels d'une entreprise est couverte dans la base de données des actifs pour la plupart des secteurs.

PLAN D'AMÉLIORATION EN 2026 :

Afin de renforcer son suivi consolidé des risques ESG, la direction des Risques a pour ambition d'améliorer la gouvernance et le pilotage des risques ESG aux bornes d'Ostrum Asset Management notamment à travers l'amélioration du tableau de bord périodique consolidé des risques ESG et le renforcement de l'expertise des collaborateurs sur cette matière.

9.2. Contrôles et suivi des contraintes ESG, cadre réglementaire ESG



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2024

Validation et mise en œuvre des contraintes ESG

La direction des Risques est responsable de la validation ex-ante des contraintes ESG formalisées dans les documentations juridiques ou contractuelles des portefeuilles. Des contrôles post-trade exhaustifs sont mis en œuvre pour la surveillance quotidienne de ces contraintes, auxquels viennent s'ajouter des blocages et alertes pré-trade sur une partie significative des contraintes. Par ailleurs, les Risques prennent part à la production des livrables pour les audits de labellisations sur les fonds commercialement ouverts et des indicateurs ESG à destination des dépositaires.

Contrôles ESG pour les fonds labellisés ISR

Pour les fonds labellisés ou en cours de labellisation ISR, les dépassements sur les indicateurs ESG sont détectés et notifiés à la gestion en J+1. Ils sont régis par le même processus d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires, statutaires et contractuelles. En particulier, la gestion est tenue de régulariser les dépassements observés dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des porteurs. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur. En pré-trade, les contraintes sur les exclusions sectorielles et normatives sont bloquantes.

Pour les fonds labellisés selon l'approche en amélioration de note, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que le fonds ISR dispose d'une note ESG moyenne meilleure que celle de l'univers filtré (c'est-à-dire, après élimination de 30 % des plus mauvais scores de l'univers). Ce seuil, initialement fixé à 20 %, a été porté à 25 % en janvier 2025 puis 30 % en janvier 2026 en application de la version 3 du label ISR.

Pour les fonds labellisés selon l'approche en sélectivité, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que chaque actif du fonds labellisé ISR dispose d'une note ESG meilleure que la note minimum de l'univers filtré [c'est-à-dire, après élimination de 30 % des plus mauvais scores de l'univers]. Ce seuil, initialement fixé à 20 %, a été porté à 25 % en janvier 2025 puis 30 % en janvier 2026 en application de la version 3 du label ISR. Les ratios d'éligibilité et de couverture ESG [couverture minimale de 90 %] sont également contrôlés. Enfin, dans le cadre de la version 3 du label ISR, deux indicateurs de durabilité [concernant les incidences négatives tels que décrits par le règlement européen (UE) 2019/2088] sont également définis et contrôlés (avec une contrainte de surperformance et de couverture) selon les contraintes du Label.

Ci-dessous quelques exemples d'indicateurs de durabilité par typologie d'émetteurs (entreprises, souverains)

	POUR LES ÉMETTEURS PRIVÉS	• Intensité Carbone Scope 1 & 2 & 3 (<i>Indicateur Environnemental - Source Trucost</i>). • Existence d'une politique de lutte contre la corruption et portée de cette politique (<i>Indicateur Gouvernance - Source MSC</i>).
	POUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS	• Intensité Carbone Souverains. (<i>Indicateur Environnemental - Source Trucost</i>). • Liberté de la presse (<i>Indicateur Social - Source SDG Index</i>).

Conformément à la version V3 du label ISR une analyse de la représentativité géographique et sectorielle de la politique d'investissement est effectuée sur les fonds labellisés ISR dans le but d'identifier d'éventuels biais intrinsèques permettant d'abaisser artificiellement le niveau d'exigence ESG des normes quantitatives du référentiel.

Une analyse discrétionnaire en *Positive Screening* permet par ailleurs de mettre en évidence les émetteurs les plus vertueux et de suivre l'évolution des distributions des scores ESG comparées à leurs moyennes mobiles hebdomadaires.

Contrôles ESG pour les fonds article 8 non-labellisés

La direction des Risques réalise également des contrôles quotidiens portant sur les contraintes ESG des fonds non-labellisés classés Article 8, catégorie qui regroupe surtout des fonds dédiés et des mandats. Les indicateurs suivis concernent principalement :

- Le score ESG du portefeuille sur chaque classe d'actifs – obligations du secteur privé, souverains et quasi-souverains – qui doit être meilleur que le score ESG de l'univers d'investissement ;
- La couverture ESG, qui doit être supérieure au minimum indiqué généralement dans le document contractuel : 90 % en général, mais pouvant aller jusqu'à 95 %.

De même que pour les contraintes ESG induites par le label ISR, les dépassements éventuels sont notifiés à la gestion en J + 1 pour régularisation et sont soumis à la même procédure d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

Contrôles additionnels pour les fonds articles 8 et 9

Les précisions apportées par les normes techniques d'exécution (ou *Regulatory Technical Standard*) du règlement SFDR ont impliqué la définition et la mise en œuvre de contrôles additionnels sur les fonds Articles 8 et 9, qu'ils soient labellisés ISR ou non. Les contraintes supplémentaires, consignées dans les annexes de la documentation juridique, concernent :

- La part minimale d'investissements durables selon la définition en vigueur pour Ostrum Asset Management.
- La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental.
- La part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.
- La part minimale des actifs alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales.
- La proportion minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

De même que pour les contraintes précédentes, ces ratios sont suivis quotidiennement. En cas de dépassement, la gestion est alertée pour régularisation dès J + 1 selon la procédure d'alertes et d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

9.3. Consolidation et Monitoring des risques ESG

Élaboration et mise en œuvre des listes d'exclusions

La direction des Risques participe aux différents comités en lien avec les politiques sectorielles d'Ostrum Asset Management – *Worst Offenders*, Charbon, Armes interdites et controversées, Pétrole & Gaz, Tabac, Huile de palme. Dans le cas spécifique de la politique *Worst Offender*, la direction des Risques contrôle en amont du comité que les alertes sur les *Global Norms* (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (*Sustainalytics*) sont étudiées en comité.

Lors des comités *Worst Offenders*, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au comité exécutif pour décision. Les décisions de ces différents comités sont reflétées dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des émetteurs concernés :

- Pour les fonds ouverts, des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires (BASM-MAP) et les exclusions normatives (*Worst Offenders*, Armes interdites et controversées), ainsi que pour les exclusions sectorielles (Tabac, Charbon, Pétrole & Gaz et Huile de palme). Des contrôles post trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion de Pétrole & Gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030 ;
- Pour les mandats et les fonds dédiés, les listes réglementaires (BASM-MAP) et les exclusions normatives (*Worst Offenders*, armes interdites et controversées) s'appliquent en pré-trade et en post-trade. Les listes d'exclusions sectorielles d'Ostrum Asset Management (Tabac, Charbon, Pétrole & Gaz et Huile de palme)) sont proposées au client en complément ou en remplacement de ses propres listes. Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles lorsque c'est nécessaire ;
- Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suivent le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Calcul des indicateurs et monitoring ESG

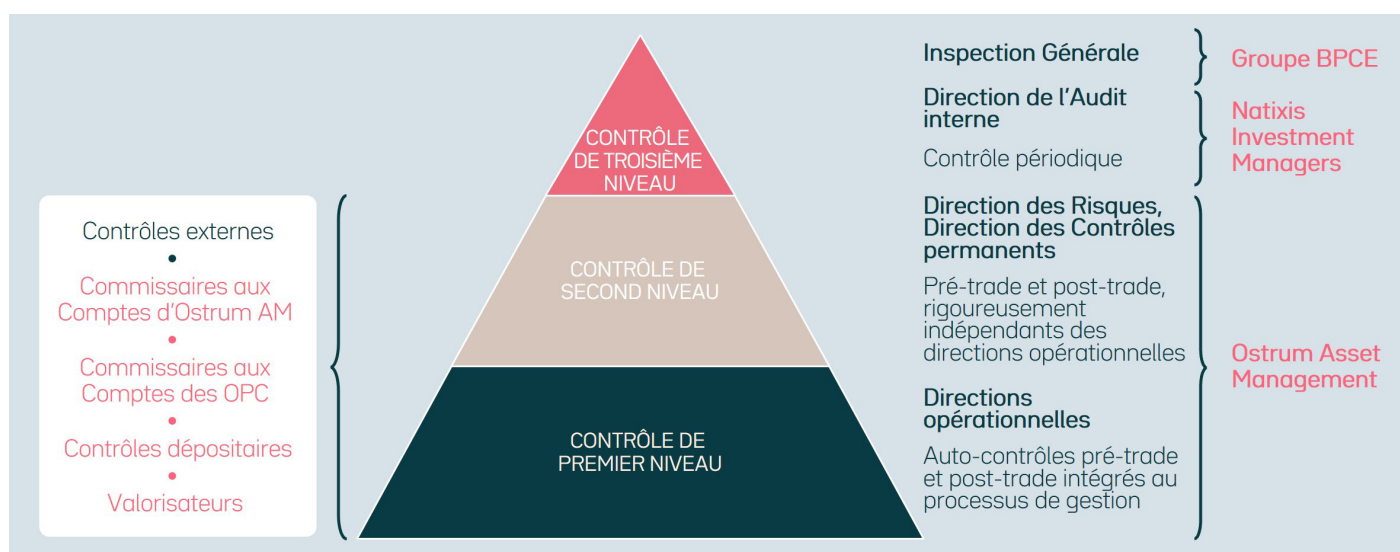
La direction des Risques participe avec la direction des Transitions durables à la sélection des fournisseurs de données. Une fois intégrées, les données brutes sont agrégées par portefeuille. La direction des Risques s'assure alors que les méthodologies de calcul sont correctes et qu'elles sont implémentées de façon adéquate dans le système d'information d'Ostrum Asset Management.

Dans le cadre de la consolidation et du monitoring des risques, la direction des Risques a construit un tableau de bord interne qui agrège chaque mois un certain nombre de risques extra-financiers en plus des risques financiers sur les différentes expertises de gestion. Le reporting extra-financier consolidé couvre une large gamme d'indicateurs en particulier sur les thématiques suivantes :

- Les indicateurs sur le carbone et l'alignement climatique issus de données fournies par Trucost : émissions CO₂, intensité CO₂, empreinte CO₂, température implicite des portefeuilles selon différents scénarii de réchauffement climatique [1,5°C/1,75°C, 2°C, 2,7/3°C, 4°C et 5°C], trajectoire prévisionnelle d'alignement climatique selon un scénario de réchauffement à 2°C ;
- Les indicateurs sur le charbon issus de données de la GCEL (Global Coal Exit List) d'Urgewald : l'exposition charbon résiduelle des portefeuilles est notamment mesurée par la production d'électricité à partir du charbon en GWh, la proportion d'électricité produite à partir du charbon ou encore le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité à partir de charbon ;
- Les risques sur la Biodiversité mesurés avec la *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) fournie par Iceberg Data Lab : impact biodiversité en MSA.km² [*Mean Species Abundance* par km², ou abondance moyenne des espèces par kilomètre carré comparée à l'abondance des espèces dans un écosystème non perturbé].
- Les indicateurs sur la Taxonomie notamment la part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie et la part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (mais aussi la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet atténuation au changement climatique, la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet adaptation au changement climatique, la part du chiffre d'affaires alignée sur le volet transition vers l'économie circulaire) sont issus de données fournies par MSCI pour les entreprises.

9.4. Dispositif de contrôle interne

Ostrum Asset Management se dote chaque année d'un important dispositif de contrôle interne de la gestion ESG.



SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

10

AMBITION SUR
NOTRE PROPRE
PÉRIMÈTRE





LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM ASSET MANAGEMENT POUR SON PROPRE PÉRIMÈTRE

Au-delà de ses ambitions pour ses investissements, Ostrum Asset Management agit pour réduire l'impact carbone issu de ses propres activités en suivant un triple mot d'ordre : **mesurer, réduire** et **compenser** nos émissions.

Depuis 2009, elle réalise un bilan carbone annuel, sur les Scopes 1, 2 et 3, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Cet exercice lui permet de mieux connaître ses sources d'émissions carbone et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur maîtrise.

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi de 1 310 tonnes eq CO₂ /personne, avec une baisse de 79 % de consommation d'énergie par rapport à 2019*. Afin de réduire l'impact de ses activités, Ostrum Asset Management agit à la fois sur son parc immobilier, sur les modes de travail et sur l'engagement de ses collaborateurs.

Ostrum Asset Management a poursuivi ses actions de réduction en modifiant sa politique voyage en 2024 et en mettant en place dans le cadre d'une politique Groupe un plan de sobriété énergétique.

Conscients que la compensation n'est pas une solution en soi pour le climat, nous avons malgré tout choisi de participer à une neutralité globale des émissions, tout en priorisant les actions de réduction d'utilisation d'énergie. Chaque année depuis 2016, Ostrum Asset Management finance à hauteur de 100 % de ses émissions directes de carbone, une action qui permet d'éviter des émissions de GES. Cette initiative est proposée par son partenaire EcoAct, leader européen en conseil Climat.

Afin de compenser nos émissions de 2025, nous avons choisi le projet *Canarumwe Clean Cookstoves* au Rwanda. Ce projet consiste à distribuer gratuitement des fours à combustion efficace aux populations qui n'en ont pas les moyens. Ces fours, produits localement créant ainsi de l'emploi, permettent de réduire la consommation de bois et l'exposition aux fumées issues de la combustion du bois. Cette approche de la compensation par évitement nous permet d'avoir un effet direct et immédiat.

Parallèlement, Ostrum Asset Management déploie de nombreuses initiatives pour encourager les écogestes et l'utilisation des ressources au quotidien : recyclage des mégots de cigarettes, diminution de la consommation d'eau et d'énergie, amélioration de la gestion des déchets par le tri, la collecte et la récupération, ainsi que la quasi-disparition du papier.

Pour 2026, Ostrum Asset Management a l'ambition de diminuer encore son empreinte carbone, tout en perpétuant ses actions de compensation.

* 2019 est utilisée comme année de référence, avant Covid.

11

ANNEXES



11. ANNEXES

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR est la suivante :

NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION	GÉRANT FINANCIER PRINCIPAL	SFDR CLASSIFICATION
CNP Assur Opportunite	Ostrum AM	Ostrum AM	8
Palatine Monetaire Standard	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Monetaire Court Terme	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Global Assets Mixed Allocation	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Optimum Credit 1-3 ans	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Conviction Credit 3-5 ANS Fixed Income	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Opportunités 6-12 Mois	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Monceau Marche Monetaire	MONCEAU ASSET MANAGEMENT	Ostrum AM	8
Palatine Objectif Rendement 30 Mois	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Ambition Rendement 2026	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Palatine Ambition Rendement 2027	PALATINE ASSET MANAGEMENT SA	Ostrum AM	8
Ostrum Europe Equity	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum US Equity	NIMI	Ostrum AM	8
Ecureuil Actions France	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Global Minvol Equity	NIMI	Ostrum AM	8
Le Livret Portefeuille (nourricier)	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Europe Minvol Equity	NIMI	Ostrum AM	8
Natixis Asia Equity	NIMI	Ostrum AM	8

NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION	GÉRANT FINANCIER PRINCIPAL	SFDR CLASSIFICATION
Ostrum Euro Equity Income	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Euro Minvol Equity	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Money Plus	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Cash Plus	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Money	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Cash	NIMI	Ostrum AM	8
OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Money 6M	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Total Return Conservative	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Total Return Dynamic	NIMI	Ostrum AM	8
Fructi Flexible 100 (nourricier)	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Credit Ultra Short Plus	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Euro Aggregate	NIMI	Ostrum AM	8
Ecureuil SRI Obli Moyen Terme (nourricier)	NIMI	Ostrum AM	8
Ecureuil SRI Obli Euro (nourricier)	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Credit Short Duration	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Credit Euro 1-3 (nourricier)	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Euro High Income	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Fixed Income Multi Strategies	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Euro Inflation	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Short Term Global High Income	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Total Return Sovereign	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Global Subordinated Debt	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Euro Bonds 1-3	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Global Inflation	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Total Return Credit	NIMI	Ostrum AM	8

NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION	GÉRANT FINANCIER PRINCIPAL	SFDR CLASSIFICATION
Ostrum SRI Euro Bonds 3-5	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Credit 12M	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Credit 6M	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Credit Euro	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Crossover	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum SRI Euro Bonds 5-7	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Climate and Social Impact Bond	NIMI	Ostrum AM	8
Ostrum Crossover 2026	NIMI	Ostrum AM	9
Ostrum Horizon 2031	NIMI	Ostrum AM	8

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Tous les portefeuilles listés ci-dessus présentent un risque de perte en capital.

Le Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au travers notamment de la mise à disposition d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers. Le règlement se traduit par la classification des fonds en 3 catégories.

Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds.

Tableau score de matérialité des facteurs ESG pour les entreprises

Nous lisons le tableau comme suit : un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour le profil opérationnel de l'entreprise.

SCORE DE MATÉRIALITÉ ESG	TYPE D'IMPACT SUR L'ENTREPRISE	CRITÈRES D'ANALYSE
ESG1+	Positif de faible magnitude	Enjeux ESG ayant un impact pour le secteur mais peu d'impact sur la qualité fondamentale de l'entreprise Ou
ESG1-	Négatif de faible magnitude	L'impact est à très long terme et l'entreprise a le temps de s'adapter
ESG2+	Positif de magnitude modérée	Les risques et opportunités ESG sont élevés à court/moyen terme mais l'entreprise en a pris la mesure. Ou
ESG2-	Négatif de magnitude modérée	Il y aura un impact matériel sur le long terme et l'entreprise n'a pas encore adapté son modèle
ESG 3+	Positif et très matériel	Les facteurs ESG sont déterminants pour la qualité du modèle opérationnel des entreprises Ou
ESG3-	Négatif et très matériel	Ils deviennent importants lorsqu'ils sont associés à d'autres facteurs

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'Article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit mise en place sur les impacts négatifs en termes de durabilité sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement sur les produits nous concernant.

Ostrum Asset Management prend pleinement en considération les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences Année N	Incidences Année N-1	Incidences Année N-2	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS							
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	5 552 998.00 tCO ₂ e	7 510 154.09 tCO ₂ e	4 326 106.07 tCO ₂ e	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ces indicateurs sont pris en compte à travers nos politiques sectorielles et d'exclusion : Politique <i>Oil & Gas</i> Politique charbon Politique <i>Worst Offenders</i>
		Émissions de GES de niveau 2	1 444 815.47 tCO ₂ e	1 888 668.63 tCO ₂ e	1 330 066.23 tCO ₂ e	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ils sont intégrés dans notre démarche climat.
		Émissions de GES de niveau 3	10 672 189.11 tCO ₂ e	10 284 138.86 CO ₂ e	6 718 969.26 tCO ₂ e	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Certains sont utilisés dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés.
		Émissions totales de GES	17 670 002.58 tCO ₂ e	19 682 959.59 tCO ₂ e	12 375 141.57 tCO ₂ e	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Certains sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.
	2. Empreinte carbone	Scope 1+2+3	43.89 tCO ₂ e / mEUR invested	54.28 tCO ₂ e / mEUR invested	38.62 tCO ₂ e / mEUR invested	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Par ailleurs, ils font partie de l'engagement climat qui est mené pour accompagner efficacement la transition des entreprises et leur évolution vers des modèles bas carbone.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Scope 1+2+3	87.95 tCO ₂ e / mEUR revenues	81 tCO ₂ e / mEUR revenues	66.06 tCO ₂ e / mEUR revenues	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Enfin, via l'Axe 1 : « Réduire les émissions de CO ₂ et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,33%	4,1%	6,41%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur Définition des entreprises actives : sociétés exposées aux activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la production et la distribution de charbon thermique, et la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique	Ostrum Asset Management envisage de mettre en place une politique climat avec un objectif d'allocation en entreprises en transition courant 2026. Pour se faire, elle a développé en 2025 une double méthodologie propriétaire quantitative et qualitative lui permettant de classer les sociétés sur cinq niveaux d'alignement sur une trajectoire de décarbonation vers le net zéro : « Manque de données », « Engagées à s'aligner », « En cours d'alignement », « Alignées », et « Ayant atteint le net zéro ». Ces catégories permettent de suivre l'alignement des sociétés du portefeuille. Prévue pour une mise en œuvre officielle courant 2026, une fois le périmètre cible clairement défini, cette double méthodologie permettra à Ostrum Asset Management d'évaluer et surveiller l'alignement de son portefeuille pour orienter sa stratégie climatique future.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	32,14%	36,6%	91,86%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ostrum Asset Management poursuit sa réflexion sur son engagement net zéro dans le cadre notamment de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). En 2025, le contexte « anti politique ESG aux États-Unis » a conduit à une revue de cette initiative. À la suite d'un processus de consultation auprès de ses membres, la NZAM a défini un nouveau cadre qui a été publié en février 2026. Une réflexion sur la pertinence de ce cadre au regard de notre future stratégie climatique est en cours.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Cf la déclinaison par secteurs	Cf la déclinaison par secteurs	0,88 GWh / mEUR revenues	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	
		Secteur NACE A	0.00000100950081 GWh / mEUR revenues	0.00000002220597 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE B	0.00046789474486 GWh / mEUR revenues	0.00108725766711 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE C	0.04540577441960 GWh / mEUR revenues	0.04877918901712 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE D	0.06386118934561 GWh / mEUR revenues	0.07258203198844 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE E	0.01050924662690 GWh / mEUR revenues	0.02082837093988 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE F	0.0012199828898 GWh / mEUR revenues	0.00116431575792 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE G	0.0003562827223 GWh / mEUR revenues	0.00035831587461 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE H	0.0156196204630 GWh / mEUR revenues	0.01214245783882 GWh / mEUR revenues	NA		
		Secteur NACE L	0.0026026683450 GWh / mEUR revenues	0.00864506157805 GWh / mEUR revenues	NA		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	5,4%	4,7%	3,96%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ces indicateurs sont pris en compte à travers nos politiques sectorielles et d'exclusion et sont intégrés dans notre démarche biodiversité. Ils sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.00 tonnes / mEUR invested	0.00 tonnes / mEUR invested	0.00 tonnes / mEUR invested	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Via les Axe 3 : « Gérer les ressources » et Axe 4 : « Préserver la santé et la biodiversité » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.02 / mEUR invested	0.26 tCO ₂ e / mEUR invested	0.17 tCO ₂ e / mEUR invested	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	2024 a également été marquée par la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'analyse des principaux producteurs de PFAS. Elle a généré plusieurs exclusions dans notre univers d'investissement et 2 entreprises ont été exclues de nos portefeuilles. En 2025, Ostrum Asset Management a mis en application sa politique relative à l'huile de palme. Ostrum Asset Management publiera une politique sur les pesticides en 2026 afin d'exclure de son univers d'investissement les entreprises qui génèrent 15 % de leurs revenus de la production et/ou de la fourniture de pesticides (produits phytopharmaceutiques et biocides). Ostrum Asset Management poursuivra sa réflexion sur la Biodiversité en renforçant ses actions au regard d'une feuille de route qui sera validée début 2026.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,008 %	0,01%	0,01%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ces indicateurs sont pris en compte à travers notre Politique <i>Worst Offenders</i> qui nous permet d'écarter les émetteurs qui ne les respectent pas. Ils sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,86%	0,32%	0,46%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	En 2026, nous poursuivrons notre vigilance sur ces questions que nous estimons très importantes. Nous allons également poursuivre des réflexions plus importantes sur la gestion des controverses.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7,56%	7,6%	7,11%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique <i>Worst Offenders</i>. Il est lié à la campagne d'engagement - 30% Club France Investor Group Via l'Axe 14 : « Harmoniser la politique de rémunération et la rendre transparente » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions sociales Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement. En 2026, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement ainsi que dans le cadre de la campagne 30% Club France Investor Group
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	23%	23%	21,97%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique <i>Worst Offenders</i>. Il est lié à la campagne d'engagement - 30% Club France Investor Group Il est utilisé dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés. Via l'Axe 13 : « Équilibrer les pouvoirs » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions de gouvernance Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement. En 2026, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement ainsi que dans le cadre de la campagne 30% Club France Investor Group.

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	0%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Armes controversées.
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX							
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	63,31 tCO ₂ e / mEUR GDP	65 tCO ₂ e / mEUR GDP	28,64 tCO ₂ e / mEUR GDP	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est utilisé dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés. En 2026, nous allons renforcer notre démarche climat et poursuivre notre dialogue avec les pays.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	5 pays 3,31%	5 pays 8%	0,01%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique États interdits. En 2026, nous allons poursuivre notre dialogue avec les pays.

SOURCE : OSTRUM ASSET MANAGEMENT AU 31/12/2025

La déclaration complète contenant la description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur le site internet.

Taxonomie - Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

DATE DE RÉFÉRENCE DES INFORMATIONS		31/12/2025
Expositions	%	en Md€
1 Total des AuM	100	384
2 Actifs couverts par l'ICP	100	384
% d'actifs couverts	% sur la base du chiffre d'affaires	% sur la base des CapEx
3 Éligibles à la taxinomie	10,65	12,67
4 Activités liées à l'énergie nucléaire	-	-
5 Activités liées au gaz fossile	-	-
6 Alignées sur la taxinomie	3,39	4,79
7 Entreprises soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE	-	-
8 dont entreprises non financières	-	-
9 dont entreprises financières	-	-

10	Autres contreparties visées et actifs immobiliers	NA	NA
11	Expositions incluses sur une base volontaire	NA	NA
12	Activités transitoires	0,18	0,29
13	Activités habilitantes	1,62	2,29
14	Activités liées à l'énergie nucléaire	-	-
15	Activités liées au gaz fossile	-	-
Alignées sur la taxinomie par objectif		% sur la base du chiffre d'affaires	% sur la base des CapEx
16	Atténuation du changement climatique (CCM)	3,14	4,39
17	Adaptation au changement climatique (CCA)	0,04	0,21
18	Ressources aquatiques et marines (RAM)	0,02	-
19	Économie circulaire (EC)	0,12	-
20	Pollution (PRP)	0,02	-
21	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	0	-
22	Expositions non évaluées	NA	NA
23	Expositions finançant des activités de contreparties non évaluées et non significatives	NA	NA
24	Expositions non évaluées considérées comme non significatives par l'entité déclarante	NA	NA
25	Expositions sur des contreparties qui font rapport conformément à l'article 7, paragraphe 9, du présent règlement	NA	NA
Ventilation des actifs couverts		%	en Mio EUR
26	Entreprises soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE	-	-
27	dont entreprises non financières	-	-
28	dont entreprises financières	-	-
29	Autres contreparties visées et actifs immobiliers	NA	NA
30	Expositions incluses sur une base volontaire ^[3]	NA	NA

Ces données sont issues de notre fournisseur de données MSCI. Seules des données reportées par les entreprises sont disponibles et utilisées. Ces calculs couvrent l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum Asset Management.

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n°GP-18000014

RCS Paris 525 192 753

43, avenue Pierre Mendès-France, 75648 Paris Cedex 13

Ce document est destiné à tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles.sous-munitions>.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018
Société anonyme au capital de 50 938 997 euros
525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – <https://www.ostrum.com/fr>

